

Il ne fut pas question de subside public ou d'octroi gouvernemental pour le Couvent avant la loi scolaire du 14 mars 1829, intitulée: Acte pour encourager l'éducation élémentaire dans la Province, qui promettait à toute école ayant plus de 20 élèves une subvention de 20 louis par année pendant trois ans. Mis au courant de cette faveur, le curé, les magistrats, officiers de milice et autres notables de Sainte-Marie s'entendirent pour en faire profiter le Couvent et le tirer d'une situation financière qui frisait le désastre.

Ils adressèrent donc au Gouverneur une requête, en date du 6 mai 1829, demandant l'allocation, pour empêcher le Couvent de fermer ses portes. Ils en exposaient la situation. Les Sœurs avaient toujours enseigné aux filles sans autre revenu personnel que celui du jardin qu'elles cultivaient. Elles avaient eu d'abord un assez bon nombre d'élèves. Mais cette année-là, le manque de récolte précédent avait empêché bien des parents d'envoyer leurs filles et leur nombre se trouvait réduit à 24, 13 externes et 11 pensionnaires. Parmi ces dernières, celles qui payaient ne donnaient que quatre deniers et trois quarts par jour, rétribution insuffisante à cause de la cherté grandissante du pain. Cependant, il importait de tenir cette école en opération à tout prix⁵. Le secrétaire du Gouverneur répondit au curé lui-même, le 16 mai, lui indiquant la procédure à suivre pour que ses gens fussent exaucés⁶.

Il s'agissait de remplir un formulaire de statistiques et de le faire certifier par les notables de l'endroit, en même temps que le résultat d'un examen public subi par les élèves de l'école intéressée. Cette exigence juridique nous a valu la conservation de six intéressants rapports semestriels⁷ et, au Couvent, pendant le même temps, de précieux subsides. Il semble que le tarif de l'octroi de chaque semestre était de 9 louis par maîtresse plus 10 chelins par élève pauvre. On finit d'ailleurs par déclarer que toutes les élèves recevaient l'instruction par charité. Pour la période se terminant le 31 décembre 1829 et commençant vraisemblablement à la sanction de la loi scolaire, le Couvent reçut ainsi 27 louis, 11 chelins 8 deniers⁸, et des montants proportionnés, aux semestres subséquents.

Malheureusement, ce beau régime ne paraît pas s'être prolongé au-delà du 31 décembre 1831. Mais nous en avons découvert la raison exacte dans un autre document officiel: le deuxième rapport du Comité permanent pour l'Éducation et les Écoles, daté du 26 février 1833⁹, qui recommandait au Gouvernement de suspendre l'allocation aux écoles de la Congrégation de Notre-Dame, "cette Institution ayant libéralement refusé de prendre cette allocation, afin d'aider les autres Écoles de filles, qui pourront être établies dans les Paroisses où elles ont des Couvents". Et

c'est ainsi que les Sœurs de Sainte-Marie, de pauvres à plus pauvres, pensaient aux écoles des rangs, qui s'ouvraient nombreuses, chez nous comme ailleurs, accablant lourdement le budget scolaire du gouvernement.

Le premier des rapports statistiques venu de notre Couvent couvrait la période du 1er janvier au 1er juillet 1829. Il comprenait les "noms des écolières qui sont maintenant éduquées au couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Sainte-Marie, Nouvelle Beauce" : il y en avait 33. Au rapport suivant, 30 élèves : 8 pensionnaires qui ne payent leur pension que 28 piastres par année, ou quatre deniers et trois quarts par jour, et dont l'éducation est censée gratuite ; 2 pensionnaires entretenues par charité ; 3 demi-pensionnaires ; 3 externes qui payent un sou par jour et 14 autres gratis. Le Couvent est sous la direction de la communauté, de l'évêque et du curé. Le secours d'un jardin et de six arpents de terre en superficie, avec le travail des deux religieuses, Sainte-Gertrude et Saint-Roch, sont leurs seuls moyens de subsistance.

Au chapitre de l'instruction, le rapport de décembre 1829 mentionne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le catéchisme, la lecture des bons livres, la couture, la broderie, etc., etc. Les manuels mentionnés sont l'A. B. C., l'Ancien et le Nouveau Testaments ; au rapport de mai 1830, on ajoute aux livres de classe la grammaire française, l'arithmétique de Boutillier, etc.

Ce dernier rapport s'accompagne d'un certificat du curé et des notables, le 13 mai 1830, attestant "que l'examen public des écolières... s'est fait dans la maison d'école... après qu'avis public en a été donné une semaine d'avance, tel que requis par la 3ème section de l'Acte... et que le résultat du dit examen public, auquel nous étions présents, a fait voir que les institutrices sont des personnes à qui peut être confié le soin d'une école". (Signé) Villade, ptre, E. Montminy, ptre vicaire, G. L. Taschereau, A. C. Taschereau, J. T. Taschereau, R. A. Fortier, Fr. Lehouillier, J. A. Philippon, etc.

Au même rapport, le nombre des élèves bondit subitement jusqu'à 63. Naturellement, les Sœurs avaient intérêt à inscrire toutes les élèves possibles. Mais la raison de cette augmentation surprenante reste matière à conjecture. Ou bien on a fait de la réclame et un recrutement massif ; ou bien, plus précisément, il s'agit d'une période de préparation à la première communion et à la confirmation, chose qui ne se faisait pas tous les ans, dans ce temps-là. On voit, en effet, que, sur les 63 élèves, 46 sont entrées, externes et pensionnaires en égale proportion, après le début de l'année scolaire et surtout durant les mois de mars et avril. Au mois de

novembre suivant, on a encore 59 élèves ; mais, en mai 1831, 40 seulement, et, en décembre, 42.

Quelques années vont s'écouler, où le marasme ira s'accroissant. Au plus fort de la crise insurrectionnelle, le gouvernement procédera à une enquête sur l'éducation, par voie d'un questionnaire adressé à chaque localité. La réponse des notables de Sainte-Marie, le 4 novembre 1838¹⁰, se ressent du mécontentement général de la population envers les autorités civiles. Après avoir signalé que toutes les écoles sont fermées, depuis la suspension des octrois, ils font une réserve à propos du Couvent ; à la question suivante : " Y a-t-il dans le comté aucune autre institution pour l'éducation. . . ? Réponse : Il y a une maison d'écoles tenue pour les filles seulement par les Dames religieuses de la Congrégation Notre-Dame où l'on enseigne le français l'arithmétique, les ouvrages d'éguille, etc. ; 8 pensionnaires, 20 externes. Livre en usage : extrait de la Bible. Question : Quels sont les moyens de soutien des écoliers ? Réponse : 12 minots de bled, 4 L. en argent par année pour pension et éducation, les externes gratuitement. Q. : Des dons publics, etc. ? R. : Rien autre achose que ci-dessus. Q. : Quelles sont leurs propriétés ? R. : 6 à 7 arpents de terre ; c'est là toute leur propriété y joint leur maison et dépendances." Là-dessus se clôt, pour la période concernée, toute documentation officielle sur le Couvent.

Il nous reste les sources privées et, tout d'abord, un échange de lettres entre Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, et Mgr Joseph Signay archevêque de Québec. Après l'érection du diocèse de Montréal, la direction temporelle de la Congrégation était passée à l'évêque du lieu, et cet état de choses provoqua des tiraillements, sous Mgr Bourget, au point qu'il fut sérieusement question de diviser la communauté et d'établir un second noviciat à Québec. Mgr Signay et d'autres trouvaient, en effet, que l'évêque de Montréal favorisait les missions de son district en rationnant celles de Québec. Le cas du couvent de Sainte-Marie, commun avec celui de Sainte-Famille, n'est qu'un épisode de cette contestation passagère, qui finit, d'ailleurs, par un règlement à l'amiable.

A l'été de 1842, Mgr Bourget fit la visite canonique de la communauté, profitant des deux retraites annuelles pour rencontrer toutes les Sœurs une à une et se faisant instruire de la situation de toutes leurs missions. C'est à la suite de cette minutieuse enquête, qu'il écrivit à son Archevêque, au début de septembre¹¹ : " Me serait-il permis de représenter à V.G. que les couvents de Ste-Marie de la Beauce et de la Ste-Famille ne fournissent pas assez d'enfants pour occuper deux Sœurs ? Me sera-t-il aussi permis de lui demander son opinion sur l'opportunité de retirer les Sœurs qui

y perdent leur temps, tandis que l'on pourroit si utilement les employer ailleurs. En outre, ces bonnes Sœurs n'ont pas l'avantage de vivre en union avec les Curés de ces deux paroisses. Leur retrait couperait court à toutes les difficultés qui existent, sans blesser personne". . .

L'Archevêque de Québec et son coadjuteur, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, s'élevèrent contre un tel projet, dans leurs lettres du 7 et du 12 septembre 1842, disant qu'ils verraient eux-mêmes à améliorer la situation des Sœurs. Sur quoi Mgr Bourget s'empressa de mettre un peu d'eau dans son vin, en écrivant au Coadjuteur, le 15 septembre¹² : " En retirant les Sœurs de Ste-Marie de la Beauce et de la Ste-Famille, mon dessein est de les y renvoyer dans quelque temps, s'il y a assez d'enfants pour les occuper et les faire vivre ; d'où votre Grandeur peut conclure que leur retraite n'est que temporaire. . . Au reste, la chose n'est qu'un projet qui demande à être mûri." Et, là-dessus, l'incident demeure clos, sans que, peut-être les Sœurs de Sainte-Marie n'en aient eu connaissance. Mais cela nous fait voir à quel point leur situation dans la paroisse demeurait précaire.

Ayant échappé de justesse à cette catastrophe qu'eût été le rappel des Sœurs, le Couvent ne s'en trouvait pas davantage sur un pied de prospérité. Il faut entendre les doléances que continue de proférer le journal de la maison, sous la plume de la Sœur Saint-Pierre d'Alcantara, arrivée ici le 7 octobre 1844, pleine d'appréhension pour son nouveau poste, après avoir dirigé plusieurs années la communauté de Sainte-Famille, Ile d'Orléans. Elle amenait avec elle une fille engagée de ce dernier couvent, car elle redoutait les filles de la Beauce, qui passaient pour malhonnêtes, selon elle. Cette ménagère de confiance s'appelait Adélaïde Prémont et devait rendre longtemps les plus signalés services.

A son arrivée, la nouvelle supérieure fut accueillie par l'unique Sœur qui restait à Sainte-Marie et par une communauté de " six pensionnaires dont trois étaient ordinaires et les trois autres folles ou à peu près. . . Il n'y avait qu'un petit nombre d'externes, parce que, rendues au temps des travaux, elles se retiraient jusqu'au printemps suivant. A force de sollicitude, ajoute l'annaliste, nous avons engagé les parents à nous les envoyer toute l'année."

Le nombre de pensionnaires, durant ces années-là, jusqu'à la venue de M. Proulx comme curé de la paroisse, ne dépassa pas 25, au meilleur temps de l'année. Car, écrit encore l'annaliste, " nous passions une bonne partie de l'année avec 8 ou 10. Quelle pitié ! Avec cela les enfants sortaient dans tous les temps de l'année. Puis quelles enfants !!! Tout ce que je puis dire, c'est qu'il a fallu verser bien des larmes avant d'en venir où nous en sommes ". Ce fut une affaire, quand il fallut préparer un exa-

men public avec ces pauvres enfants, en 1845. " Le bon M. Derome s'est donné bien de la peine pour nous aider à les façonner, en les exerçant pour les drames et les fables." La bonne supérieure avoue, d'ailleurs, qu'elle n'avait jamais vu elle-même d'examen public.

Encore fallait-il compter avec les dispositions peu favorables de la population envers tout ce qui concernait l'éducation. " Il y avait bien des méfiants pour le couvent, écrit toujours Sœur Saint-Pierre d'Alcantara ; sans doute que ces pauvres jarrets noirs mesuraient les Sœurs à leur aune. La première année que j'étais ici, on est venu visiter le dortoir pour voir s'il y avait un poêle pour l'hiver. Qu'on juge par cette sottise que je viens de mettre à jour, si nous avons eu des préjugés à dissiper ! " ¹³

Au surplus, il y avait pensionnaires et pensionnaires.

" Depuis le commencement de la mission, continue l'annaliste, les Sœurs prenaient des nourrissons, c'est-à-dire que ces enfants faisaient elles-mêmes leur cuisine ; elles ne donnaient que 2. (chelins) 6. (deniers) par mois (environ 50 cts de notre monnaie), parce qu'elles ne faisaient pas faire de dépenses à la mission. Jugez de l'ordre de la maison en voyant ces susdites pensionnaires autour de leur chaudron pendant les classes. Puis, quelle nourriture avaient-elles ? Rien de plus pitoyable et, de plus, ces pauvres enfants étaient exposées à dérober, ce qu'elles faisaient lorsqu'elles manquaient de provisions, pas toutes, je pense, mais toujours elles y étaient exposées. Si elles manquaient de patates ou de toute autre chose, il ne leur était pas bien difficile de prendre sur le tas de la mission, étant dans la même cave. J'ai examiné la gargotte d'une. Qu'est-ce que j'y trouve ? Des tranches de bette qui bouillaient dans de l'eau. Cette pauvre enfant vivait au dépens du tas de patates de la mission. Pour éviter le désordre et le vol, je me suis arrangée avec le bon M. Derome pour mettre les choses sur un autre pied. Je chargeai une fille de faire la cuisine aux nourrissons et l'autre fille la faisait pour les Sœurs et les pensionnaires ordinaires. Elles ne donnaient que 5. (chelins) par mois ; mais une année a été assez longue avec ce ménage-là, pour n'être point tentée d'en recommencer une autre. Rien de plus digne de compassion que la nourriture de ces pauvres enfants. Elles recevaient leur pain de chez elles et quel pain ? C'était des galettes d'avoine mal faites et mal cuites pour la plupart. Elles moisissaient avant d'en voir la fin ; les poules ne voulaient pas en manger et le reste était en proportion. C'était un vrai gaspille. L'année suivante, nous les mimés toutes sur le pied ordinaire et nous en eûmes autant."

La bonne Supérieure, dans ces lignes, peint avec une teinte d'amertume un tableau de mœurs bien réaliste qui révèle sans détours un aspect de la vie rudimentaire des générations passées. Elle fait l'histoire de notre ancienne économie domestique. Elle aurait pu ajouter, sans doute, que toutes les filles de la campagne portaient couramment des vêtements de confection domestique et des souliers sauvages. Le costume cadrerait avec la table.

Dans les ordonnances de Mgr Bourget, consécutives à sa visite canonique, de 1842, et dans quelques documents de la maison-mère, on peut glaner d'autres aspects de la vie dans les couvents de la campagne ¹⁴. Aux Sœurs, on permettait " de ne plus entrer l'eau et le bois de la maison. De ne plus exiger que les lits des pensionnaires soient entourés de rideaux. . . D'user de thé et de beurre tous les soirs au souper. . . De se servir de mouchoirs de couleur foncée, si elles font usage de tabac. . . De se faire aider pour leurs classes par quelques filles laïques, pieuses et instruites, surtout pour enseigner l'anglais ". Les vacances duraient depuis le 15 août jusqu'au 2 octobre, et du 31 décembre jusqu'au 6 janvier inclusivement, mais pour les externes seulement ; car, pour les pensionnaires, elles n'avaient là-dessus que deux semaines chez elles l'été et celles qui pouvaient sortir le lendemain du jour de l'an pour visiter leur famille devait rentrer le même jour.

Après la démission et la mort de leur fondateur, M. le curé Villade, les Sœurs de Sainte-Marie, quoi qu'on ait dit plus haut, demeurèrent en relation intime, sinon toujours amicale, avec les curés successeurs, MM. Georges-Stanislas Derome, (1837-1845), Michel Forgues (1845-1847) et Joseph Auclair (1847-1851). Au départ de chacun d'eux, l'annaliste répète comme un refrain la consternation et les regrets de la communauté. A propos de M. Auclair, elle écrit : " Il était tout dévoué pour le Couvent. Il aurait bien voulu voir un grand nombre de pensionnaires, mais sa mission a été de semer. La nouvelle de son départ a été un terrible coup pour nous. Il avait formé bien des projets pour notre maison et le bon Dieu ne lui a pas donné le temps de les mettre à exécution "¹⁵. L'ère de prospérité et de succès devait effectivement commencer avec son successeur.

RÉFÉRENCES

1. *Histoire de la Congrégation*. . . vol. IX, p. 294.
2. FSM, Papiers Villade.
3. Greffe du notaire J.-J. Rény.
4. FSM, Papiers Villade.
5. Archives Publiques d'Ottawa, Série S., vol. 210.
6. FSM, Papiers Villade.
7. Archives Publiques d'Ottawa, Série S., Papiers des Écoles.
8. *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada* ; 1830, Appendice M. 8.
9. *Ibidem*, pour 1832-33, vol. 42, Appendice II.
10. Archives Publiques d'Ottawa, Série S.
11. AAQ, Diocèse de Montréal, VIII, no 89.
12. *Ibidem*, no 91.
13. Journal du Couvent.
14. *Histoire de la Congrégation*, vol. VIII, passim.
15. Journal du Couvent.

CHAPITRE XXVIII

Une seconde fondation

1851-1872

L'arrivée de M. Louis Proulx, comme curé de Sainte-Marie, le 29 septembre 1851, surtout dans les circonstances personnelles qui avaient entouré sa nomination, était loin de présager l'ère de progrès religieux et social qui allait s'inaugurer avec son règne. Pour un homme qui arrivait dans la paroisse avec beaucoup de préventions et se considérait comme envoyé en pénitence, son attitude tient du merveilleux et révèle une grandeur d'âme vraiment extraordinaire. De plus, cela ne prit guère de temps avant que tout le monde pût s'en rendre compte, car le nouveau curé avait aussi comme qualités la rapidité et la sûreté du coup d'œil.

Une semaine à peine après son arrivée, il écrivait déjà à la Supérieure de la Congrégation, à Montréal, la lettre suivante, dont le contenu intéresse autant la paroisse que le Couvent de Sainte-Marie¹ :

“ Ma révérende Sœur,

Le premier objet de ma pensée en arrivant ici a été la maison de votre Institut que j'ai le bonheur de posséder dans ma paroisse. En vue du bien que doit procurer un établissement de ce genre, je me permettrai quelques observations que je soumettrai à vos réflexions. La maison de Sainte-Marie est le centre d'un arrondissement qui n'a pas moins de 20 lieues de diamètre. Sainte-Marie possède un grand village, et les paroisses voisines sont très peuplées. Les paroissiens qui doivent nécessairement envoyer leurs enfants au couvent de Sainte-Marie sont : St-Henri, St-Anselme, Ste-Claire, St-Lazare, Frampton, Ste-Marguerite, St-Isidore, St-Bernard, St-Elzéar, St-Sylvestre, St-Joseph, St-François, St-Georges, et les Townships du sud. Dans ce grand cercle, il y a un fort grand nombre de familles riches et placées au premier rang de la société, qui n'ont point d'autre maison que celle de Sainte-Marie pour faire instruire leurs filles. C'est principalement dans ce pays de la Beauce que se sont réfugiées des familles en grand nombre de l'ancienne noblesse, telles que les Taschereau, De Léry, Duchesnay. Ces familles et beaucoup d'autres ont conservé leur rang au-dessus du commun, et vou-

draient donner à leurs enfants une éducation solide sans être obligées de passer devant le couvent de Sainte-Marie pour aller à grands frais s'adresser aux institutions de la ville. Vous comprendrez d'après ces faits, que le couvent de Sainte-Marie n'est pas placé dans les mêmes conditions que d'autres maisons, comme celles de Ste-Croix, de la Rivière du Sud, de l'Île d'Orléans, etc., et qu'il est urgent de lui donner un développement qui ôte à nos concitoyens l'idée d'établir à côté des écoles modèles pour suppléer à ce qu'ils appellent son insuffisance. La population de ces endroits est en général d'une apathie déplorable en fait d'éducation, à l'exception des familles riches et anciennes dont je vous ai parlé plus haut. Pour la réveiller il faudrait lui montrer un certain éclat en fait d'instruction ; et alors encore on n'aurait pas à craindre les excès qui *déclassent* les jeunes filles, car d'ici à bien longtemps nous aurons à lutter contre l'insouciance de notre population sous ce rapport. Je connais les motifs qui font restreindre à des limites plus étroites le cadre de l'enseignement dans les couvents de campagne, et je me suis associé de tout cœur au projet des supérieurs à ce sujet ; mais je vous assure que la maison de Sainte-Marie doit faire exception, comme celle de Saint-Hyacinthe, de Berthier, etc. On y enseigne l'anglais ; je vous prie d'y enseigner la musique, et je vous promets de me dévouer aux intérêts de l'établissement sous tous les rapports, et d'empêcher les abus, s'il était possible qu'il s'en glissât, dans le cadre de l'instruction relativement à la qualité des élèves. Je suis assuré, ma Sœur, que vous seriez de mon avis, si vous pouviez venir voir les lieux par vous-même, et j'espère que vous prendrez mes suggestions en bonne part, et que vous jugerez comme moi que le couvent de Sainte-Marie doit, par sa position géographique, être excepté de la règle générale, et je pourrais lui promettre pour un avenir éloigné, une prospérité inusitée jusqu'à ce jour."

L'unique objectif formulé dans cette lettre solennelle et enrubannée c'était l'enseignement de la musique au Couvent. Pour un motif si banal en soi, le curé chaussait ses étriers et enfourchait son cheval de bataille. Car, aucun détail pour lui n'était insignifiant, comme aucune opposition de taille à lui résister. Il n'aurait de cesse dans ses démarches, que lorsqu'il aurait emporté le morceau convoité.

Or, l'année précédente, une maîtresse laïque avait commencé d'enseigner la musique à Sainte-Marie, rétribuée par les parents des élèves, qui avaient fort apprécié cette initiative. Mais les frais encourus déjà pour cet enseignement allaient être perdus, les espoirs de progrès conçus pour le Couvent allaient être anéantis, pour la raison qu'un ordre émané de la maison-mère, mais visiblement dicté par l'Évêque de Montréal, venait défendre d'enseigner désormais la musique dans les couvents de la campagne. On comprend alors l'attitude plutôt vexée du curé de Sainte-Marie, et surtout lorsqu'il apprit que des couvents du district de Montréal échappaient publiquement à la défense. Ce que voyant, il dirigea ses

batteries sur Mgr Bourget, coupable à ses yeux de ce passe-droit. Mais il n'en reçut pas d'abord de réponse.

C'est alors qu'il recourut à l'Archevêque de Québec, lui demandant d'intercéder et déplorant que l'on eût à dépendre de l'Évêque de Montréal pour une question comme celle-là. Dans sa lettre du 5 décembre 1851 ², il en profitait pour soulever un autre point délicat à propos de son couvent: "A la tête de cette maison, disait-il, est une religieuse de bonne volonté, d'excellent cœur, mais sans aucune instruction et d'un extérieur burlesque et peu propre à *manier* une communauté de jeunes filles. Le système d'enseignement est sans méthode et propre à ruiner la santé d'une religieuse qui est seule chargée de ce qu'il y a de plus relevé dans les études telles qu'elles se font dans la maison". . . Mgr Turgeon répondit, le 16 décembre que la décision de la maison-mère au sujet de la musique devait avoir comme raison une interprétation trop étroite des décrets du dernier concile provincial. Il conseillait au curé de temporiser ; bientôt, il verrait l'Évêque de Montréal et lui parlerait de la question, ainsi que du changement de la supérieure ³.

Mais il était trop tard, car Mgr Bourget avait enfin répondu au curé, lui signifiant un refus catégorique au sujet de la musique. La supérieure générale n'avait fait qu'exprimer son regret. C'est ce que M. Proulx répondait à son Archevêque, dès le 18 décembre 1851 ⁴, en ajoutant : " Il n'y a que 22 pensionnaires ici et sur ce nombre sept n'y seraient pas venues si elles eussent pensé qu'on n'y enseignerait pas la musique. . . J'avais promis. . . que je me chargerais de trouver une maîtresse de musique qui serait digne de vivre dans la maison et qui serait rétribuée par les élèves ; que je montrerais le chant à toutes celles qui auraient de la voix et que j'irais dans les paroisses voisines prêcher une croisade contre l'ignorance."

Mais le curé Proulx, ayant perdu la première manche de l'engagement, ne se déclarait pas vaincu. Il reprenait les armes dès la fin de l'année scolaire. Le 18 juin 1852, il demandait à Mgr Turgeon la permission de faire un examen public et une distribution solennelle des prix au Couvent, pour éveiller l'attention des gens. Puis, il réclamait de nouveau l'enseignement de la musique, disant que ce retranchement était de nature à soulever une partie de la population contre le clergé et les communautés. Il y avait sept pianos dans le seul village de Sainte-Marie. " Le Couvent de Sainte-Marie, disait-il, n'ayant pas répondu aux besoins de la société où il se trouve est resté vide jusqu'à ce jour. Maintenant il a plus d'élèves qu'il n'en a jamais eu, et il sera bientôt florissant et rempli d'élèves, si Votre Grandeur veut bien se rendre à mes suggestions " ⁵.

Sachant que l'Archevêque était de son avis, il lui suggérait de communiquer simplement ses vues à Mgr Bourget, qui ne pourrait s'y opposer, et il lui demandait entre temps, de pouvoir annoncer, à l'examen public du 20 juillet, qu'on enseignerait la musique au Couvent dès le retour des vacances, le premier septembre. Ce qu'il fit, d'ailleurs, sans attendre la réponse.

Les autorités ainsi compromises, Mgr Turgeon donna le coup de grâce à l'opposition de Mgr Bourget, dans une lettre du 23 août 1852, insistant pour faire lever l'interdiction, parce que l'annonce était déjà faite qu'on reprendrait la musique à l'automne et qu'il en assumait toute la responsabilité⁶.

La victoire était remportée. Six mois après, le 22 février 1853, M. Proulx écrivait à l'Archevêque³: "Le couvent de Sainte-Marie prend un accroissement rapide. Le nombre des pensionnaires qui n'avait jamais dépassé le chiffre de 18 est maintenant de 52 et le nombre des demi-pensions est en cette proportion. Les études s'y font avec une belle activité. L'état moral de la communauté est très consolant. Ce succès est certainement dû au concours que Votre Grandeur a bien voulu me donner pour introduire des améliorations que sans elle je n'aurais pas obtenues. Dès l'an prochain la maison va être trop petite et dans peu d'années cet établissement sera un des plus florissants de votre diocèse." Le curé, capable de s'imposer, au besoin, savait aussi, comme on voit, manier le compliment. Mgr Turgeon lui répondit, le 26 février⁸: "Je me réjouis bien grandement de ce que vous dites de l'accroissement que prend le couvent de Sainte-Marie, et je me félicite de la part que vous m'attribuez des améliorations que vous y avez introduites." C'était avouer qu'en somme tout le mérite appartenait au curé.

Les Sœurs elles-mêmes n'en revenaient pas de l'augmentation du nombre des pensionnaires. "Il nous prédit dans sa première visite, écrivait l'analiste, qu'avant deux ou trois ans nous en aurions 80. Cela nous fit rire. Mais à notre grande surprise sa prédiction s'est vérifiée. Nous avons terminé l'année avec 33 pensionnaires. L'année suivante (1852-53), nous nous sommes rendues à 44. En 1853, nous en eûmes 54, et 1854 nous en a donné 64. Enfin 1855, 80 charmantes pensionnaires". Elle aurait pu dire aussi bien : 80 charmantes nièces ; car, dans ce temps-là, l'usage voulait que les élèves disent "ma tante", en s'adressant aux religieuses.

Deux Sœurs n'auraient plus suffi à ce rythme de développement. En 1851-52, l'une d'elles ayant été forcée de ralentir son activité pour raison de santé, on en avait envoyé une troisième. L'année suivante, après la

victoire de M. Proulx, ce fut une quatrième Sœur qui vint enseigner la musique et l'anglais. Mais c'était encore trop peu pour les besoins. Les Sœurs se mirent en prière, pendant que le curé se rendait en personne à Montréal, pour obtenir l'impossible. Le premier jour, il essuya un refus : mais, le lendemain, on lui accordait une nouvelle professe. Il n'en souhaitait pas davantage ; il avait maintenant cinq religieuses.

Depuis le début de l'enseignement de l'anglais, en 1845, d'après le journal de la maison, on avait eu le secours d'une institutrice laïque irlandaise. En septembre 1852, la Sœur Saint-Henri prenait l'anglais avec la musique. Par la suite, l'anglais n'a plus été enseigné que par une religieuse ; mais la musique, tantôt par une religieuse, tantôt par une maîtresse laïque, qui résidait toutefois dans le Couvent.

Avec 80 pensionnaires, en 1855, la Supérieure écrit : " Nous étions les unes sur les autres. Les deux années précédentes, j'avais fait crépir les mansardes pour les mettre en dortoir. Ce n'était pas encore suffisant. M. le curé prit le parti d'allonger le couvent de 50 pieds."

Au reste, la vieille bâtisse avait subi un commencement d'incendie, le jour de l'Ascension 1854. Un feu de cheminée, durant la préparation du déjeuner, se communiqua à la toiture en bardeaux, alors bien sèche. Il n'y avait point d'hommes aux alentours. Mais la dévouée ménagère Adélaïde Prémont grimpa nu-pieds sur la couverture et, au risque de se brûler elle-même, triompha de l'élément destructeur au moyen d'une hache et des seaux d'eau qu'on lui tendait par les lucarnes. L'annaliste ne sait comment louer cet exploit : " Sans cette fille incomparable, écrite-elle, nous aurions souffert un grand dommage. Plusieurs nous ont dit qu'il faudrait aller loin pour trouver sa pareille. . . Ce n'est pas tout ; dans l'après-midi, la pluie prend. Le trou qui a été fait va donner de l'eau, les plafonds vont en souffrir. La pauvre fille remonte sur la couverture avec des feuilles de taule et met tout à l'épreuve du mauvais temps."

L'agrandissement du Couvent, en 1854 et 1855, constitue, un peu après celui du Collège, une des grandes réalisations du curé Proulx, dans le domaine des constructions. Il s'y donna corps et âme, comme il savait le faire. On ne voit pas qu'il ait demandé de permission à son Archevêque, pour lancer l'entreprise. Mais il le mit au courant des choses. Le 9 octobre 1854, il lui écrivait⁹ :

" Je commence aujourd'hui les premiers travaux d'agrandissement au couvent. C'est une allonge de cinquante pieds. Cette maison est pleine et même ne peut suffire à contenir les élèves. Monseigneur de Montréal devra se réjouir d'avoir écouté les conseils de Votre Grandeur, relatifs à l'amélioration des études et je me réjouis de mon côté d'avoir insisté sur ce point et ré-

clamé votre intervention. Il y a maintenant cinq religieuses et une institutrice laïque.”

Mais, où trouver l'argent? Des travaux au Collège et au Couvent coup sur coup. M. Proulx demande aux Sœurs 25 louis d'avance, pour faire le solage à l'automne. Les Sœurs n'ont pas d'argent sonnante, mais trouvent à emprunter cette somme sans intérêt de leur maison de Saint-Roch, à Québec.

“Voilà notre bon curé à l'œuvre, dit le journal. Il achète les matériaux, fait faire le solage et tous les préparatifs nécessaires pendant l'hiver pour continuer de bon printemps, fait sécher les planches, les madriers, fait faire les chassiss. Nos L.25 sont mis à profit. Nous ne nous mêlons de rien. C'est ce bon père qui fait tout. Il dépense tout ce qu'il a. Il avait un superbe poulin de 2 ans ; il le vend L. 52 pour sa bâtisse du couvent. Ses deux chevaux et son homme ont été une partie de l'année à charroyer pour le couvent. Que de voyages n'a-t-il pas faits lui-même dans les autres paroisses, pour avoir les matériaux à meilleur marché ! . . . Par bonheur qu'il peut montrer à faire les choses à ceux qui ne le savent pas. Il a eu jusqu'à 20 ouvriers à conduire. Puis, sur ce nombre, deux étaient capables de faire l'ouvrage, les autres mar-



Le premier couvent, allongé en 1855, démoli en 1875
(dessin au crayon, d'après une vieille photographie)

chaient sous la direction de ce saint homme. . . Ce bon père était toujours à la tête de tout. Il a brisé plusieurs soutanes pendant cette année-là.”

Le solage fait à l'automne, l'allonge en bois fut levée au mois d'avril 1855 et on l'a terminée en janvier 1856.

“ En voyant tant d'ouvrages faits en si peu de temps, écrit l'annaliste, par de si tristes ouvriers, (avec) de bien vilains matériaux, le peu de moyen, et voir les choses comme elles sont, on peut juger de la sollicitude que s'est donnée ce bon père pour cette bâtisse. Le tout monte à la somme de L. 726.12 (\$2,906.40), y compris les chassis doubles et les jalousies. Là-dessus, nous avons fourni, avec l'aide de nos bonnes Sœurs de St-Roch et de la Rivière-Quelle, L. 463. Le bon Père a eu du Gouvernement, à force de supplication, L. 125 pour aider à cette bâtisse et L. 10 de M. Elzéar Duchesnay. Le reste a été fourni par lui. Qu'on juge si nous lui devons de la reconnaissance ! ”

Pour confirmer les dires de la Supérieure, nous avons aux archives de la Fabrique (Papiers des Écoles) une liasse de comptes au total de 109 louis s'échelonnant du 18 juin 1855 au 20 février 1856.

M. Proulx avait écrit, le 7 septembre 1854, au docteur J.-B. Meilleur, surintendant de l'Instruction Publique, lui expliquant le besoin et le projet d'agrandissement. “ Refuser les élèves qui se présentent, disait-il, serait arrêter l'essor donné à la bonne éducation, qui est si arriérée en ces lieux ”. . . ¹⁰ Son correspondant était bien sympathique à la cause, sans doute ; mais le Gouvernement avait l'oreille dure. Il fallut deux requêtes présentées à la Chambre par le député pour décrocher enfin un octroi si justement réclamé. La première requête, par le curé lui-même, en date du 11 septembre 1854, n'ayant apparemment ému personne, il en fit signer une autre, le 12 mars 1855, par un bon nombre de citoyens influents de toute la Beauce, “ demandant une aide pour terminer l'Académie pour l'éducation des jeunes filles et pour soutenir la dite Académie ”¹¹. A noter cette nouvelle appellation *d'académie* pour notre Couvent ; au Gouvernement, on variait les noms pour distinguer entre elles les catégories d'institutions d'enseignement.

Quoi qu'il en soit, M. Proulx, par sa persévérance et son prestige, réussit à obtenir 125 louis, soit un octroi spécial de 75 louis pour l'édifice, et 50 louis pour l'enseignement. Une autre requête du curé l'année suivante¹², fit inscrire le Couvent sur la liste annuelle des subventions scolaires, pour une somme de 50 louis d'abord, puis pour un montant variable par la suite. Conséquemment, à partir de 1855, des relevés sommaires du Couvent de Sainte-Marie commencent à figurer dans les Rapports annuels du Surintendant de l'Instruction Publique. Nous en donnerons un tableau à la fin, en annexe.

Pendant l'agrandissement du Couvent, M. Proulx avait pris l'avis des Sœurs pour les divisions de l'intérieur ; mais, dès le début, il avait prévu une chapelle et une sacristie, confiant qu'il aurait la permission de dire la messe au Couvent et d'y garder le Saint Sacrement. Mais les usages ecclésiastiques ne classaient pas encore ces faveurs dans l'ordre des privilèges ordinaires. Après un refus verbal de l'Archevêque, le curé revint à la charge, ayant fait des recherches sur la question, et écrivit à Sa Grandeur ¹³, "une lettre de 10 pages. . . pour lui prouver respectueusement qu'il pouvait accorder cette faveur". Mgr Charles-François Baillargeon répondit qu'il pouvait permettre de célébrer dans la chapelle du Couvent, bien qu'il ne tint pas à introduire cet usage dans son diocèse ; mais que le privilège de la Sainte Réserve relevait du Pape et qu'il se chargerait tout au plus de transmettre au Saint-Siège la demande du curé. Toutefois, celui-ci n'osa pas écrire, par délicatesse. Et les choses en restèrent là pour le moment, la chapelle servant provisoirement d'oratoire à la sainte Vierge et la sacristie, d'oratoire à saint Joseph.

Les Sœurs en avaient ainsi décidé, pour consoler leur piété déçue. Elles demandaient ensuite à ces deux saints personnages de faire venir le petit Jésus, pour compléter la Sainte Famille dans leurs murs. Elles disaient souvent : " Pas plus tard que l'année prochaine, et nous jouirons de la grande faveur ". Mais elles ne pensaient pas d'être exaucées si vite.

Au mois d'août 1856, quelques mois après la fin des travaux, arrivait de Rome l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau, enfant de la paroisse et futur cardinal. Le curé, comme à tous les prêtres de passage, lui fit visiter le Couvent restauré et lui parla de son désappointement au sujet de la chapelle. M. Taschereau de le blâmer aussitôt, pour n'avoir pas poussé les démarches jusqu'au bout. Les voilà donc qui écrivent tous deux au Saint-Siège et Mgr l'Archevêque qui appuie leur requête en l'adressant au Pape, le 25 août, fête patronale de M. Proulx. Le 22 octobre suivant, écrit l'annaliste, " le curé arrive au couvent, nous fait toutes réunir avec nos élèves, pour nous annoncer, le cœur tout ému, que le Saint-Siège a exaucé tous nos désirs 'i'. L'indult de la Sainte Réserve était daté de Rome le 21 septembre 1856 ¹⁴.

Peu d'institutions paroissiales, sinon aucune, pouvaient alors se flatter d'avoir semblable privilège. Ce ne fut donc pas sans un empressement légitime, qu'on se prépara de toutes façons à en prendre la jouissance effective. Le curé fit confectionner l'autel, qui manquait encore, pendant que les Sœurs voyaient au reste. L'échéance ayant été fixée à la fête de la Présentation, le 21 novembre, on faillit la manquer par une indisposition grave du curé, qui mit à une dernière épreuve la patience

de tout le monde. Enfin, il put venir, la veille, confesser les Sœurs et les enfants. Et nous lisons, dans le journal du Couvent :

“ Le 21, donc à 7 heures du matin, nous étions toutes réunies dans notre Paradis terrestre, ainsi que tous les principaux du village. M. le Curé, après avoir béni l'autel et le linge, a offert l'adorable sacrifice dans ce charmant sanctuaire. Tout était attendrissant, le chant accompagné de l'harmonium, qui a été donné par ce bon Père, était bien approprié à la circonstance. . . Toute la journée a été un jour de fête et de reconnaissance spirituelles. Nous nous flattons que l'anniversaire tous les ans ¹⁵ sera consacré à la piété... Il nous semble que la classe doit être omise en ce beau jour. . . Depuis ce grand jour, il y a toujours une adoratrice devant le Saint Sacrement, depuis 5 h. du matin jusqu'à 8 h. du soir, souvent 9 h. Nos bonnes enfants se trouvent heureuses durant ces précieux moments. La pénitence qui leur est plus sensible, est d'être privées de faire leur demi-heure. . . Tous les jours, à 6½ heures, notre bon curé vient nous dire la messe, il se ferait un scrupule de retarder de 5 minutes. . . En été, M. le curé vient nous dire la messe à 6 heures, quand il peut venir.”

Le lever des élèves et des Sœurs devait donc être plus à bonne heure qu'aujourd'hui. Mais on n'avait pas l'heure avancée, durant la belle saison. Ajoutons aussi, comme explication, qu'il n'y avait pas alors beaucoup de grandes messes recommandées pour fournir deux prêtres et qu'il suffisait bien du vicaire pour la messe quotidienne de la paroisse. Cependant, on assurait déjà deux messes par semaine, lundi et jeudi, à la chapelle Sainte-Anne, durant la saison d'été. Par ailleurs, bien peu de gens se rendaient à la messe sur semaine et on ne connaissait pas encore la communion fréquente. Si bien que les prêtres de paroisse disaient souvent leur messe privément, à l'heure qui leur convenait, et parfois ne la disaient même pas, s'ils n'avaient pas d'intentions recommandées. C'était dans l'usage du ministère. Le journal du Couvent signale que c'est M. Michel Forgues, curé de 1845 à 1847, qui institua une messe régulière à l'église, à une heure commode pour les Sœurs.

M. Proulx donna encore le maître-cadre de la chapelle du Couvent, qui avait coûté 4 louis. Ensuite, pour obtenir un beau chemin de croix, il préféra le faire venir de Paris ; mais le bâtiment fit naufrage en route avec la cargaison. La Supérieure, alors, en acheta un elle-même à Montréal, qui fut payé \$30.00 avec les cadres. C'est Alexandre Chaussegros de Léry, avocat de la paroisse, qui fit cette dépense, ainsi que celle d'une statue de saint Joseph. D'autres bienfaiteurs se présentèrent par la suite, entre autres Thomas-Jacques Taschereau, Adelaïde Prémont et une autre ménagère du Couvent, nommé Luce Maranda ; Mlle Thérèse Ponsant,

marchande du village ; et, de nouveau, en 1861, M. de Léry, qui paya, cette fois, le prix d'un ornement rouge pour la messe.

Depuis le début, à vrai dire, le couvent de Sainte-Marie, comme d'autres ailleurs, sans doute, paraît avoir été un foyer de maladie, surtout pour les Sœurs, dont le régime alimentaire et hygiénique ne devait pas afficher un fort quotient de prophylaxie. Plusieurs cas de tuberculose y avaient pris naissance ou s'étaient développés, qui nous sont signalés plus ou moins clairement par le journal de la maison. Mais aucun décès ne s'était produit dans le Couvent même, avant 1855. Cette année-là, le 26 mai, une pensionnaire, Philomène Turgeon, 15 ans, fille de François-Xavier Turgeon, de Saint-Anselme, décédait après quelques jours à peine de maladie, apparemment de méningite. Le journal raconte avec onction et profusion les détails du triste événement, ainsi que le décès d'une maîtresse de musique laïque, Marguerite Stuart Gordon, survenu l'année suivante, le 1er août 1856, et celui d'une toute jeune demi-pensionnaire, huit ans et demi, Marie-Louise Duchesnay, fille de l'honorable Elzéar Juchereau-Duchesnay ; elle décéda, avec les meilleurs signes de prédestination, le 10 avril 1857, et fut inhumée dans le tombeau de famille, sous la chapelle Sainte-Anne.

Pour faire contrepoids à ces souvenirs lugubres, il eût été intéressant de mentionner combien d'anciennes élèves du Couvent entrèrent en religion, pour vérifier la prédiction de Mgr Plessis. Il y en eut sûrement un bon nombre, à partir de la première, Henriette de Tonnancour qui entra au noviciat dès 1823, sans toutefois persévérer. Mais la documentation qui pourrait nous renseigner sur ce sujet particulier n'est pas facilement accessible. Nous n'avons la liste des Sœurs professes issues du Couvent de Sainte-Marie qu'à partir de 1858, et nous la donnerons en appendice.

Cependant, un événement agréable à signaler, quoique d'un ordre inattendu, trouvera ici sa place. Ce fut, le 4 février 1870, dans la chapelle même du Couvent, l'abjuration et le baptême d'une américaine convertie, nommée Louise-Lydia Bonnett, fille d'Herman Bonnett, ministre méthodiste au Vermont. Elle avait environ 24 ans et c'étaient les Sœurs qui l'avaient instruite de la religion. Les registres de la paroisse nous révèlent même qu'après son baptême, on célébra ou mieux l'on revalida son mariage avec Thomas Tessier dit Laplante, un citoyen de Sainte-Marie qui, dans ses pérégrinations, s'était éloigné quelque peu jusque là de la religion.

La période de relèvement que nous venons de relater se clôt par un double départ mettant fin à la carrière à Sainte-Marie de deux personnages intimement liés à l'histoire du Couvent : le Grand-Vicaire Proulx et la Supérieure de ce temps-là. M. Proulx mourut à son poste, le 6 juillet 1871,

emportant les regrets d'une institution qu'il avait toujours couverte de sa paternelle sollicitude. Quant à la Supérieure, Sœur Saint-Jean-Chrysostome, celle-là même dont le curé, en arrivant, avait demandé le changement, elle ne quitta Sainte-Marie qu'à l'été de 1872, après avoir présidé aux destinées du Couvent pendant 22 ans. C'est le plus long supériorat qui se soit vu dans l'histoire de la maison et sans doute dans l'histoire de nombreux couvents de la Congrégation. Elle avait donc vaincu les préventions du curé, s'était attiré ses bonnes grâces et son appréciation ; c'est assez pour garantir qu'elle devait être, sous des dehors modestes et frustes, une femme de grand cœur et de haute personnalité.

Voici enfin, pour clore ce chapitre, des statistiques intéressantes que nous trouvons au *Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada pour 1856* (Québec, 1857, pp. 90 à 99) : les données de ce rapport sur le Couvent de Sainte-Marie sont exceptionnellement copieuses cette année-là, qui marque l'occupation de l'édifice restauré. Elles nous décrivent l'état du Couvent, il y a cent ans passés : valeur des terrains 270 louis, montant des dettes 379 louis, valeur des édifices 2000 louis, aide gouvernementale pour réduction de la dette, 30 louis ; dimensions en pieds anglais de la bâtisse, 120 par 42 à deux étages ; enseignement gratuit ; sources de revenu, pensions et travaux manuels ; 5 religieuses, 2 institutrices laïques ; total des élèves, 141 ; 77 externes, 4 demi-pensionnaires, 60 pensionnaires, 140 catholiques, 1 protestante, 123 résidentes du comté, 18 de l'extérieur dans le Bas-Canada, 124 au-dessous de 16 ans, 17 au-dessus ; 50 volumes dans la bibliothèque, 2 globes terrestres, 9 cartes géographiques ; 80 élèves en arithmétique, 8 en histoire naturelle, 60 en anglais, 100 en grammaire française, 90 en dictée française, 90 en géographie, 50 en composition française, 34 en dictée anglaise, 10 en composition anglaise, 22 en belles-lettres, 15 en rhétorique, 20 en déclamation, 6 en dessin linéaire, 56 en couture, 15 en broderie, 3 en peinture, 21 en musique instrumentale, 29 en musique vocale.

RÉFÉRENCES

1. *Histoire de la Congrégation...*, vol.IX, pp. 145-147, leytte du 6 octobre 1851.
2. AAQ, cartable Sainte-Marie 2, no 8.
3. *Ibidem*, Lettres vol. 24, pp. 300s.
4. *Ibidem*, Sainte-Marie 2, no 9.
5. *Ibidem*, nos 14 et 17.
6. *Ibidem*, Lettres vol. 24, p. 555.
7. *Ibidem*, Sainte-Marie 2, no 44.
8. *Ibidem*, Lettres vol. 25, p. 93.
9. *Ibidem*, Sainte-Marie 2, no 71.
10. APQ, Éducation.
11. *Journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada pour 1854-55*, pp. 19 et 668.
12. *Ibidem* pour 1856, p. 88.
13. Journal du Couvent.
14. AAQ, Registre des Indults II, no 170.
15. On a obtenu de Rome, le 26 décembre 1869, une indulgence plénière pour le personnel du Couvent en la fête de la Présentation ; *Ibidem*, no 220.

CHAPITRE XXIX

De la reconstruction au centenaire

1872-1923

Le nouveau curé nommé à Sainte-Marie, à l'automne de 1871, était un ancien vicaire de la paroisse, l'abbé Jean-Thomas-Alfred Chaperon, qui avait appris, sous le règne de M. Proulx, à connaître et apprécier l'œuvre du Couvent. Il devait en devenir à son tour le zélé protecteur.

Le 18 avril 1873, répondant à une demande d'informations de Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec, le curé Chaperon donnait les précisions suivantes au sujet du pensionnat¹. Il y avait alors 55 pensionnaires : 22 de Sainte-Marie, 5 de Lambton, 1 de Tring, 2 de Saint-Frédéric, 2, de Saint-Georges, 3 de Saint-François, 7 de Saint-Joseph, 2 de Saint-Sylvestre, 2 de Saint-Elzéar, 4 de Saint-Bernard, 2 de Sainte-Marguerite, 1 de Saint-Isidore, 1 de Saint-Henri et 1 de Québec. Le but de cette enquête était de voir si le projet d'un nouveau couvent avec pensionnat, à Saint-Joseph de Beauce, était justifiable. M. Louis-Antoine Martel, curé de l'endroit avait conçu ce projet et y tenait mordicus.

La réponse de M. Chaperon fut celle qu'on devait en attendre, dans la circonstance. Il dénonça le projet comme une grande menace pour le couvent de Sainte-Marie. Selon lui, chiffres en mains, les pensionnaires venant du haut du comté formaient la moitié de l'ensemble. Un couvent à Saint-Joseph serait trop rapproché et réduirait vite celui de Sainte-Marie à une école ordinaire. C'étaient les pensionnaires qui le faisaient vivre, avec l'octroi du département de l'Éducation, qui diminuait tous les ans. Les externes ne payaient presque rien ; plus des trois quarts recevaient l'instruction gratuitement. Et même, sur les 22 pensionnaires de Sainte-Marie, plusieurs bénéficiaient d'une importante réduction de pension. D'ailleurs, opinait le curé, " le goût de l'instruction n'est pas encore assez répandu dans le haut du Comté pour que le besoin d'un couvent se fasse sentir à Saint-Joseph, et la paroisse de Saint-Joseph ne donnerait pas plus de pensionnaires à son couvent qu'elle en envoie actuellement à Sainte-

Marie. Dès que les enfants ont appris à lire et à écrire et qu'elles ont fait leur première communion, pour la plupart, les parents les retirent. Les parents ne veulent pas dépenser beaucoup pour l'instruction de leurs filles. Il en sera ainsi encore longtemps, je pense". Au dire de M. Chaperon, le curé de Saint-François (Beauceville) voudrait ouvrir un couvent lui aussi, dans quelques années, et ce dernier endroit conviendrait mieux pour la division du territoire. Du reste, on avait discuté de projet de Saint-Joseph dans une rencontre du clergé de la région et on s'était prononcé unanimement contre lui.

Les arguments du curé de Sainte-Marie n'eurent pas grand effet, faut-il croire, sur la décision de l'Archevêque. En tout cas, trois mois après, le 26 juillet 1873 exactement, le curé Martel pouvait donner son couvent à l'entreprise², et les Sœurs de la Charité de Québec en prenaient possession à l'été de 1875. Comme l'avait appréhendé M. Chaperon, le couvent de Sainte-Marie vit le nombre de ses pensionnaires diminuer considérablement à partir de ce moment.

Indépendamment des facteurs humains, le cours des choses, la vie même des hommes et des institutions se voient parfois détournés par les forces aveugles de la nature, dont les commandes sont, nous le savons, entre les mains de la Providence. Un assez violent tremblement de terre, phénomène plutôt rare dans la vallée de la Chaudière, se produisit, dit-on, en 1872. La plus vieille partie du Couvent, qui n'était pourtant pas hors d'âge, à peine cinquante ans, en ressentit plus fortement les atteintes. Il est tout de même surprenant que l'église, à côté, un corps de maçonnerie bien plus imposant, n'ait pas été pareillement affectée. On n'en souffle mot. Les journaux de Québec étaient alors trop pauvres en informations pour signaler les avaries de notre couvent. Mais le journal manuscrit de la maison en a conservé la mémoire ; et le premier journal imprimé de la Beauce, *La Vallée de la Chaudière*, en reprendra la mention, le 28 août 1891 : "Le tremblement de terre de 1872, écrit-il, ayant considérablement endommagé les fondations du couvent, il devint urgent de le rebâtir"³.

D'ailleurs, sans parler du tremblement de terre, le curé Chaperon en signalait les dégâts, dès le 10 février 1873, dans une lettre à P.-J.-O. Chauveau, ministre de l'Instruction Publique⁴ : "Des réparations sont indispensables, affirmait-il, et ces réparations devront être si considérables que la maison est, je puis dire, à refaire presque complètement, par suite du délabrement des murs de la vieille partie de la bâtisse". Et le curé demandait un octroi aussi considérable que possible, s'engageant à pourvoir au reste. Mais le Ministre répondit, le 25 février, qu'il était im-

possible d'augmenter l'octroi annuel du Couvent, parce que le Département n'avait que les mêmes fonds disponibles, avec des demandes sans cesse croissantes. Une autre lettre adressée par M. Chaperon, le 25 novembre suivant, à Gédéon Ouimet, successeur de Chauveau, et demandant au Ministre d'élever à \$500.00 l'octroi annuel, comme moyen d'amortir les frais de restauration, paraît bien avoir eu le même sort que la première. Si l'octroi de 1872-73 atteignit par exception le chiffre de \$270.00, on ne pourrait prétendre que ce fut là une aide substantielle du Gouvernement.

Mais le curé décida de reconstruire quand même et prit la direction de l'entreprise, comme autrefois le curé Villade et M. Proulx. Une fois les travaux terminés, on pourra dire⁵ : "La paroisse donne par souscription \$6,000.; la maison-mère fournit \$10,000." A-t-on compté là-dedans les corvées et les matériaux fournis gratuitement par les paroissiens? C'est peu probable.

En tout cas, à défaut du contrat de l'entreprise, qu'il nous a été malheureusement impossible de retracer, nous pouvons suivre, par le cahier des prônes du curé, certains étapes de la construction. Après une loterie au profit du nouveau couvent, annoncée au début de 1874, le curé fait charroyer de la pierre par les paroissiens, en septembre de la même année. En hiver et au printemps de 1875, il annonce deux corvées "pour charroyer de la brique blanche qui est au dépôt du bas de la paroisse". Le chemin de fer, en effet, n'avait pas encore atteint le village de Sainte-Marie; il devait être arrêté à Scott, à ce moment-là. Le sixième dimanche après la Pentecôte, on a déjà démolì une partie de la vieille bâtisse, pour donner de l'espace; on fait la "vente de plafonds, d'ouvertures et de portes du couvent après les Vêpres". Puis, le onzième dimanche, "assemblée de paroisse pour la couverture en fer blanc pour le couvent". Aucune indication toutefois du local étranger qu'on dut forcément réquisitionner, cette année-là, pour abriter en partie les classes et le pensionnat. La construction, en effet, réclama toute l'année scolaire 1875-76, et l'on ne put conserver qu'une extrémité du Couvent, probablement la partie de bois, plus récente.

Enfin, le dimanche 13 août 1876, le curé pouvait annoncer au prône : "Sa Grandeur Mgr l'Archevêque sera ici jeudi prochain et fera la bénédiction solennelle du Couvent. Procession de l'église au Couvent. Invités. Messe pour les bienfaiteurs. Quête. Érection du chemin de la croix." C'est donc le 17 août 1876, que Mgr Taschereau bénit le nouveau couvent.

Le Canadien, journal de Québec, mentionnait l'événement deux jours après et ajoutait : "Les plans ont été donnés par M. l'architecte Peachy

de notre ville". Affirmation qui vient détruire une prétention de *La Vallée de la Chaudière*, émise quinze années plus tard, le 28 août 1891, dans le communiqué suivant, qui prodigue ses louanges au curé :

" Le Rév. J.-T.-A. Chaperon fut à l'égard des bonnes sœurs, ce qu'avait été son prédécesseur. Il se chargea lui-même des travaux et se constitua l'architecte de la nouvelle bâtisse. Nous devons à son zèle, à son savoir-faire aussi bien qu'à son généreux dévouement le magnifique couvent que possède aujourd'hui Sainte-Marie."

La bâtisse terminée était d'une autre allure que l'ancienne. Celle-ci était toute en longueur, 115 pieds par 40, à deux étages avec un comble pointu. La nouvelle, avec un toit brisé et trois étages de hauteur, en plus du rez-de-chaussée, n'avait que 75 pieds par 50, mais avec une aile de 32 pieds et demi par 28, à l'arrière. C'est là, sans doute, que se trouvait déjà la chapelle, pour laquelle on obtint de Rome l'indult de l'autel privilégié, le 10 juin 1877⁶, indult qui, suivant les règles canoniques, reste encore en vigueur actuellement.

Il y eut plusieurs séances dramatiques et musicales au profit du nouveau couvent, durant l'année de la construction et les années suivantes. En 1879, les anciennes élèves se chargeaient elles-mêmes d'une représentation⁷. Un premier bazar au profit de la même œuvre se tint à la sacristie de la paroisse, en mars 1886, et un autre en fin décembre 1887.

Le 18 mars suivant, les Sœurs faisaient recommander une grand-messe " pour les personnes qui les avaient encouragées dans le bazar et tous les bienfaiteurs de leur maison "⁸. Il est encore question de bazar, à Noël 1895, puis le 27 décembre 1896, pour aboutir enfin à une réalisation géante, en juin 1897 : cette fois, le bazar, accompagné d'un banquet populaire, d'une séance récréative, etc., dura dix jours et rapporta le joli montant de \$880. On était déjà loin, certes, de la date de construction ; mais il restait une vieille dette à amortir. La paroisse, nous l'avons déjà dit, devait éventuellement contribuer la somme de \$6,000. aux frais de l'entreprise. La communauté, de son côté, usa de toutes les économies possibles. On peut même, si l'on veut, mettre en ligne de compte l'octroi aux pensionnaires des premières vacances du jour de l'an, du 29 décembre 1876 au 6 janvier suivant ; de même le sacrifice demandé aux élèves de leurs prix de fin d'année.

Le *Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique* pour 1887-88 (page 78) nous montre le Couvent de Sainte-Marie dans le tableau des institutions " indépendantes ", c'est-à-dire ne relevant pas de la commission locale, ni du Département de l'Instruction Publique. L'inspecteur

d'écoles Amédée Tanguay, faisant cette année-là son premier rapport d'inspection dans le district, où il vient d'être nommé, écrit ce qui suit : " L'académie des filles est sous la direction des Sœurs de la Congrégation. S'il m'eût été permis de faire l'examen des élèves de cette institution, j'aurais à signaler des progrès satisfaisants ; mais cette faveur m'a été poliment refusée ".

Cependant, les Sœurs ont dû s'entendre peu après cette date avec la commission scolaire. Car, en 1897-98, il y avait une des cinq classes du Couvent, la plus petite, sous le contrôle des commissaires et rétribuée par eux au prix de \$150.00 par année⁹. Et, le 24 septembre 1899, les procès-verbaux de la Commission scolaire affirment emphatiquement que cette somme-là, on l'a " toujours payée dans le passé. . . pour la tenue de cette dite école élémentaire ". On suivait, pour lors, dans cette classe, le programme du Département de l'Instruction Publique et l'inspecteur la visitait régulièrement.

Mais, dans la même séance, les commissaires, poursuivant leurs procédés, décidaient d'imposer pour une première fois, au profit de la Commission, une rétribution annuelle d'un dollar par enfant fréquentant leur classe du Couvent, sous prétexte " d'aider quelque peu au paiement de l'école de cet arrondissement ". Les Sœurs, pourtant, ne se trouvaient pas grassement retribuées et la Supérieure, Sœur Saint-Léandre, prit sur elle d'en écrire aux commissaires le 8 novembre de la même année¹⁰. Depuis longtemps, disait-elle, les Sœurs voulaient demander un dédommagement de \$200. pour cette classe, pour laquelle elles fournissent l'enseignement, le local, le chauffage et à peu près tout le mobilier. Les dépenses se montaient au double d'autrefois, le système de chauffage était amélioré, le tout au profit des élèves. Et la Supérieure terminait en demandant que la nouvelle taxe spéciale de \$1.00 par enfant tournât à leur bénéfice, " pour aider, disait-elle, à payer le chauffage de notre maison ".

Les commissaires, n'étant pas faciles à attendre, feignirent d'ignorer cette requête. Au début de l'année suivante, le 16 septembre 1900, ils imposaient de nouveau la taxe spéciale en précisant, cette fois, que c'était pour tenir lieu de la corde de bois mou " dont les parents seraient responsables pour chaque enfant pour l'école de cet arrondissement ". Nous croyons plutôt que c'étaient les exigences légales du Département qui les faisaient adopter cette formule-là. Car, ils n'avaient pas à fournir de bois pour chauffer le Couvent. En réalité, c'est le traitement des Sœurs qui progressa finalement, sans excès, du reste, comme nous verrons par après.

Mais un mot des brevets d'enseignement réclame ici sa place. Depuis juin 1863, chaque fin d'année scolaire voyait le couvent de Sainte-

Marie devenir le siège des examens pour l'obtention du brevet élémentaire, puis du brevet moyen.

C'est le Grand-Vicaire Louis Proulx qui avait obtenu cette faveur pour toute la région et on l'avait nommé pour cela premier président du Bureau local d'Examineurs, puis le curé Chaperon à sa suite. Des institutrices nombreuses y recevaient leurs parchemins.

Les choses en étaient encore ainsi, quand, en 1898, une décision du Conseil de l'Instruction Publique enleva la juridiction des Bureaux d'Examineurs, pour centraliser à Québec le contrôle des examens et l'octroi des brevets. Alarme générale dans les districts ruraux. Le nouveau curé de Sainte-Marie, l'abbé Joseph-Édouard Feuiltault, rédige de sa main une requête au Comité catholique, qu'il adresse à Son Exc. Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, le 28 avril 1898, après l'avoir fait signer par les curés de quatorze paroisses des environs et par les professionnels ou notables de Sainte-Marie ¹¹.

La suppression générale des Bureaux d'Examineurs, y lit-on, a surpris tout le monde et sera préjudiciable à la cause de l'éducation dans le district. Pour raison d'économie, les cultivateurs surtout se récrient et "pour peu qu'il faille dépenser quelques centins de plus, ils refuseront à leurs jeunes filles les avantages que leur procurera un séjour de quelques années dans le Pensionnat d'un de nos bons Couvents". Un père de famille disait : "Puisque l'on veut rendre si difficile l'obtention d'un petit diplôme, nos filles vont prendre davantage la route des États-Unis. Grâce aux facilités de paiement que nous accordaient les autorités de nos maisons d'éducation, nous pouvions, avec une somme d'argent relativement peu considérable, procurer à nos enfants une éducation supérieure ; mais aujourd'hui, nous ne pouvons faire davantage." Le gros obstacle étant la nécessité d'aller désormais à Québec pour subir les examens, la requête spécifiait que, à défaut de maintenir intégralement, l'ancien régime, on accordât la faveur de subir encore les examens écrits à Sainte-Marie, d'après les nouveaux règlements de contrôle centralisé.

Non seulement les arguments de cette instance remportèrent la victoire ; mais, quelques années plus tard, en 1912, le Couvent obtenait d'avoir en plus les examens pour le brevet supérieur ou académique. Il avait fallu deux suppliques de la Supérieure, Sœur Sainte-Berthilde : l'une, du 19 avril 1912, à Jean-Baptiste Miller, secrétaire du Bureau central des Examineurs ; l'autre, du 3 mai suivant, à Son Exc. Mgr l'Archevêque de Québec ¹². Une première étudiante de la région, Mlle Blanche Drouin, avait déjà conquis le brevet académique, en 1907 ; mais il lui avait fallu se rendre à Québec pour l'examen. Aux épreuves de juin 1912, su-

bies pour la première fois à Sainte-Marie même, il y eût trois diplômées : Mlles Alice Létournéau, Mariette Dallaire et Héléne Milady ¹³.

Un autre domaine de progrès occupa la vedette au Couvent de Sainte-Marie, au début du présent siècle : l'organisation de l'enseignement ménager. Non pas que cet enseignement eût été totalement négligé auparavant. On voit, en effet, signalées publiquement dans les prônes du curé, des expositions de travaux manuels, en fin d'année, au Collège et au Couvent, à partir de 1892. Le Collège paraît même avoir battu la marche, dès 1888. Mais il ne s'agissait pas là d'un enseignement vraiment spécialisé. C'est une école ménagère véritable qu'on voulait avoir.

Le projet semble avoir eu pour parrain le curé lui-même, qui ne démorait pas facilement, quand il voulait une chose, et savait au besoin enjamber ou contourner plus d'une difficulté.

Il existait déjà une école ménagère à Roberval (1882), une autre à Saint-Damien (1892) et l'abbé Alphonse Beaudet, curé de Saint-Pascal de Kamouraska, venait de réaliser une fondation semblable dans sa paroisse, en 1905. Ces exemples pouvaient suffire à déterminer le curé Feuiltault. Aucune école ménagère officielle n'existait alors dans la Beauce ; et Sainte-Marie n'avait-elle pas toujours été à l'avant-garde du progrès ? Mis au courant de l'idée, Mgr l'Archevêque répondait, le 11 octobre 1907 ¹⁴ :

“ Le projet de l'établissement, à Sainte-Marie, d'une École ménagère a mon approbation la plus entière, et je suis très heureux aujourd'hui de vous encourager par ces quelques mots. C'est un bienfait inestimable pour un District tout entier de posséder une de ces institutions... Je ne doute pas de l'accueil favorable que vous devrez recevoir des Honorables Membres du Gouvernement de Québec et je vous le souhaite de tout cœur ”.

Mais il était écrit qu'il faudrait emporter la position de haute lutte. Les faveurs politiques, même légitimes, suscitent facilement des jalousies. En l'occurrence, ce furent les autres communautés enseignantes de la Beauce qui réclamèrent leur part du gâteau, dans une requête commune aux autorités religieuses et civiles, demandant “ de ne pas donner suite à la décision prise de fonder une école ménagère à Sainte-Marie ”. On disait que l'enseignement ménager se donnait déjà dans tous les couvents et pouvait s'améliorer, à condition “ que l'octroi assez considérable, accordé à ces maisons qui ont le titre d'écoles ménagères, soit distribué à parts égales ” entre toutes les institutions ¹⁵. L'Abbé Léon Morissette, curé de Saint-Éphrem, souscrivit cette requête et l'appuya fortement, s'il n'en fut pas même l'auteur : il était en train, justement, d'agrandir son couvent.

En recevant la contre-requête, Mgr Bégin téléphona au curé de Sainte-Marie, qui s'empessa de descendre au Parlement, pour calmer ses alarmes, mais qui ne put obtenir sur-le-champ de garanties pour le sort de son projet. Il se retourna alors vers l'Archevêque, lui demandant de "museler M. Morissette", dont le geste ne le surprenait pas, pendant que, de son côté, il allait écrire à tout son "monde influent"¹⁶. Faut-il nous étonner, après cette escarmouche, que M. Feuiltault ait cessé de s'approvisionner d'hosties au couvent de Saint-Éphrem, qui en fabriquait alors et qui jusque là lui servait de fournisseur ?

Mais la conséquence la plus claire de l'incident fut d'infliger au projet d'école ménagère un retard de trois ans et de le réduire dans ses proportions à la taille d'une simple école ménagère locale. C'était tout de même un peu mieux que rien et le curé écrivait, rayonnant, au Grand-Vicaire, Mgr C.-A. Marois, le 10 juillet 1910¹⁷: "Une lettre reçue hier matin nous apprend que le Département de l'Agriculture met une allocation annuelle de \$300.00 à la disposition du Couvent pour établir et donner l'enseignement ménager." C'était un succès des efforts conjugués du Grand-Vicaire et du curé. Mais, confessait de son côté le journal du Couvent, il avait fallu "l'influence du député local, M. A. Godbout, du docteur H. Béland, député fédéral, de M. le docteur Morisset, député de Dorchester, et de plusieurs autres personnages marquants".

Au fait, même avant le vote d'un octroi, l'enseignement ménager était déjà autorisé et on avait ajusté les matières au programme des études ordinaires, pour les classes supérieures. Dès le 24 mai 1910, l'École ménagère de Sainte-Marie, avec 72 élèves, s'inaugurait officiellement, par une démonstration publique, sous la direction de M. O.-E. Dallaire, inspecteur des Écoles ménagères, et en présence du curé, de son vicaire, M. Wilbrod Clavet, du maire de la paroisse, M. Gustave Garant, et de plusieurs autres notables de l'endroit.

Notre École ménagère s'est maintenue dans les mêmes cadres durant vingt ans, avec un octroi annuel de \$300.00 jusqu'à 1925, réduit à \$210.00 par la suite. Le nombre des élèves s'était élevé aux environs de deux cents, ce qui veut dire que pratiquement toutes les élèves du Couvent en faisaient partie. La plupart des couvents de la Province en étaient venus, d'ailleurs, à donner l'enseignement ménager dans les mêmes conditions, recevant les mêmes octrois. Saint-Georges de Beauce avait suivi Sainte-Marie, dès 1912, et d'autres paroisses, peu après. Il y avait plus d'une centaine d'écoles ménagères locales dans la Province, quand une décision du gouvernement, en 1929, transféra la régie de cet enseignement du Ministère de l'Agriculture au Département de l'Instruction Publique. Ce

fut la dernière année de distribution d'un octroi spécial et la disparition de notre école ménagère dans les documents officiels, celle de Saint-Georges demeurant en fonction, comme école ménagère régionale.

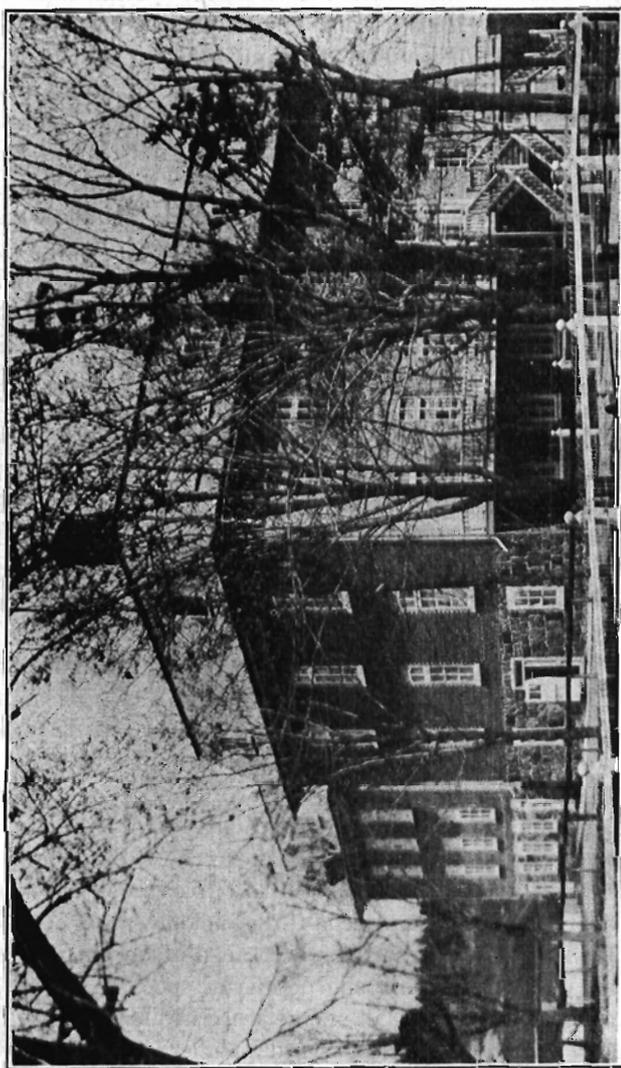
La population du village de Sainte-Marie augmentait rapidement. A partir de 1900, elle prenait le pas sur celle de la paroisse, qui tendait plutôt à diminuer, pour en venir à une avance de 1591 âmes contre 1050, en 1908. Or, c'était tout le village qui envoyait ses fillettes au Couvent, avec en plus l'arrondissement de la paroisse qui faisait face au village, de l'autre côté de la rivière. Le nombre des pensionnaires, il est vrai, marqua un léger fléchissement, en 1906, quand, par décision de l'Archevêque, les maisons d'éducation durent élever le prix de pension à \$6.00 par mois, charger \$1.00 pour les "quart-de-pension". Mais cela n'affectait aucunement l'élément externe.

A l'automne de 1908, l'inscription des plus jeunes, dans la classe de la Commission scolaire, atteignait 72. Il fallait à tout **prix** la dédoubler et, pour la première fois, une maîtresse séculière fut engagée par le Couvent, au salaire de \$110.00 par année. Les Sœurs demandèrent à la Commission scolaire, en dédommagement, une augmentation de \$100. et le droit de percevoir une rétribution mensuelle des élèves de ses deux classes. Le 18 octobre, la Commission se résigna à leur consentir l'augmentation demandée, mais sans supplément pour le loyer du local et pour le mobilier.

Accroissement du personnel étudiant, subdivision des classes, organisation méthodique de l'enseignement ménager, tout cela réclamait de l'espace. On sentait qu'il fallait agrandir et on n'avait pas de capital en réserve. Tout de même, le Couvent décida de répondre pour la somme de \$6,000.00, affectée à la construction d'une annexe, dont on posa les fondations à l'automne de 1909. L'entrepreneur en fut Joseph Morissette, constructeur de Sainte-Marie. Cette annexe, aux dimensions d'environ 42 pieds par 34 et de même hauteur que la bâtisse antérieure, se retrouve encore à l'arrière du Couvent, excédant de quelques pieds l'aile du parloir et de la chapelle, qui sert désormais de trait-d'union entre les deux. En plus d'ajouter plusieurs locaux, elle permettait notamment d'agrandir le réfectoire, la salle, la chapelle et même les dortoirs.

La construction donna l'occasion d'installer le gaz acétylène dans tout le Couvent. Ce fut un émerveillement pour les élèves, quand on inaugura le système d'éclairage, le 7 mars 1910, lors d'une pièce jouée dans la nouvelle salle agrandie.

Pour travailler à la chapelle, on transporta le Saint Sacrement dans un des dortoirs, converti en oratoire de fortune. Le jeune sculpteur A. Prévost, s'ingénia à réaliser la décoration, en particulier tous les angelots



Couvent construit en 1875, avec annexe de 1909.

qui bordent le plafond. C'est vers le même temps aussi qu'on recouvrit de tôle embossée et peinte tous les murs et les plafonds de l'ancienne partie, affaire d'embellissement et peut-être aussi de protection contre le feu.

Enfin, le jour de l'Ascension, 5 mai 1910, avait lieu l'inauguration de l'annexe du Couvent et la bénédiction de la chapelle agrandie et restaurée. On avait obtenu à cette fin le diplôme pour l'érection d'un nouveau chemin de la croix, depuis le 24 février précédent. La cérémonie d'inauguration fut présidée par le curé, devant une nombreuse assistance, comprenant l'abbé Pierre Théberge, prêtre retiré dans la paroisse, les Frères du Collège et plusieurs paroissiens. La quête de circonstance rapporta \$165.00. Deux jours après, s'ouvraient dans cette chapelle les exercices des Quarante-Heures. Et le lundi soir, 9 mai, une partie de cartes avec divertissements variés, apportait la note profane et sociale à cette inauguration¹⁸. Les recettes de la soirée allaient au bénéfice de la restauration ; et ce n'était ni le premier, ni le dernier appel à la charité des paroissiens, sous l'impulsion inlassable du curé. Du reste, on n'oubliait pas de mettre les élèves à contribution et des bienfaiteurs plus insignes, quoique souvent anonymes, venaient à leur tour enrichir graduellement le trésor de l'institution.

La statue monumentale de la Vierge, qui domine encore le portique est arrivée en juin 1905 et a été installée après avoir été l'objet d'une bénédiction solennelle à l'église, avec collecte. Les élèves avaient déjà donné, le mois d'avant, deux séances dramatiques et musicales, pour payer les frais de l'installation. Les statues du Sacré-Cœur et de saint Joseph sont arrivées dans la chapelle restaurée, en 1911, et, l'année suivante, ce fut la statue de l'Assomption qui surmonte encore l'autel. Une dame Ouellet, de Saint-Anselme, donna un calice et une patène en or, le 28 mars 1913 ; trois ans plus tard, pour l'ouverture des Quarante-Heures, qui se célébraient au Couvent pour la vingt-cinquième fois, elle envoyait encore un ornement blanc, six chandeliers dorés et des canons d'autel.

Quand la commission scolaire de Sainte-Marie se sépara en deux, l'année 1915, il ne resta à la section du village que la charge de ses enfants et le soutien de deux classes inférieures, tant au Collège qu'au Couvent. En 1917 ; les revenus de la Commission, outre une subvention du Département de l'Instruction Publique, provenaient d'une taxe de 60 cts par \$100.00 d'évaluation et d'une rétribution annuelle de \$1.50 par enfant. Avec ces revenus, la Commission arrivait à peine à verser les honoraires suivants : au Collège, \$1,000. par année, jusqu'à concurrence de 80 élèves, et un supplément de 50 cts par mois pour chaque élève en plus ; au

Couvent, seulement \$400. par année ; dans les deux cas, la Commission était censée fournir le mobilier scolaire.

Mais, déjà, c'était l'inflation et la prospérité dues à la Grande Guerre. Le 29 juillet 1918, on augmentait l'allocation du Collège à \$1,400. et celle du Couvent à \$600. Puis, le 19 juillet 1922, les honoraires des Sœurs atteignaient \$1,000.00, toujours inférieurs, cependant, à ceux des Frères, bien que l'inspecteur des écoles eût souvent à déplorer la faiblesse de l'enseignement, dans les deux petites classes du Collège, alors qu'il ne trouvait rien à redire sur celle du Couvent.

Avec leur maigre traitement, avec l'octroi pour l'École ménagère, avec des pensions plus élevées et plus nombreuses que jamais, enfin et surtout avec leur esprit d'économie, les Sœurs réussirent non seulement à amortir la dette de leur agrandissement de 1910, mais à défrayer d'autres dépenses assez fortes, comme l'organisation d'un cabinet de physique, en 1913, l'installation de l'éclairage électrique, à l'automne de 1915, et la participation à la pose d'un canal d'égoût, en tuyaux de grès de 8 pouces de diamètre, depuis le Collège jusqu'à la rivière, selon les exigences du Bureau d'Hygiène. Cet ouvrage fut exécuté en 1918, par la société Labbé et Roberge, de Sainte-Marie, au coût total de \$1,914.20, dont le Collège et le Couvent versèrent chacun un tiers et la Commission scolaire l'autre tiers.

Et, pendant tout ce temps, ne pouvant pas demeurer indifférentes aux alternatives de joie et de malheur qui ponctuaient la vie de la paroisse et même la vie du monde en général, les Sœurs, avec l'aide des élèves, trouvaient le moyen d'avoir du superflu à verser en cadeaux ou en secours. Contribution pour les écoles d'Ontario, envoi d'habits pour les enfants victimes de la guerre, assistance variée lors des grands incendies et des grandes inondations de Sainte-Marie ; don de \$100. pour la restauration de l'église, en 1916, contributions à la fondation de l'Hôpital et don d'un bel ostensor, au 25ième anniversaire d'arrivée de M. le Curé. Nous ne signalons que les cas les plus patents, ceux que mentionnent tout simplement les annales de la maison. Combien d'autres viendraient compléter avantageusement la litanie !

RÉFÉRENCES

1. AAQ, cartable Sainte-Marie 2, no 125.
2. Greffe du notaire T.-J. Taschereau ; entrepreneur, Théodule Bilodeau, menuisier de Sainte-Marie.
3. Un relevé documentaire fait par un homme de science, Mgr Joseph-Clovis K. Laflamme, sur *Les tremblements de terre de Québec (Mémoires de la Société Royale du Canada, 3ème série, vol. I, 1907, section IV, pp. 157 à 184)*, ne fait mention d'aucun tremblement de terre en 1872, mais en signale un autre arrivé le 20 octobre 1870, le plus fort qui eût été ressenti dans toute la province depuis plus de cent ans. A la Baie Saint-Paul, en particulier, il n'y avait pas dix cheminées qui fussent restées debout et le couvent de l'endroit avait été rendu inhabitable.
4. APQ, Éducation, Lettres reçues, 1873, no 214.
5. AAQ, cartable Congrégation Notre-Dame I, no 60 ; rapport du 10 février 1898.
6. *Ibidem*, Registre des Indults, no III, f. 72.
7. Archives du Séminaire de Québec, Papiers Levasseur, 29 juillet 1879.
8. Cahiers de Prônes.
9. AAQ, cartable Congrégation Notre-Dame I, no 60.
10. Lettre annexée aux Procès-verbaux de la Commission scolaire.
11. AAQ, cartable Sainte-Marie II, no 208.
12. *Ibidem*, cartable Sainte-Marie III, no 25.
13. Journal du Couvent.
14. AAQ, Lettres v. 39, p. 410.
15. *Ibidem*, cartable Saint-Éphrem II, no 32, lettre du 26 décembre 1907.
16. *Ibidem*, cartable Sainte-Marie III, no 5, lettre du 20 décembre 1907.
17. *Ibidem*, no 16.
18. *L'Action Sociale*, 21 mai 1910, au Courrier de la Province.

The first of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is interesting to note that the disease is not reported from any of the tropical or subtropical regions. This fact is of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period. It is also of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period.

The second of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is interesting to note that the disease is not reported from any of the tropical or subtropical regions. This fact is of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period. It is also of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period.

The third of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is interesting to note that the disease is not reported from any of the tropical or subtropical regions. This fact is of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period. It is also of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period.

The fourth of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is interesting to note that the disease is not reported from any of the tropical or subtropical regions. This fact is of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period. It is also of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period.

The fifth of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is interesting to note that the disease is not reported from any of the tropical or subtropical regions. This fact is of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period. It is also of interest because the disease is characterized by a high mortality rate and a long incubation period.

CHAPITRE XXX

Depuis le centenaire

1923-1956

Le Couvent de Sainte-Marie se devait de signaler convenablement le centenaire de sa fondation, plus précisément le centenaire de l'arrivée des Sœurs, à l'été de 1823. On y pensait depuis longtemps. L'animatrice du mouvement en vue d'une célébration était, à ce qu'on rapporte, Mère Saint-Léopold, maîtresse de la première classe, en résidence à Sainte-Marie depuis vingt-cinq ans.

Un comité du centenaire se constitua donc, parmi les anciennes élèves du Couvent domiciliées à Sainte-Marie. On choisit comme présidente Madame Docteur J.-Eugène Dionne, et comme trésorière, Mlle Anna Morency. D'autres dames se partagèrent la tâche de préparer un programme et de le réaliser. La direction et les élèves du Couvent en assumaient d'ailleurs une bonne partie. Il fut arrêté, entre autres choses, que l'on contribuerait de part et d'autre à la confection d'un bel autel sculpté pour la chapelle, et qu'il resterait comme un perpétuel souvenir du centenaire. La commande de cet autel fut confiée de bonne heure aux ateliers Ville-neuve, de Saint-Romuald.

Toutes les anciennes élèves qu'on put rejoindre, si loin qu'elles fussent dispersées, reçurent l'invitation d'assister aux fêtes, en même temps que celle de contribuer à une souscription générale. C'était d'ailleurs la période de prospérité d'après-guerre. Quant aux élèves actuelles, on leur demanda le sacrifice de leurs prix de fin d'année, au lieu desquels on leur remit toutefois une carte postale photographique de l'autel-souvenir, une fois que celui-ci fut terminé.

Les fêtes du centenaire, fixées aux 10 et 11 juin 1923, donnaient donc motif à un conventum des anciennes élèves, le premier qui se fût tenu jusque là au Couvent. Les principaux articles du programme nous ont été conservés en comptes-rendus, dans les journaux, et au Couvent, sous forme manuscrite.

Dès la veille des fêtes, le samedi, le village joyeux et décoré à foison, recevait de partout, par train ou par automobiles, des anciennes élèves et des déléguées de la cause de l'éducation.

Le dimanche matin, sous un soleil radieux, les paroissiens, après leur grand'messe à 9 heures, cèdent leur place à l'église aux invitées du centenaire. Parties du Couvent, celles-ci "s'avancent bannière en tête, dans le plus bel ordre de procession. D'abord, ce sont les plus anciennes : il y a des personnes âgées, des grands'mères ; puis viennent celles du moyen, âge, et enfin nos contemporaines. Un groupe de cent quinze fillettes vêtues de blanc, représente la phalange virgineale qui s'est envolée de notre cher vieux couvent, comme d'un nid merveilleux, vers tous les points de l'horizon : 115 jeunes filles en effet sont sorties du Couvent de Sainte-Marie pour se retirer dans les différents cloîtres et monastères du Canada, des États-Unis, et même de l'ancien continent"¹. Chaque fillette portait une couronne de fleurs, entourant le nom d'une de ces religieuses, et venait la déposer sur un support circulaire, formant lui-même une vaste couronne autour d'une statue de la Vierge, placée à l'entrée du sanctuaire. Ce spectacle ingénieux était touchant de symbolisme.

"La grand'messe commença, chantée par le chœur des Enfants de Marie. C'était beau, pieux et d'une impeccable exécution". Mgr le curé Feuiltaut officiait à l'autel, assisté de ses deux vicaires, MM. les abbés Jean-Baptiste Bélanger et Ernest Dumais.

"A l'Évangile, un enfant de la paroisse, M. l'abbé Wilfrid Lebon, préfet des études au Collège Sainte-Anne de la Pocatière, déroula dans une suite de tableaux bien choisis, avec un langage ému et sympathique, l'histoire de ces cent ans d'existence laborieuse, souvent remplie d'épreuves, mais toujours vaillante, de cette Institution, si fière à cette heure d'accueillir ses enfants". . . "Le saint sacrifice terminé, il passait midi. On se rendit à la salle du banquet (la sacristie). Il y avait 350 couverts pour la première table et près de 150 à la seconde — donc en tout 500 convives prirent part à ces agapes si mémorables. Toutes festoyèrent avec un sympathique entrain, fraternisant à quimieux mieux, se rappelant les joies, les petits chagrins, les espiègleries de leur jeunesse, et cela avec une gaieté si communicative que le ton élevé des voix, montant, montant toujours, finit par atteindre la note la plus élevée du diapason".

"A trois heures, ce fut la séance de réception des anciennes élèves par les élèves actuelles, et le moment le plus solennel des échanges de bonjours, de chaleureux accueils et de doux souvenirs".

PROGRAMME

Polonaise brillante	Decevée
Le Centenaire	Grand Chœur

en son honneur fut récitée par Madame Alphonse Dallaire, une de ses anciennes élèves, et on lui présenta une gerbe de vingt-cinq roses, symbolisant ses vingt-cinq années de dévouement comme maîtresse au Couvent de Sainte-Marie.

Au cours de la séance, la trésorière du comité des fêtes, Mlle Anna Morency, remit à la Supérieure du Couvent, Mère Saint-Fidèle, une bourse destinée à défrayer le coût de l'autel-souvenir et constituant la jolie somme de deux mille dollars. Puis, la Présidente, Madame J.-Eugène Dionne, prononça l'allocution de clôture, faite surtout de remerciements à tous les auteurs de ces magnifiques réjouissances. Enfin, la réunion vint se terminer, à 5 heures, à la chapelle du Couvent, pour la bénédiction de l'autel-souvenir, par le curé, suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

A 8 heures du soir, on se retrouva dans la salle, pour une "séance dramatique et musicale donnée par les anciennes élèves. Elle dura jusqu'à 11 heures"... "Toutes nos chères artistes d'autrefois, nos cantatrices et actrices vinrent tour à tour sur la scène égayer l'assistance en évoquant, les joies familiales et les amusements du passé". Ce fut donc, en somme une longue soirée de famille et d'amateurs.

Le lendemain, lundi, 11 juin, à 9 heures, avait lieu une messe solennelle pour le repos de l'âme des Mères et des compagnes disparues, dans la chapelle du Couvent. A midi, c'était un pique-nique sous les grands arbres du parterre, suivi de promenades en automobile, à tour de rôle, jusqu'à la chapelle Tardif. Enfin, à 4 heures, un pèlerinage en procession, derrière la bannière du Couvent, conduisait tout le monde à la chapelle Sainte-Anne, pour la clôture du conventum et des fêtes du centenaire.

Le caractère de cet événement était vraiment favorable à l'idée d'un organisme permanent, d'une amicale des anciennes élèves qui n'existait pas encore. C'est alors, sans aucun doute, que cette idée prit naissance, et nous sommes étonnés qu'elle ne se soit concrétisée que six ans plus tard. C'est, en effet, le 12 novembre 1929, que fut constituée l'Amicale Notre-Dame-des-Croisades. Son nom vient de l'antique bas-relief de bois sculpté conservé dans l'église de Sainte-Marie et mis en vedette précisément cette année-là, au mois de juin, dans le cortège du Congrès marial, à Québec.

L'Amicale offrit la présidence d'honneur et l'aumônerie à Mgr Feuillault. Et les officières élues furent les dames suivantes : Présidente, Mme J.-E. Dionne, Vice-Présidente, Mme J. St-Hilaire, Secrétaire, Mme Alfred Morin, Trésorière, Mme Henri Landry ; on choisit en plus huit conseillères et, comme devise : Travaille, Rayonne et Prie.

Déjà, depuis 1927, plusieurs anciennes élèves s'étaient inscrites dans la Ligue catholique féminine. Le but et les mots d'ordre de la Ligue devinrent partie intégrante du programme de l'Amicale. Puis, comme moyen concret de rencontre, de collaboration et de charité, on fonda, au sein de l'Amicale, un ouvroir de lingerie, qui a fonctionné avec grande activité pendant nombre d'années, au profit des indigents, des missions et des églises pauvres. La première directrice des travaux fut Madame Alexandre Tardif, qui s'était classée première à des cours de couture donnés à l'École Technique de Québec, méritant la médaille du Surintendant de l'Instruction Publique. En 1930, l'ouvroir Notre-Dame-des-Croisades fabriqua aux environs de douze cents morceaux de lingerie.

Quant à l'Amicale, elle a eu ses réunions presque annuellement, dans les débuts, plus rarement par la suite. La dernière réunion importante, celle du 30 mai 1954, marquant le 25ième anniversaire de fondation, a été un nouveau conventum de toutes les anciennes élèves.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la Commission scolaire du Village, depuis 1922, avait majoré à \$1000. par année l'allocation au Couvent pour les deux petites classes relevant de sa juridiction. Si nous faisons une nouvelle incursion dans les procès-verbaux de cette Commission, en approchant de notre temps, nous trouvons d'abord qu'en 1932, au cours de la dépression financière, l'allocation du Couvent a été réduite à \$845.00 par année. Mais, le 16 juillet 1933, les conditions s'étant améliorées et le nombre des élèves augmentant, on revenait au chiffre antérieur.

Les deux classes de la Commission se composaient comme suit : l'une pour la première et la deuxième années du cours ; la seconde, pour les troisième, quatrième et cinquième années. Au-delà de ce palier, les élèves tombaient forcément sous la juridiction du Couvent, institution indépendante du Département. Au Collège, d'ailleurs, on n'allait pas au-delà de la troisième année, pour opérer cette transition.

C'était devenu là un système anormal et trop d'élèves, disait-on, échappaient à la juridiction et au programme d'études du Département de l'Instruction Publique. L'inspecteur des écoles le signalait à la Commission, dans son rapport du 27 février 1941, disant qu'il était du devoir de celle-ci de patronner toute l'instruction élémentaire de ses ressortissants, soit jusqu'à la septième année inclusivement. C'était alors la limite officielle entre cours élémentaire et cours moyen. Et l'inspecteur menaçait de faire couper les octrois, en raison de cette irrégularité.

On discuta là-dessus ; on prit de plus amples informations. Résultat : le 2 août 1942, on faisait ajouter une troisième classe au Couvent,

pour les 6ème et 7ème années. Pour chacune des trois classes, on paierait désormais \$425.00 d'honoraires, plus \$100.00 pour local et entretien. On agissait semblablement au Collège ; si bien qu'à l'automne de 1942, la Commission scolaire avait sous son contrôle 130 élèves dans 5 classes du Collège et 79 dans les 3 classes du Couvent.

Cette absence d'équilibre entre les deux institutions s'explique par le fait que les filles du Couvent restaient libres d'opter pour le programme de la Congrégation de préférence au programme du Département. Et elles optèrent de la sorte à tel point que, la troisième classe de la Commission scolaire ayant été trop peu nombreuse pour justifier une séparation complète, on retoucha la convention dès l'année suivante. Le 1er août 1943, sans rien modifier au régime des deux premières classes, la Commission remettait aux classes du Couvent les jeunes filles de son contrôle, à l'issue de leur 4ème année de cours et jusqu'à 16 ans accomplis, en versant aux Sœurs une mensualité de \$1.75 par élève.

Mais la situation a évolué encore radicalement par la suite. Une réorganisation générale des programmes d'études s'est effectuée, en fonction du programme des écoles normales et avec des extensions vers les cours secondaire scientifique ou commercial ; si bien que la 9ième année, d'abord, puis la 10ième et tout récemment la 11ième année ont été incorporées à la sphère de juridiction de nos commissions scolaires, sans doute réjouies et fières de la chose, mais littéralement débordées par le flot montant de la gent écolière. Par ailleurs, on n'ignore pas que la population du village de Sainte-Marie a doublé en nombre depuis moins de vingt ans. En conséquence, après avoir rempli ses deux institutions à pleine capacité — et on ne pouvait pas non plus les vider de leurs pensionnaires —, la Commission scolaire dut ouvrir de nouvelles classes enfantines dans la salle publique et dans le haut de l'école des travaux manuels. Solution provisoire et misérable, mettant en évidence la nécessité de passer aux grands moyens.

C'est pourquoi, deux ans après avoir repris à son compte et transformé les classes du Collège, la Commission scolaire décidait, le 20 mai 1952, de construire une école pour les filles, sans logement, c'est-à-dire un externat, pour dix classes, dont l'une, cependant, serait destinée aux plus jeunes des garçons. En même temps, on demandait un octroi au Secrétariat de la Province, par l'intermédiaire du député Georges-Octave Poulin. Quand on eut l'assurance de l'obtenir, le 11 août suivant, on engagea comme architecte Jean-Berchmans Gagnon, sans doute déjà à la besogne, et on demanda des soumissions avec urgence pour le 26 du même mois. Quatre entrepreneurs se montrèrent intéressés ; mais l'on accorda la pré-

férence à MM. Giguère et Lacroix, de Sainte-Marie, après les avoir fait réduire leur prix au niveau de la plus basse soumission, soit \$225,700.00. Les prévisions budgétaires de l'entreprise montaient d'ailleurs à \$275,000.00, comprenant les honoraires de l'architecte, l'ameublement de l'édifice et les frais de financement de la dette.

Il fallait, en effet, emprunter. Le 5 septembre 1952, la Commission votait une émission d'obligations au capital de \$280,000.00, à 4 et 4½ pour cent. Pour en assurer l'amortissement, on demanda et on obtint, par l'intermédiaire du député, la faculté de prélever une taxe de 1 pour cent sur les ventes au détail dans la municipalité. Et l'octroi garanti par l'honorable Omer Côté, payable en huit versements annuels, couvrait censément 90 pour cent du coût de la construction. Tous ces détails et ces chiffres sont d'ordre public, étant consignés dans les procès-verbaux de la Commission scolaire. D'ailleurs, les contribuables du village de Sainte-Marie savent bien aussi à quel degré s'est élevée la taxe foncière pour les écoles.

Toujours est-il que l'externat sortit de terre à l'automne même de 1952, pressé de figurer dans le paysage, à côté du nouveau centre récréatif, et de proclamer l'esprit d'initiative de notre classe dirigeante. On avait demandé aux Sœurs de sacrifier leur jardin antique et vénérable, leur modeste verger, ce qui les avait aidées à subsister, durant les années les plus dures, et qui leur aurait procuré encore de bien légitimes distractions, n'eussent été les inévitables incursions des maraudeurs, plus destructrices que celles des chenilles ou des bêtes à patate. . .

L'externat de Sainte-Marie est un édifice en brique brune, à trois étages, avec une façade moderne un peu prétentieuse, qui ne cherche d'ailleurs qu'à se faire regarder, puisque les élèves et les Sœurs utilisent surtout des entrées latérales. Le bâtiment mesure 168 pieds par 61, dans sa plus grande largeur. En plus des dix classes proposées, elle comporte, au rez de chaussée, une salle de récréation et de spectacle et, à l'étage, une salle de dactylographie, un bureau pour la directrice, un autre pour les commissaires et une salle pour les institutrices, où, par gracieuseté de la Commission scolaire, on a pu installer, en 1954, un petit musée paroissial. Dans le hall d'entrée, sur lequel ouvrent les bureaux et la salle du musée, on aperçoit, en évidence, une inscription en lettres d'or sur une plaque de marbre noir :

EXTERNAT SAINTE-MARIE

Ste-Marie — Cté — Beauce — P. Québec

1952-1953

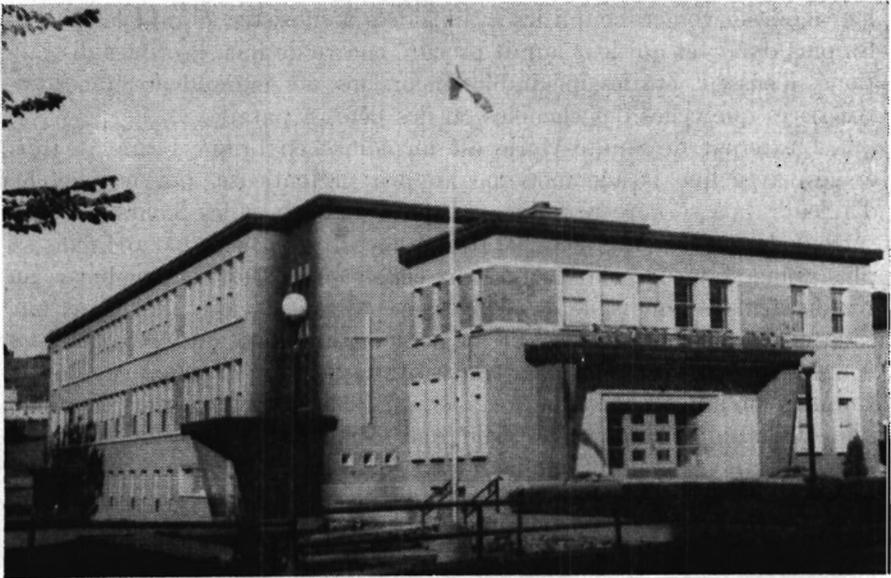
Architecte
J.-Berchmans
Gagnon
Thetford-Mines, P.Q.

Ent. généraux
Giguère et
Lacroix
Ste-Marie, P.Q.

Commission scolaire
de Ste-Marie, Bce

Président : Benoît Vachon
Commissaires : Roland Bisson, Pierre Doyon,
Robert Drouin, Irénée Lacroix.
Secrétaire : Alban Brochu

Octroi du Gouvernement Provincial obtenu
par M. Georges-Octave Poulin,
Député de Beauce.



Externat des filles — 1953

A la fin des vacances 1953, l'externat était prêt à recevoir les élèves, qui attendaient avec impatience le moment de s'y installer. Sœur Saint-Alphonse de Marie en prenait la charge, comme première directrice. Quant à la Commission scolaire, elle proclamait sa satisfaction et acceptait la construction, à sa séance du 29 août, fixant désormais le lieu de ses réunions dans le bureau qu'elle s'y était réservé, à l'avant de l'édifice. La bénédiction et l'inauguration officielle eurent lieu le dimanche, 27 septembre. M. le curé Joseph Lehoux procéda à la cérémonie liturgique, en présence du député Georges-Octave Poulin, du représentant de l'honorable Omer Côté, secrétaire de la Province, des membres de la commission scolaire et du personnel du Couvent.

Après la mise en service de cet édifice, qui demeure entièrement sous la responsabilité de la commission scolaire, on en a confié la surveillance et l'entretien aux soins vigilants d'un vétéran du village, M. Edmond Bolduc.

En vertu d'une résolution officielle de la commission scolaire, du 5 juillet 1956, on dut payer pour l'Externat, en plus du traitement du surveillant, les honoraires suivants : aux institutrices laïques, \$1,200.00 par année, jusqu'à trois ans d'enseignement, \$1,300.00, de quatre à six ans, et \$1,400.00, pour la septième année ou au-delà ; aux Religieuses un montant global de \$8,700.00 pour la direction de l'école et l'enseignement dans la première année et de la sixième à la onzième année inclusivement. Les élèves n'appartenant pas à la municipalité scolaire du village qui désiraient venir comme externes aux classes de la Commission devaient payer \$4.00 par mois de scolarité. Quant aux pensionnaires du Couvent, elles pouvaient venir à l'externat, "suivant la capacité des classes, sans nuire cependant au bien-être des externes" ².

La suppression du Bureau central des Examineurs, en 1937, et la disparition des brevets d'enseignements qu'il décernait ont marqué le début d'une ère de prospérité pour les écoles normales de filles, mais sans apporter une solution heureuse au problème du **recrutement** des institutrices diplômées, surtout dans les campagnes. Laissons à d'autres, toutefois, le soin de faire le partage des responsabilités et de déterminer les causes de l'état de choses qui s'ensuivit. Retenons seulement que sous le régime du Bureau central des Examineurs, de son institution, en 1898, à sa suppression, en 1937, pas moins de 872 jeunes filles, élèves du Couvent de Sainte-Marie, avaient obtenu un brevet de capacité, leur donnant droit à l'enseignement dans la Province. Et la voix populaire aussi bien que les rapports officiels s'accordent à proclamer que les bonnes institutrices étaient **beaucoup moins rares que par la suite**.

La première réaction au nouveau régime fut, pour Sainte-Marie, de demander une école normale dans la localité, ce qui aurait permis à nos jeunes filles, comme auparavant, de se présenter aux examens des diplômes sans avoir à s'expatrier deux ou trois ans. Le 4 janvier 1938, la commission scolaire du village votait une résolution demandant au Cardinal Villeneuve d'appuyer un projet d'établissement d'école normale à Sainte-Marie, à la réunion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, qui devait avoir lieu le 2 février suivant. "Votre Éminence, disait-on, est la seule personne du Comité de l'Instruction Publique empêchant que suite ne soit donnée à ce projet"³. Comment savait-on cela? Parce que Mgr Feultault avait déjà fait personnellement des démarches dans le même sens, depuis juin 1937. Mais l'insistance de la commission scolaire, suivie même d'une visite à Québec par son président, Dorvigny Miville-Déchêne, demeura pareillement sans résultat. Beauceville avait déjà une École Normale en opération depuis l'année 1923-24. Sans doute ne voulait-on pas lui créer de concurrence, après une période de dépression.

Cependant, quelques années après, grâce à la prospérité revenue, grâce à une renaissance marquée des arts domestiques, une nouvelle formule de développement s'offrait au couvent de Sainte-Marie. On avait déjà eu une école ménagère locale, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, et l'enseignement ménager demeurait dans le programme d'études du Département comme dans celui de la Congrégation.

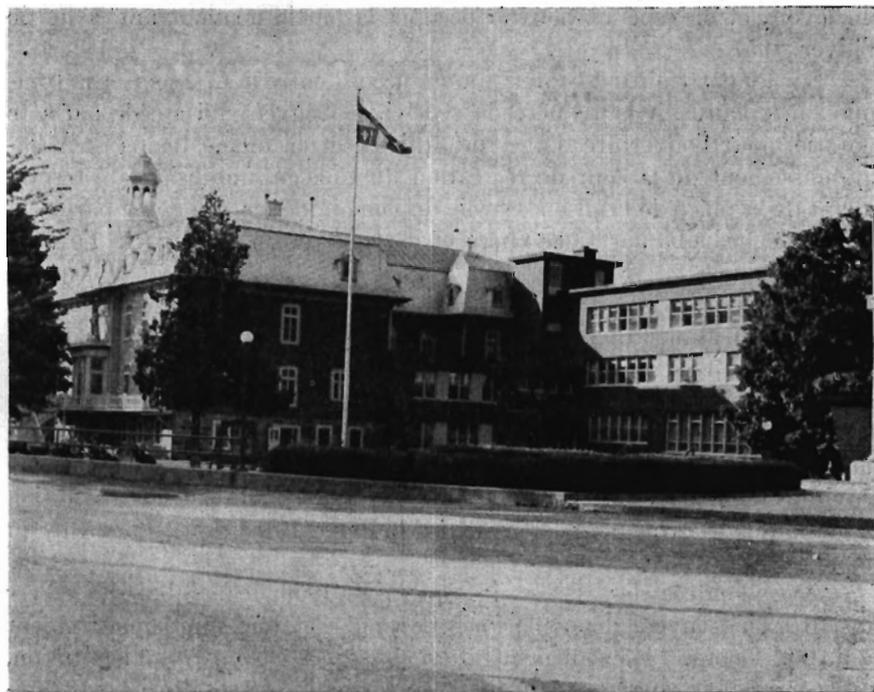
Mais, à la suite d'une résolution de la commission scolaire du village, en date du 7 mai 1944, c'est une école ménagère véritable et régionale qu'on sollicita de l'honorable Henri Renault, député de Beauce, et de l'abbé Albert Tessier, visiteur des écoles ménagères de la Province. La demande, cette fois fut exaucée sans retard, puisque, dès le mois de septembre suivant, les commissaires remerciaient l'honorable Renault et le nouveau député, après les élections, M. Georges-Octave Poulin, de leur intervention efficace.

Si les cours ménagers ne débutèrent pas immédiatement, c'est qu'il fallait un peu de temps pour les organiser. La direction en fut confiée dès le début à Sœur Saint-Jean d'Ars, qui les dirigea pendant un an, remplacée ensuite par Sœur Saint-Jean-Marie d'Ars, jusqu'à l'été de 1956. Et les annales de la maison font dater du 13 mars 1945 la fondation effective de l'École Ménagère Régionale de Sainte-Marie. Elle eut d'abord sept élèves seulement. Pour augmenter ce nombre et surtout pour faire profiter de ce nouvel enseignement plus de jeunes filles du Village, la commission scolaire s'adressa, dès le 8 avril, à Mlle Eva Leblanc, directrice de l'enseignement ménager de la Province, pour lui demander d'admettre les

élèves externes aux cours ménagers, en passant outre à la règle générale. Comme l'octroi statutaire du gouvernement était proportionné au nombre d'élèves, on assurait du coup une aide plus substantielle au Couvent.

Depuis lors, nombre de jeunes filles de Sainte-Marie et du dehors ont conquis, sinon des diplômes pour l'enseignement dans les écoles ménagères, du moins l'art de bien tenir maison et même celui d'être des mères de famille compétentes, puisque la dernière année du cours comporte un enseignement sur la maternité et un stage dans une clinique de puériculture.

En 1950, le nom de l'institution était modifié en celui d'École Supérieure d'Enseignement ménager, pour devenir peu après celui d'Institut Familial, en vertu d'une décision générale du Comité catholique de l'Instruction Publique, du 3 octobre 1951. En 1954, le nombre des élèves de notre Institut était de 36. En 1955, il atteignait 70, dépassant de beaucoup la capacité des locaux disponibles et de leur équipement, rendant du reste presque impossible l'admission d'autres pensionnaires au Couvent.



Vue récente du Couvent et de l'Institut familial

C'est alors que la construction d'une aile neuve, déjà à l'étude, fut décidée par la Communauté. Pour combler l'énorme déboursé d'une construction semblable, à l'heure actuelle, on n'a escompté qu'une subvention annuelle du Département de l'Instruction Publique et les droits de scolarité des quelque 80 élèves que l'Institut pourra désormais accommoder. C'est la communauté qui a entrepris elle-même la construction, sur des plans préparés par l'architecte André Robitaille, de Québec, et confiés à l'exécution de M. Fernand Giguère, comme contre-maître général de l'entreprise.

La construction nouvelle, en brique rouge et à l'épreuve du feu, ne touche à l'ancienne qu'à l'angle du côté est et s'étend en direction de l'Externat, à la place de l'ancien lavoir. Elle mesure 75 pieds par 45, à l'extérieur, et comporte trois étages pleins au-dessus du rez-de-chaussée, bien que ces étages ne tombent pas de niveau avec ceux du Couvent. Une usine de chauffage moderne, à l'huile, a été ajoutée à l'aile neuve et on a remplacé le chauffage au charbon dans toute l'institution.

Les premiers travaux ont débuté le 15 avril 1956, par le déplacement du lavoir, et on espérait pouvoir occuper la partie neuve avant la fin de l'hiver 1957.

Sur les entrefaites est intervenu un accord entre le Couvent et la commission scolaire. A la requête de celle-ci, le Couvent lui a cédé par acte notarié, pour l'ouverture d'une rue projetée et en même temps pour l'agrandissement de la cour de récréation du Collège, une lisière de terrain allant de la place de l'église à la voie du chemin de fer, donc une partie du terrain légué jadis par Luce Guay et employé jusqu'à ce jour à l'exploitation agricole.

En retour, la commission scolaire s'engageait à faire construire pour les Sœurs un tunnel de raccordement entre leur nouvel Institut familial et l'édifice de l'Externat, et cela au bénéfice des maîtresses et des élèves ayant à se déplacer d'un endroit à l'autre par tous les temps et en toute saison de l'année. Le 3 mai 1956, les commissaires décidaient de demander un octroi du gouvernement pour faire ces travaux, estimés pour lors aux environs de \$6,000. En fait, le 14 août suivant, ils votaient une résolution accordant le contrat pour le tunnel à M. Blaise Brochu, entrepreneur, au montant de \$7,500.

Avec l'entrée des classes de septembre 1956, le nombre des élèves inscrites au Couvent depuis la fondation put s'établir approximativement à 5,700. Depuis 1945 seulement, il est passé 778 élèves dans l'institution. De nombreuses vocations en sont aussi sorties, professes de diverses communautés.

Nous terminons là-dessus notre historique du Couvent avec une impression bien nette de son imperfection. La dernière partie surtout paraîtra passablement escamotée. Mais, outre que ce chapitre ne devait pas s'allonger au-delà de certaine limite, on admettra que les faits de 25 ou de 50 ans de recul ne sont pas assez mûrs pour être mis en conserve dans les bouquins d'histoire, sinon de façon provisoire et fragmentaire. Sans doute plusieurs événements auraient-ils pu s'insérer dans la trame de notre rédaction, pour l'émailler un peu. A titre de compensation, pour en garder au moins le souvenir, nous les revoyons en annexe, sous forme de liste chronologique.

ANNEXES

I — EPHÉMÉRIDES

- 1925 : Une ancienne élève de Sainte-Marie, Mère Sainte-Marie du Cénacle (née Marie-Sara Paradis), est élue Supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame.
- 1926, du 23 février au 7 mars : Fermeture des classes du Couvent, à cause d'une épidémie de rougeole.
- 1927, juillet : Affermissement des murs de la partie la plus récente du Couvent, celle de 1910, et restauration générale de l'intérieur.
- 1928, 4 janvier : Le Couvent offre au Pape Pie XI un splendide bouquet spirituel, à l'occasion du cinquantenaire de Vénéralité de la Mère Bourgeois.
- 1929, 3 juin : Les Enfants de Marie du Couvent offrent à Mgr Feuillault une statue de Notre-Dame du Rosaire, pour être portée en procession dans l'église, le premier dimanche du mois.
- 1930, septembre : Olivine Lamy, vieux type de ménagère du Couvent, en service depuis 40 ans, s'éteint doucement, après deux mois de souffrances. Son dévouement fidèle et sa piété faisaient dire au Curé : "Olivine, c'est le paratonnerre du Couvent".
- 1932, août : Un piano à queue Knabe, payé \$1,200.00, fait son entrée dans la salle de musique.
- 1933 : Fondation de deux cercles de Jeunes Naturalistes, par Sœur Saint-Édouard, les Marguerites de la Beauce et les Fleurettes de la Vallée.
- 1934, 11 octobre : Les Jeunes Naturalistes du Couvent remportent de beaux prix à une exposition, à Québec.
- 1935, Fondation d'une Caisse Populaire parmi les élèves du Couvent.

- 1940, 1 mars : Organisation de la Croisade eucharistique au Couvent, par M. l'abbé Benoît Fortier, vicaire de la paroisse.
- 1940, 23 octobre : Fondation de la J.E.C. au Couvent par l'abbé F.-X. Leclerc, vicaire de la paroisse.
- 1943, juin : Addition de la 11ème année au cours primaire du pensionnat du Couvent.
- 1944, 5 juillet : A l'occasion du deuxième centenaire de la paroisse, trente-trois religieuses de la Congrégation natives de Sainte-Marie ont la permission d'y assister.
- 1945, 25 novembre : Visite au Couvent et allocution de l'Impératrice Zita d'Autriche.
- 1946, 1 février : Intronisation solennelle du Sacré-Cœur au Couvent par l'abbé F.-X. Leclerc.
- 1946 : Don d'une armoire-bibliothèque et de quelques volumes par Mgr Feuiltault, démissionnaire de sa cure.
- 1948, 11 janvier : Décès de Madame Dr J.-Eugène Dionne, fondatrice de l'Amicale Notre-Dame des Croisades.
- 1950, 12 novembre : Béatification, à Rome, de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame
- 1951, 19 janvier : Le Couvent de Sainte-Marie fête à son tour la béatification de la Mère Bourgeoys.
- 1952, 15 avril : Enlèvement du vieux noyer de la cour du Couvent.

II — LISTE DES SUPÉRIEURES

- 1823 : Sœur Sainte-Monique
- 1824 - 1825 : Sœur Saint-Philippe
- 1825 - 1826 : Sœur Saint-Ignace
- 1826 - 1836 : Sœur Sainte-Thérèse
- 1836 - 1838 : Sœur Saint-Claude
- 1838 - 1842 : Sœur Saint-Olivier
- 1842 - 1844 : Sœur Sainte-Marthe
- 1844 - 1850 : Sœur Saint-Pierre d'Alcantara
- 1850 - 1871 : Sœur Saint-Jean-Chrysostôme
- 1871 - 1886 : Sœur Sainte-Catherine
- 1886 - 1888 : Sœur Saint-Pierre-Célestin
- 1888 - 1891 : Sœur Saint-Octave
- 1891 - 1903 : Sœur Saint-Léandre
- 1903 - 1918 : Sœur Sainte-Berthilde
- 1918 - 1924 : Sœur Saint-Fidèle

1924 - 1930 : Sœur Sainte-Césarine
 1930 - 1933 : Sœur Sainte-Marie-Réparatrice
 1933 - 1939 : Sœur Sainte-Eléonora
 1939 - 1944 : Sœur Saint-Léandre-de-Séville
 1944 - 1950 : Sœur Sainte-Marie-Albine
 1950 - 1953 : Sœur Saint-Pierre-de-Ravenne
 1953 - 1956 : Sœur Saint-Aimé-de-Jésus
 1956 - : Sœur Sainte-Régina-du-Sacré-Cœur

III — TABLEAUX STATISTIQUES

(pris dans les *Rapports du Surintendant*, etc.)

Années	1855	1856	1857	1858	1859
Nombre de religieuses	5	5	5	5	
Institutrices laïques	1	2	2	2	
Total des élèves	129	141	138	116	110
Externes	36	77	62	32	
Demi-pensionnaires		4	9	33	
Pensionnaires	80	60	67	48	
Originaires du comté		123	127	92	
Originaires du dehors		18	11	21	
Agées de moins de 16 ans		124	118	93	
Agées de plus de 16 ans		17	20	20	
Pensions gratuites		4	5	5	
Pensions réduites		4	5	5	
Instruction gratuite		141	138	40	
Dépenses de l'année		L1177	L1277	\$2711	
Revenu total annuel		L 977	L 877	\$2239	
Octroi gouvernemental	L 50	L 50	L 50	\$ 195	\$ 190
Prix de pension par an		L 16	L 13	\$ 54	
Années	1860	1861	1862	1863	1864
Nombre de religieuses		5			4
Institutrices laïques		2			2
Total des élèves	134	105	108	113	121
Externes		28			61

Demi-pensionnaires		37				30
Pensionnaires		40				30
Originaires du comté		94				113
Originaires du dehors		11				8
Agées de moins de 16 ans		95				111
Agées de plus de 16 ans		10				10
Pensions gratuites		5				
Pensions réduites		6				2
Dépenses de l'année		\$1888				\$1202
Revenu total annuel		\$1748				\$1207
Octroi gouvernemental	\$190	\$185	\$177	\$160		\$ 166
Prix de pension par an		\$ 54				\$ 54

N. B. Lacune dans les Rapports, de 1865 à 1872

Années	1872-73	1873-74	1874-75	1875-76	1876-77
Religieuses	6	6	6	6	6
Maitresse anglaise	1	1	1	1	1
Total des élèves	158		160	120	
Externes	82		38	30	75
Quart-pensionnaires			56	40	
Pensionnaires	76		66	50	35
Octroi gouvernemental	\$270				

Années	1877-78	1878-79	1879-80	1880-81	1881-82
Religieuses	6	6		6	
Maitresse anglaise	1	1			
Total des élèves		130	136	128	130
Externes			36	30	30
Quart-pensionnaires			60	50	50
Pensionnaires		36	40	48	50
Octroi gouvernemental				\$225	\$225

Années	1882-83	1883-84	1884-85	1885-86	1886-87
Religieuses	8	7	7	6	6
Total des élèves	163	142	140	158	134
Octroi gouvernemental	\$209	\$160	\$160	\$160	\$160

Années	1887-88	1888-89	1889-90	1890-96	1896-97
Religieuses	6	6	5	aucun	
Total des élèves	157	86	100	rapport	183
Octroi gouvernemental	\$162	\$152	\$100		\$ 66
Années	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01	1901-02
Religieuses	7	7	7	7	8
Institutrices laïques			1	2	1
Total des élèves	185	200	188	174	208
Traitement annuel	\$150	\$150	\$150	\$150	\$150
Octroi gouvernemental	\$ 65	\$ 63	\$ 62	\$ 61	\$ 61
Années	1902-03	1903-04	1904-05	1905-06	1906-07
Religieuses	8	6	8	8	8
Total des élèves	210	222	227	225	210
Traitement annuel	\$150	\$150	\$150	\$150	\$150
Octroi gouvernemental	\$ 61	\$ 61	\$ 61	\$ 59	\$ 58
Années	1907-08	1908-09	1909-10	1910-11	1911-12
Religieuses	8	8	8	9	9
Institutrices laïques		1	1	1	1
Total des élèves	231	241	235	244	273
Traitement annuel	\$150	\$250	\$250	\$250	\$300
Octroi gouvernemental	\$ 57	\$ 56	\$ 51	\$ 99	\$ 89
A l'École ménagère				\$300	\$300
Années	1912-13	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17
Religieuses	7	10	10	7	6
Institutrices laïques	1	1	1	1	2
Total des élèves	270	274	268	222	235
Traitement annuel	\$300	\$300	\$400	\$400	\$400
Octroi gouvernemental	\$ 73	\$ 73	\$ 87	\$ 82	\$ 80
A l'École ménagère	\$300	\$300	\$300	\$300	\$300

Années	1917-18	1918-19	1919-20	1920-21	1921-
Religieuses	9	9	9	11	on ne
Institutrices laïques	2	1	1	1	donne
Total des élèves	232	221	258	258	plus de
Traitement annuel	\$400	\$600	\$600	\$600	détails
Octroi gouvernemental	\$ 87	\$ 90	\$ 90	\$ 97	par la
A l'École ménagère	\$300	\$300	\$300	\$300	suite

RÉFÉRENCES

1. Les citations concernant le centenaire viennent du compte-rendu manuscrit du Couvent.
2. Procès-verbaux de la Commission, déposés chez le secrétaire.
3. *Ibidem.*

CHAPITRE XXXI

Fondation du Collège

1855 - 1876

La fondation du Collège de Sainte-Marie doit être considérée comme l'œuvre personnelle du curé Louis Proulx, arrivé dans la paroisse le 25 septembre 1851. Il quittait la cure de Québec dans des circonstances de nature à lui inspirer de l'aigreur, et à lui faire considérer la Beauce comme une " colonie pénitentiaire ". Ce n'est donc pas surprenant qu'il ait dès l'abord parlé du pays et de ses habitants avec une sympathie plutôt mesurée. Le temps, cependant, devait cicatriser tous les ulcères de son cœur.

Comme nous l'avons vu, les premières doléances portèrent sur le manque d'éducation pour les enfants. Seul, le couvent trouva grâce à ses yeux, et donnait, selon lui, une instruction suffisante aux filles. L'idée lui vint aussitôt d'organiser une maison semblable pour les garçons. C'est aux Frères des Écoles chrétiennes de Montréal qu'il s'adressa d'abord directement, pour sonder le terrain. Impossible de savoir à quelle date précise et dans quels termes.

Nous avons appris avec déception, de la maison provinciale de Laval-des-Rapides, que les anciennes archives de la communauté au Canada ont disparu dans un incendie. Il faudrait recourir aux archives du Généralat, à Rome, pour rattraper peut-être quelques bribes de renseignements. Autant vaut nous contenter de ce qui reste au pays.

Nous avons trouvé quelques documents aux Archives de la Province, à celles de l'Archevêché de Québec et de la fabrique de Sainte-Marie. Le Collège lui-même n'a conservé aucune lettre des premiers temps ; on y garde les titres des terrains, les contrats d'engagement avec la Commission scolaire, et l'*Historique* de la maison, journal manuscrit, commencé dès septembre 1855, mais avec de grandes lacunes et extrêmement résumé.

C'est au Surintendant de l'Instruction Publique que le curé Proulx semble d'abord confier son projet. Le 17 novembre 1852, donc un an

après son arrivée, il lui dépeint la situation scolaire sous des couleurs très sombres, avant d'en venir à son leitmotiv¹ :

“ Pour amener la population si nombreuse de cette partie du pays à un degré de civilisation qui l'égalé aux autres. . . il faut frapper ses sens, lui mettre devant les yeux une école vraiment modèle et indépendante de ses caprices, bien que soumise à la surveillance de la loi, une école gratuite, enfin une école des *Frères de la doctrine Chrétienne*. Vous connaissez le régime de cette institution. . .

“ L'école de notre grand village, qu'on qualifie d'école modèle, n'est fréquentée que par 32 élèves, pendant que le couvent est fréquenté par 80 filles qui reçoivent une éducation beaucoup plus solide et plus variée. Une école de Frères réunirait la première année 100 enfants et 150 la seconde année. A Sainte-Marie, qui est le centre d'un immense cercle de population, aidé d'un bon nombre de personnes honorables et désintéressées, je pourrais préparer un établissement vaste pour cette fin, en adjoignant à la maison d'école située au milieu de notre grand village une construction propre à recevoir plusieurs centaines d'enfants ; et les Frères ont déjà répondu favorablement à mes propositions conditionnelles.

“ Pour cela, Monsieur le Surintendant, il me faut de l'aide, et je m'adresse à vous, tant en mon nom qu'au nom des honorables personnages de Sainte-Marie qui doivent me seconder. . . Nous doublerons, et davantage, la somme que vous nous procurerez.”



Mgr P.-F. TURGEON,
Archevêque de Québec

(1787 — 1867)

La réponse du Surintendant, le 25 novembre, n'eut rien de bien encourageant : le Parlement n'avait pas encore voté la somme demandée, cette année-là, pour l'éducation. Cette somme elle-même devait être partagée entre plusieurs solliciteurs, de sorte qu'il ne fallait pas trop compter sur l'aide demandée. Mais il ne fallait pas non plus renoncer à cette "louable entreprise".

Au printemps suivant, le 12 mai 1853, Elzéar-Henri Duchesnay sans doute dans les mêmes intentions, demandait au Surintendant 150 à 200 louis, pour agrandir l'école du village. De nouveau le Surintendant fit réponse, le 17 mai, que l'octroi ne pourrait être aussi élevé pour une seule paroisse².

Entre temps, le curé Proulx s'adressait pareillement à l'Archevêque de Québec. Le 23 février 1853, il lui écrivait³ : "A côté du couvent est une école modèle, payée assez chèrement, tenue par des instituteurs laïcs qui n'ont jamais pu déboucher un seul garçon, et les résultats moraux sont tristes à constater. Il n'y aurait pareillement que des instituteurs religieux qui pourraient débrouiller l'intelligence des jeunes gens de la Beauce."

Mgr Pierre-Flavien Turgeon répondit le 26 février⁴ : "Je désire bien, comme vous, que des instituteurs religieux aillent prendre part au débrouillement des intelligences de la Beauce, mais je vous avoue que j'appréhende qu'à force de multiplier les maisons auxquelles, sans doute, vous faites allusion, on y introduise un trop grand nombre de sujets non encore formés. Vous savez que le désir de faire un plus grand bien porte quelquefois à n'être pas assez regardant sur les moyens de l'opérer."

Des réponses aussi peu enthousiastes n'étaient pas assez pour dérouter l'homme de décision et d'organisation qu'était le curé Proulx, devenu grand-vicaire de l'Archevêque peu après son arrivée. Sans appui de l'extérieur, il entreprend d'agir avec les ressources locales. La Fabrique de Sainte-Marie conserve un petit carnet intitulé "1853 - Montant souscrit et obtenu pour la bâtisse de la maison des Frères, avec le compte de chaque souscripteur." Les souscriptions furent prises du 15 novembre 1853 au 13 janvier 1854, au total de 247 louis, 10 chelins. Il paraît bien que c'est Duchesnay qui dirigea la souscription, s'engageant lui-même pour 25 louis, ainsi que R.-A. Fortier et J.-Olivier Perrault ; le curé, 15 louis ainsi que la veuve Pierre-Elzéar Taschereau, et Elzéar Taschereau avec ses frères ; Luce Guay, l'ineffable servante de M. Villade, y alla de 14 louis.

Tout ne fut pas payé, comme il arrive souvent dans les souscriptions, et l'on voit que, le 25 novembre 1856, on faisait des démarches pour faire

entrer de petits reliquats. Mais on pouvait toujours faire quelque chose avec ce qu'on avait ramassé.

Le 24 mars 1854, le grand-vicaire Proulx, étant devenu président des commissaires, et Elzéar-Henri Duchesnay, secrétaire-trésorier. la commission scolaire passa un marché sous seing privé⁵ avec Thomas Bilo-deau, l'aîné, entrepreneur-menuisier.

Il s'agissait, sans toucher substantiellement à la maison d'école existante, de l'allonger vers le nord-est de 65 pieds, sur 35 de large et 23 pieds de carré, en hauteur. L'entrepreneur fournissait les matériaux et devait livrer l'ouvrage terminé pour le 15 août suivant, au prix de 130 louis. On prétendra plus tard que M. Proulx fut l'architecte de cette construction⁶. L'architecture et les plans ne furent certes pas compliqués, et l'on a voulu dire plutôt que le curé avait été lui-même responsable de l'entreprise et qu'il en était le véritable auteur.

Le 19 juin suivant, Elzéar-Henri Duchesnay et plusieurs autres citoyens de Sainte-Marie faisaient présenter en Chambre, par le député du comté, une requête au gouvernement, demandant "une allocation pour aider à établir un Collège dans cette paroisse⁷". Mais la session ayant été ajournée dès le 22 juin, sans donner suite à la requête, les intéressés durent la présenter de nouveau à la session suivante, le 13 septembre de la même année⁸.

Nous n'avons pas le texte de cette requête. Il a brûlé, nous apprenons, avec quelques autres documents qui avaient trait à Sainte-Marie dans un incendie au Parlement fédéral, en 1916. Mais nous savons à peu près ce qu'elle contenait, par un document connexe, une lettre du grand-vicaire Proulx au Surintendant le 7 septembre 1854⁹:

"La municipalité scolaire de Sainte-Marie a bâti un collège très beau, qui doit être dirigé par des Frères, pour donner à la jeunesse une éducation commerciale et agricole, dans les deux langues. Nous avons fait de grands sacrifices, et comme nos ressources sont épuisées, nous nous adressons à la Législature pour obtenir un octroi qui nous permette de compléter notre œuvre, de finir les dépendances et préparer le matériel nécessaire aux classes. . .

"Le Collège et le Couvent donneront des instituteurs et des institutrices pour ce vaste territoire qui possède d'immenses ressources de prospérité matérielle, et qui, cependant, est le coin le plus obscur du pays. . . .

"Je vous prie donc de vouloir bien employer votre influence auprès des autorités, pour obtenir en notre faveur un encouragement."

Le Dr Meilleur répondit, le 13 septembre, qu'il venait d'écrire au Secrétaire-Provincial P.-J.-O. Chauveau. "Je lui ai fortement recommandé, disait-il, votre œuvre si belle et si patriotique."

Le Gouvernement, cette fois, se laissa fléchir. Une première allocation de 200 louis, fut versée en janvier 1855. Puis, après une seconde requête de la commission scolaire de Sainte-Marie, datée du 4 mars¹⁰, et présentée en **Chambre**, le 15, par le député David Ross¹¹, une deuxième tranche du même calibre fut octroyée au mois d'août suivant. Les comptes publics en font foi, et Duchesnay, secrétaire des commissaires, a écrit dans son livre de **caisse**¹² : " J'ai reçu 400 louis du Gouvernement, qui nous ont été accordés pour aider à la construction du Collège ; - que j'ai remis au Révérend Monsieur Proulx, pour être employés à cet objet - Janvier et août 1855." Ainsi, l'on put terminer et meubler le Collège, au début de 1855.

Après deux ans de pourparlers avec les Frères des Écoles chrétiennes - on les appelait alors Frères de la Doctrine chrétienne - le grand-vicaire Proulx en était venu, à l'automne de 1854, à une entente avec eux. Lorsque le Collège fut terminé à l'extérieur, le Frère Facile, provincial de l'Institut en Amérique, vint en faire l'inspection, et s'engagea à donner des professeurs pour le 1er septembre 1855¹³.

Il nous plaît de citer ici les premières lignes de *L'Historique* du Collège de Sainte-Marie de Beauce, manuscrit recopié à Yamachiche, en mai 1885 par le Frère Symphorien, sous-directeur du Collège :

" Ce bel établissement est dû au Révérend Messire Louis Proulx, curé de cette paroisse ; il a sollicité pendant trois ans des Frères. Enfin, le C. F. Facile, provincial, a accédé à sa demande, et, le 18 septembre 1855, trois Frères, les FF. Dioclétien, Islaro et Berochus, sont venus commencer l'établissement, qui a été ouvert le 24 du même mois. Dans le courant de la même année, il n'y a eu aucun changement dans le personnel de la maison."

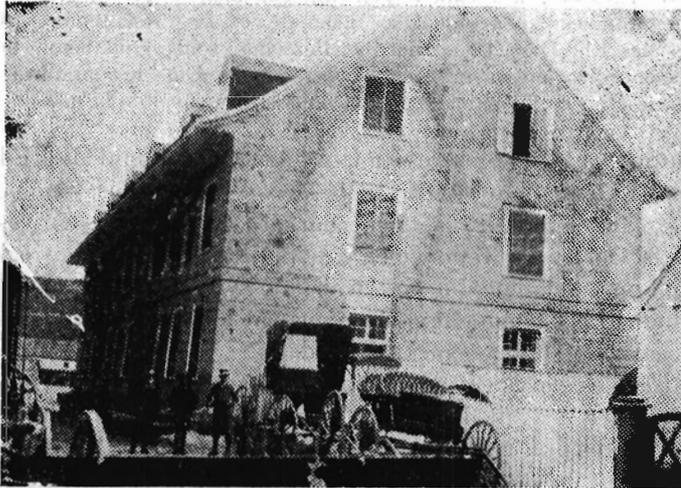
Ajoutons que, d'après le Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada pour l'année 1855, le Collège de Lévis, fondé en 1853, et le Collège de Sainte-Marie étaient alors les seuls collèges dirigés par les Frères de la Doctrine chrétienne en dehors de la ville de Montréal ; leurs autres maisons n'étaient que des académies. Les collèges, au moins les collèges industriels, comme le nôtre, devaient longtemps être traités comme des maisons d'enseignement secondaire.

L'entrée des élèves eut donc lieu le 24 septembre 1855. " on viendra me les présenter ", avait dit le curé Proulx, dans son prône du dimanche précédent. Il tenait à voir et à connaître ces élèves, pour lesquels il s'était déjà donné tant de trouble et qu'il allait poursuivre de sa sollicitude. Le dimanche suivant, 30 septembre, eut lieu la bénédiction du nouvel immeuble, annoncée publiquement au prône. Les journaux du temps n'en par-

lent pas ; mais nul doute que ce fut un événement pour la paroisse de Sainte-Marie. L'œuvre du curé Proulx " devait être à la fois pensionnat et école paroissiale. La maison, située à l'emplacement même qu'occupe le collège actuel, était une petite construction de bois à deux étages. Au rez-de-chaussée se trouvaient les trois classes, la cuisine et le réfectoire. Le second étage servait de salle de récréation et de logement pour les professeurs. Un dortoir occupait l'autre étage "14, ou plutôt les mansardes.

Nous donnerons plus loin un tableau statistique pour les premières années d'existence du Collège. Disons tout de suite que le nombre d'élèves, l'année de l'ouverture, fut de 119, dont une cinquantaine de pensionnaires. L'année d'avant, l'école modèle n'avait eu que 28 présences. *L'Historique* ajoute sur les élèves une note d'appréciation qui n'est pas piquée des vers : " Les enfants du village ne valent pas ceux des concessions sous le rapport des mœurs comme sous celui de l'intelligence ". De 1857 à 1864, quatorze écoliers du Collège devaient entrer au noviciat des Frères : Marc-Patrice Drouin, Théophile Roy, Louis Ouellet, Isidore Deblois, un nommé Routhier, Georges Pomerleau, un nommé Morency, Pierre Samson, Siméon Gagnon, Laurent Laliberté, Isidore Carter, Théophile Marcoux, Thomas Grégoire et Ephrem Carter.

Un incident se produisit, la première année, dont le cahier de prônes



Le premier Collège (1855 — 1898)

du curé est seul à témoigner, le 23 mars 1856, alors que celui-ci remerciait les personnes qui avaient aidé à éteindre le feu du Collège. Ce fut donc un commencement d'incendie couvert, sans doute, par les assurances ; car, le 6 juin 1855, on avait prudemment augmenté la police contre le feu jusqu'à 500 louis, avec une prime de 6 louis, 5 chelins (\$25.00) ¹⁵. Du reste, l'évaluation de l'édifice, peut-être avec son terrain était alors de 1000 louis ¹⁶. La première année, pareillement, à cause des frais d'installation, les dépenses de la Commission scolaire pour le Collège furent de 300 louis, dont 105 pour le salaire des trois Frères. Ils devaient retirer en plus le prix de pension des élèves et le bois de chauffage leur était souscrit par les paroissiens. A la suite d'une requête adressée au Gouvernement par les commissaires et présentée en Chambre le 10 mars 1856 ¹⁷, le Département de l'Éducation commença à donner, dès cette année-là, une subvention annuelle de 100 louis pour le Collège, ce qui était bien de nature à alléger un peu les finances de la commission scolaire.

Le Rapport du Surintendant pour 1855 nous révèle maintenant les grandes lignes du cours d'étude : enseignement religieux, arithmétique, algèbre, géométrie élémentaire, physique et astronomie, français et anglais, histoire, géographie, belles-lettres, agriculture et horticulture, tenue des livres, dessin linéaire, musique vocale. En 1856, sur les 125 élèves, 110 étudiaient l'arithmétique, 40 le calcul mental, 15 la tenue des livres, 20 l'algèbre et la géométrie, 10 l'histoire naturelle, 50 l'anglais, 90 la grammaire française, 80 la géographie, 10 la composition française, 20 la dictée anglaise, 6 le dessin linéaire, 18 le chant, 6 la musique instrumentale. " Dès les débuts au Collège, la musique y est cultivée avec soin et un chœur de chant rehausse les cérémonies religieuses et les fêtes scolaires. " ¹⁸. Ce n'était pas pour déplaire au grand-vicaire Proulx, qui avait des goûts d'artiste, aimait les solennités liturgiques et devait bientôt doter sa paroisse de la plus riche église de campagne qui existât dans le temps.

Dès la deuxième année du Collège, pour répondre au nombre des élèves et améliorer l'enseignement il fallut ouvrir une quatrième classe, au second étage de la maison, déjà trop petite. Cette année-là, le frère Baldrède vint relever le frère Islaro, et, pour la classe nouvelle, le Visiteur envoya un quatrième religieux, le Frère Virgile.

Il n'était pas encore question de chapelle dans le Collège, pas plus que dans le Couvent, d'ailleurs. On n'accordait pas facilement, dans le temps, la permission de garder le Saint Sacrement ailleurs que dans les églises. M. Proulx devra presque se battre pour obtenir de son vivant cette permission pour le Couvent, après lui avoir organisé une belle cha-

pelle. Les Frères et les élèves, au moins les pensionnaires, allaient donc à la messe à l'église, où ils avaient leur place réservée pour les dimanches et fêtes. Quant à l'audition de la messe et encore plus la communion sur semaine, c'était marchandise de luxe, dans ce temps-là et pour longtemps encore. Mais le soin spirituel du Collège, proportionné aux usages, n'était pas négligé pour autant ; et l'on vit M. Proulx donner une retraite annuelle aux élèves des deux institutions, quelque temps avant Noël ¹⁹.

Comme on le verra dans le tableau chronologique des Directeurs du Collège, les deux premiers, le Frère Dioclétien et le Frère Odilard-Marie, eurent chacun trois années de charge. Ceci nous mène à 1861. Le Rapport du Surintendant pour cette année-là, étant particulièrement révélateur, nous permet de faire le point. Il est vrai que le nombre des élèves est tombé à 90. Mais il y a beaucoup plus de variété dans l'enseignement, allant jusqu'à l'agriculture pratique, l'architecture et la peinture. Le cours d'étude est de cinq ans. Deux élèves ont terminé le cours complet l'année précédente, et parmi tous les élèves sortis depuis deux ans, deux ont embrassé l'état ecclésiastique, deux l'enseignement et quatre le commerce. La valeur des édifices est estimée à \$2,800.00 et celle des propriétés entières à \$3,400. Au chapitre du mobilier scolaire, on signale 80 volumes dans la bibliothèque des professeurs, 2 globes terrestres et 20 cartes géographiques. Notre équipement moderne fait naturellement pâlir ces chiffres.

La même année 1861 marque aussi le début du règne du plus célèbre Directeur du Collège, le Frère Jérôme, qui, à cause de ses rares capacités, fut laissé à la direction pendant plus de quinze ans. *L'Album-Souvenir* de 1923 fait son éloge (p. 4) ; " Aimable, gai, spirituel, autant qu'habile professeur, le frère Jérôme a laissé un souvenir impérissable. Les " Anciens " se rappellent les succès qu'il obtenait dans l'enseignement du français et du plain-chant. Au conventum de 1898, ils firent une véritable ovation au vénérable vieillard à tête blanche qu'ils ne devaient plus revoir." C'est sous le règne du Frère Jérôme, avec l'appui de M. le Curé J.-T.-A. Chaperon, successeur de M. Proulx, que fut opérée la première addition au Collège de 1855, c'est-à-dire une petite annexe en planche, à deux étages, où l'on transporta la cuisine et le logement des Frères. Grâce à cela, plusieurs élèves des paroisses voisines, qui pensionnaient dans le village, eurent enfin leur logement dans le Collège même.

Le départ du Frère Jérôme fut provoqué par des circonstances qu'on pourrait appeler un conflit de personnalités. Tout n'est pas connu, car tout ne pouvait pas s'écrire dans le temps. Mais il y a une allusion expli-

cite, quoique discrète, dans l'*Historique* manuscrit du Collège. Et voici ce qu'on lit :

“ Le 3 janvier de cette année (1876), le Fr. Jérôme, Directeur, et le Fr. Bernard furent appelés à Montréal pour y recevoir de nouveaux ordres. Le premier fut remplacé par le Fr. Austin, qui arriva le 6 janvier, venant de l'Académie de Québec. Le départ du Fr. Jérôme fut un deuil général pour la paroisse. Car il était connu et estimé de tout le monde, ayant dirigé le Collège pendant au moins quatorze ans ; mais le Curé Chaperon, qui ne s'accommodait guère des procédés du Fr. Jérôme, fut très satisfait de ce changement, comme il sut le dire à Sa Grâce, Mgr Taschereau. Il est regrettable que le Fr. Jérôme n'ait point laissé de notes historiques du Collège pendant son règne ; car il est arrivé des incidents qui ne laisseraient pas d'être intéressants, et utiles d'en conserver le souvenir, tels que : le Bazar (1873), l'allongement du Collège, l'introduction du piano, les séances, la mort du fondateur du Collège, le Rév. M. Louis Proulx.”

Terminons ce chapitre en donnant, sous forme de tableau, les principales statistiques que nous avons pu recueillir pour les 20 premières années d'existence du Collège, d'après le *Rapport du Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada* et quelques sources dispersées :

ANNEXE
STATISTIQUES DU COLLÈGE

Années	1855	1856	1857	1858	1859
Aide annuelle		L100	L100	\$390	\$300
Pour construction	L400	L 80			
Dettes de l'institution			L 50	\$200	
Dépenses de l'année	L300	L215	L226	\$560	
Revenu de l'année		L186	L171	\$600	
Payé par chaque élève		L1.5	L 2	\$ 5	
Nombre de professeurs	3	4	4	4	
Total des élèves	119	125	124	110	
Moins de 16 ans	109	110	118	95	
Plus de 16 ans	10	15	6	15	
Instruits gratuitement		14	19	14	
Elèves externes	69			64	
Elèves pensionnaires	50			46	
Originaires du comté		119	124	100	
Originaires de l'extérieur		6		10	

Années	1860	1861	1862	1863	1864
Aide annuelle	\$380	\$370	\$356	\$338	\$332
Dépenses de l'année		\$560			\$560
Revenu de l'année		\$560			\$560
Payé par chaque élève		\$ 8			\$ 8
Nombre de professeurs		4			4
Total des élèves	129	90	102	120	121
Moins de 16 ans		84			103
Plus de 16 ans		6			18
Instruits gratuitement		12			14
Elèves externes	75	55			71
Elèves pensionnaires	54	35			50
Originaires du comté		84			21
De l'étranger		6			21

Années	1865	1866	1867	1868	1869
Aide annuelle	\$329	\$323	\$313	\$313	\$363
Payé par chaque élève			\$6a8		
Nombre de professeurs			4		
Total des élèves	117	128	140	121	110
Moins de 16 ans			120		
Plus de 16 ans			20		
Instruits gratuitement			12		
Elèves externes			70		
Elèves pensionnaires			70		
Originaires du Comté			130		
De l'étranger			10		

Années	1870	1871	1872	1873	1874
Aide annuelle	\$354	\$454	\$427	\$300	\$300
Payé par chaque élève				\$6a8	
Nombre de professeurs				5	
Total des élèves	127	134	141	148	111
Instruits gratuitement				4	
Moins de 16 ans				138	
Plus de 16 ans				10	
Elèves externes				76	
Elèves pensionnaires				72	

RÉFÉRENCES

1. APQ, Éducation.
2. *Ibidem.*
3. AAQ, cartable Sainte-Marie 2, no 44.
4. *Ibidem*, Lettres 25, p. 93.
5. FSM, Papiers des Écoles.
6. *Ibidem*, Livre de Comptes III, 12 sept. 1871, document annexé.
7. *Journaux de l'Assemblée Législative du Canada pour 1854*, p. 19.
8. *Ibidem*, pour 1854-55, p. 26.
9. APQ, Éducation.
10. Archives Publiques du Canada, Série S.
11. *Journaux de l'Assemblée Législative du Canada pour 1854-55*, p. 689.
12. FSM, Papiers des Écoles.
13. AAQ, cartable Sainte-Marie 2, no 71: lettre de M. Proulx, du 9 oct. 1854.
14. *Album-souvenir du Collège Sainte-Marie, Beauce*, 1923, page 3.
15. FSM, Papiers des Écoles.
16. *Rapport du Surintendant...* pour 1855, p. 80.
17. *Journaux de l'Assemblée Législative du Canada pour 1856*, p. 124.
18. *Album-souvenir...*, page 22.
19. Cahier de prônes, 1858 et 1859.

CHAPITRE XXXII

Développements du Collège

1876-1895

L'année 1876 devait être le début d'un grand tournant dans l'histoire du Collège. Le 12 juin, y faisait sa première visite le T. C. Frère Armin-Victor, Visiteur Provincial de l'Institut en Amérique. Ce fut une fête au Collège ; réception, chant, adresse, grand congé accordé. Le Visiteur venait pour étudier la situation des Frères à Sainte-Marie. Afin d'assurer une plus grande stabilité à leur établissement il proposa des arrangements et les fit approuver par Son Excellence Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

Des pourparlers s'entamèrent avec la Commission scolaire, qui en vint à formuler une résolution, le 19 mai 1877, et obtint sur le même sujet l'autorisation du Surintendant de l'Instruction publique, l'Honorable Gédéon Ouimet. Enfin, le 11 novembre de la même année, devant le notaire Pierre Théberge, la Commission scolaire de Sainte-Marie abandonnait à la Corporation des Frères des Écoles Chrétiennes, représentée par le Frère Albanus, sous-procureur provincial, tout le terrain qu'elle avait acquis par cession de Luce Guay, avec le collège qu'on y avait construit, édifice en bois à deux étages, de 100 pieds par 36. La donation était faite " afin d'assurer l'existence permanente de l'institution des Frères des Écoles Chrétiennes dans cette Municipalité et en reconnaissance des services par eux rendus tant à la dite Municipalité qu'à tout le comté de Beauce ". Les honoraires des Frères seraient réglés chaque année. Il y avait deux conditions résolutoires, à savoir que les Frères tiendraient le Collège assuré pour \$3000. et feraient les frais tant des réparations que de l'ameublement. Enfin, s'ils venaient à ne plus vouloir ou à ne plus pouvoir maintenir le Collège, ils devraient le remettre à la Municipalité ou la somme de \$6000. à laquelle il était alors estimé.

L'*Historique* du Collège rapporte que M. Chaperon, le curé, essaya vainement de dissuader les commissaires d'accepter les conditions des

Frères. Henri-Elzéar Duchesnay, par déférence, tenait le même parti. Mais les commissaires, appuyés par le notaire Joseph-Noël Chassé, s'organisèrent pour passer outre et recoururent au Département de l'Instruction publique, qui accorda l'autorisation demandée. A la réunion convoquée le 11 novembre 1877, pour passer le contrat, M. le curé et M. Duchesnay voulurent encore s'interposer, "alléguant le futur évêché qui pourrait être créé à Sainte-Marie et qu'alors les paroissiens seraient bien aise d'avoir un collège tout prêt à offrir à l'évêque"... Mais, voyant la décision irrévocable des commissaires, le curé se retira avant la signature du contrat.

M. Chaperon était-il sérieux quand il exprimait l'espoir d'un évêché à Sainte-Marie et rêvait de voir le Collège se transformer en collège classique? Sincère ami de l'éducation, à l'égal de son prédécesseur, M. Proulx, il avait pris cette œuvre à cœur, dès son arrivée, et la première chose qu'il avait faite à Sainte-Marie avait été d'allonger la bâtisse du Collège. Dans une lettre de 1873 à l'honorable P.-J.-O. Chauveau, il disait : "Je suis heureux de profiter de la présente pour vous offrir l'expression de ma reconnaissance que je vous dois pour l'octroi supplémentaire de l'an dernier en faveur du Collège, et de vous faire connaître que l'agrandissement est terminé. Le collège a maintenant une longueur de cent pieds, l'extérieur et l'intérieur bien finis."¹ Ce sont donc les dispositions ou les relations avec les Frères qui s'étaient un peu gâtées. Mais qui pourrait faire à présent le partage des responsabilités?

Devenus propriétaires des immeubles, les Frères se mirent en frais d'agrandir le terrain du Collège, ce qui était bien à propos. M. Proulx de son vivant, avait commencé d'acquérir lui-même des terrains, en vue d'un tel agrandissement. Il avait acquis en particulier le coin nord-ouest des rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, l'emplacement que nous appellerons celui des Demoiselles Morency, pour être mieux compris². A sa mort, le curé Proulx avait encore en sa possession cet emplacement de 45 pieds de front par 52 de profondeur. Mais, dès le 9 décembre 1871, sa servante et son exécutrice testamentaire, Virginie Noël, le donna à la municipalité scolaire, parce qu'elle connaissait la volonté du défunt, qui était d'en "faire cession à la dite municipalité"³.

Nantie de ce terrain donné en cadeau, la commission scolaire ne fit apparemment rien pour en tirer parti. Il y avait d'ailleurs un autre emplacement entre ce dernier et la propriété du Collège, ce qui compliquait les moyens d'utilisation; cet emplacement appartenait à Jean Jobin, avait 33 pieds par 42 et se trouvait à l'endroit des anciennes dépenses du Collège. Mais un nouvel individu, à l'instar de M. Proulx, envisageant

les choses de plus haut, se posa alors en protecteur du Collège, sinon un peu en spéculateur. C'était le notaire Pierre Théberge, qui devait devenir plus tard l'abbé Théberge. Il acheta successivement l'emplacement de Jean Jobin⁴ puis l'emplacement de la commission scolaire, chez les demoiselles Morency⁵, et il revendit les deux aux Frères, représentés par le Frère Albanus, alors Visiteur pour le Canada, par contrat devant le notaire Léonidas LaLiberté, le 6 février 1879.



Abbé Pierre THÉBERGE

(1883 — 1926)

Par la même transaction, dont le prix montait à \$550. comptant, le notaire Théberge vendait encore aux Frères un troisième terrain, qu'il avait acquis depuis le 30 octobre 1873 de Demoiselle Sophie Giroux⁶. Et ce terrain, de 82 pieds par 84 était ni plus ni moins que la partie de la cour de récréation confinant à l'emplacement des Demoiselles Rose et Suzanne Bisson, au sud-est de la rue Saint-Jacques. Les Frères s'empressèrent de mettre à profit cette acquisition. On lit dans *l'Historique*, pour avril 1879 : " C'est vers la fin de ce mois qu'on a pris possession d'un terrain destiné à agrandir la cour. Pas d'amélioration mieux goûtée que celle-là. Ce changement au grand contentement des élèves fut on ne peut mieux vu de tous les intéressés qui en prirent connaissance. Quelque temps après, une jolie plantation avait lieu ". . .

Quant à l'emplacement des Demoiselles Morency, les Frères ne le gardèrent pas longtemps. Comme il se joignait mal à l'ensemble des terrains, on l'échangea avec Rosalie L'Heureux veuve de Louis-Charles Taschereau⁷, pour un plus petit emplacement, de 37 pieds par 30, faisant le prolongement de l'emplacement ci-devant de Jean Jobin. Ainsi la borne sud-ouest du terrain des Frères devenait droite, depuis la rue Perrault (de la Station) jusqu'à la rue Saint-Jacques et le front primitif sur la rue

principale s'en trouvait élargi d'autant. C'est à la construction du Collège actuel qu'on devait apprécier bien mieux cette transaction⁸.

Entrons à présent dans le Collège, autour duquel nous tournons depuis le début de ce chapitre. Incidents profanes, manifestations religieuses nous sont signalés au cours des années. Il suffit de les glaner.

Le début de 1876 fut marqué d'une mutinerie parmi les élèves pensionnaires. Ce sont des choses qui se voient. Lisons ensemble l'*Historique* du Collège :

“ Pour remplacer le Fr. Bernard, parti le 3 janvier, arriva, le 19, le Fr. Nicodemius, pour prendre soin des pensionnaires. Ce frère ayant jugé à propos de resserrer la discipline, les plus grands élèves formèrent le complot de s'évader le même jour. Ils étaient secrètement encouragés par un autre Frère, qui trouvait à redire à ces arrangements. Le nouveau Directeur mis au courant admonesta les pensionnaires, expulsa les deux principaux perturbateurs et tout rentra dans l'ordre. Le frère complice fut rappelé à Montréal peu après.”

Le 5 juin 1878, dans le temps de grande popularité du nouveau chemin de fer de la Beauce, le *Lévis et Kennébec*, arrivaient par train à Sainte-Marie les élèves du Petit Séminaire de Québec, accompagnés de leur directeur, l'abbé Louis-Nazaire Bégin et de l'Archevêque, Mgr Taschereau. Ils venaient en excursion pour la journée. Il y eut visite du Collège, réception dans la grande salle, goûter, et beaucoup de plaisir. D'ailleurs, Mgr Taschereau, ancien de Sainte-Marie, s'était épris d'affection pour le Collège et durant toute sa carrière archiépiscopale, il ne passa pratiquement pas d'année sans venir rencontrer les Frères et les élèves, alors qu'il visitait ses deux sœurs, résidentes de Sainte-Marie durant l'été.

Pendant la Semaine Sainte 1877, “ le petit dortoir, n'étant point occupé fut converti en chapelle et on y fit assembler pour les offices les élèves, qui les chantèrent ou récitèrent avec un entrain qui rappelait celui du Noviciat.” C'est en ces termes que l'*Historique* rapporte l'inauguration de la première chapelle. Le notaire Théberge, avec des amis, la garnirent de tous les ornements et vases sacrés, même un chemin de croix sur papier. L'abbé J.-B. Napoléon Laliberté, chapelain de l'Archevêché, venu au Collège pour prêcher la retraite annuelle, le 4 novembre 1877, célébra la première messe dans cette petite chapelle. On en profita pour faire demander la permission de conserver le Saint Sacrement, avec une messe par semaine. Mais, le curé, n'étant guère favorable, refusa cette faveur⁹. Ce qui ne l'empêcha pas, après l'excursion dont nous avons parlé plus haut, de revenir, le 24 septembre 1878, faire la bénédiction de la chapelle et l'érection du chemin de la croix.

Le 25 décembre 1875, avait été fondée " parmi les élèves la petite Société du Divin Cœur de Jésus¹⁰, par l'initiative du Frère Timothée, appuyé de l'abbé Onésime Naud, vicaire très dévoué aux élèves du Collège ". Ce fut l'origine, dit-on du développement de la dévotion au Sacré-Cœur dans la paroisse et en particulier, de l'adoration du premier vendredi de chaque mois. La société continua pendant plusieurs années " de cultiver parmi les élèves une piété tendre et généreuse envers Notre-Seigneur et de les porter à l'accomplissement intégral de leurs devoirs d'écoliers chrétiens "¹¹. En 1888, la Société, rayonnante d'activité, faisait chanter une messe, puis acquérait une statue du Sacré-Cœur, qui fut bénite solennellement à l'église, le troisième dimanche après la Pentecôte ¹². A cette première association pieuse, disparue malheureusement en 1907, était venue s'adjoindre, au début de juin 1886, une sœur cadette la Société des Saints Anges, pour les plus jeunes élèves. Nous ne pouvons dire quelle fut la durée de son existence.

Ces pieuses initiatives, ainsi que la retraite annuelle et toutes les formes de dévotion en usage entretenaient chez la jeunesse étudiante un climat favorable à l'éclosion des vocations, qui ne manquèrent pas non plus de se révéler, comme on pourra le constater par la liste des nombreux prêtres et religieux qui se sont préparés au Collège de Sainte-Marie. Il y eut même, une fois, double conversion du protestantisme, celle des deux frères Thomas et John Kelly, qui abjurèrent le 28 décembre 1890, devant M. Chaperon, dans une cérémonie publique à l'église paroissiale. L'un d'eux n'était même pas baptisé. Leur père Manur Kelly, habitant New Carlisle, comté de Bonaventure, avait donné son consentement par écrit. John Kelly, comme l'on sait, devait devenir conseiller législatif de la Province et l'une des gloires du collège¹³.

Le concours des Frères et de leurs jeunes chanteurs au chœur de chant de la paroisse n'est pas une chose nouvelle. La première fois qu'il est mention du chant public dans l'*Historique* du Collège, le 17 février 1876, c'est même pour signaler que le notaire Théberge est allé avec une chorale de douze élèves, à Saint-Isidore, pour chanter au service d'un prêtre ami du Collège. Puis, le 12 juin de la même année, on précise que l'exercice du chant en parties a débuté l'année même et que le professeur Théberge donne ses services gratuitement depuis cinq ans, pour l'enseignement du chant et du piano. En 1879, il s'adjoignit dans cette tâche la personne de Théodore Labbé, destiné à devenir l'organiste de la paroisse, s'il ne l'était pas déjà à cette date-là.

Les élèves chantaient d'habitude, aux exercices du mois de Marie, en alternant de jour avec les élèves du Couvent. Mais, de 1876 à 1879,

alors que le Curé était en froid avec le Collège, les Frères ne furent pas invités ou s'abstinrent de monter à l'orgue tant que le curé ne se résigna pas à les redemander. Par la suite, il y eut encore à certaines grandes fêtes, de brillantes exécutions. A titre d'exemple, le journal *La Vallée de la Chaudière* du 26 mars 1891 se flatte d'annoncer qu'on chantera, à Pâques, " la messe de Battman. Les enfants du Collège, sous l'habile direction du Frère Directeur exécuteront cette messe, qui est un chef-d'œuvre. Nous devons des remerciements au Rvd. M. Chaperon, qui a bien voulu inviter les Messieurs du Collège." Il y avait parfois de beaux jours de soleil.

Mais des orages aussi passaient, ébranlant l'institution jusque dans ses intimes fondements. Tel fut du moins le cas dans la crise de 1886, qui manqua nous enlever les Frères de la paroisse.

L'agitation, comme parfois les graves maladies, ne montra d'abord que des symptômes assez bénins. A l'été de 1884, nous dit l'*Historique*, " un certain Urbain Soulard venait de soulever quelques personnes du village contre notre méthode d'enseignement. On nous a dit que ce monsieur n'est pas un très bon catholique et qu'il veut se faire passer pour un personnage d'importance." On ne s'alarme donc pas d'abord outre mesure. Cependant, à l'été de 1885, au retour de la retraite des Frères, Joseph Morin, secrétaire-trésorier des Commissaires, leur remit une requête signée par vingt contribuables de l'arrondissement du village, à l'instigation du même Urbain Soulard. On demandait aux Commissaires 1) de voir à ce que les Frères suivent pour la classe élémentaire des garçons le programme recommandé par le Comité de l'Instruction publique et ce, sans égard aux classes commerciales ; 2) de considérer s'il ne fallait pas séparer entre deux maîtres cette classe de garçons de plus en plus considérable.

Rien d'exorbitant dans cette requête, telle quelle. Mais quand les Commissaires s'assemblèrent au presbytère, vers le 25 août, pour délibérer sur la situation, " M. le Curé a dit à ces messieurs qu'ils pouvaient avoir un Ecclésiastique pour \$50. par an, pour enseigner les enfants et que cela reviendrait moins cher que les Frères. Il ajouta que cet Ecclésiastique enseignerait le latin aux enfants, qui commenceraient ainsi leur^s cours, et enfin qu'il y aurait un prêtre pour diriger le tout." Ainsi parle l'*Historique*, tout invraisemblable que cela paraisse à nos yeux.

En tout cas, la requête se rendit aux autorités de l'Institut et le Provincial avec son assistant vinrent sur les lieux considérer la situation. " Ils décidèrent que les Frères quitteraient Sainte-Marie, vu l'insuffisance du revenu, et ils chargèrent le c. f. Andaine, Directeur, de notifier le Curé

qu'à la fin de l'année scolaire 1885-86, les Frères quitteraient Sainte-Marie pour toujours¹⁴. La nouvelle s'en répandit dans la paroisse. Urbain Soulard triomphait. Le 23 novembre 1885, venant solder la scolarité de son fils pour un mois et demi, il disait au Directeur : " Vous n'ignorez pas que c'est moi qui ai mis des bâtons dans les roues et j'en mettrai encore." Un bel intrigant, à la vérité !

En prévision de leur départ, avec la permission ou l'ordre de leur Provincial, les Frères démontaient leur chapelle, le 27 novembre 1885, vendant " l'autel, 13 bancs, un vestiaire, un chemin de croix et beaucoup de fournitures d'autel au Rév. L.-G. Auclair, curé du Sacré-Cœur de Marie, comté Mégantic, pour la somme de \$18.50 "

A ce moment, le Curé Chaperon porta plainte à l'Archevêque, Mgr Taschereau, et cela nous permet d'entendre sa version officielle sur toute l'affaire¹⁵. Le Curé a parlé au Directeur du Collège. Il a appris que celui-ci " a reçu ordre de son Provincial de vendre d'ici à la fin de l'année scolaire tous les biens meubles, ne laissant que la maison et le terrain, qu'ils remettront simplement à la municipalité." Le Curé se demande si les Frères ont bien le droit de vendre à leur profit des choses données pour l'usage du Collège ou pour l'usage des élèves, comme les livres de la bibliothèque. Tout cela provient de dons ou de souscriptions par des citoyens de Sainte-Marie. Les Frères n'ont pas prévenu la Commission scolaire de la chose et semblent vouloir la mettre devant un fait accompli. Il peut en résulter un froid. Le Curé en a déjà fait la remarque au Directeur inutilement. Il demande à Mgr l'Archevêque de faire arrêter cette vente des effets mobiliers, en attendant que les arbitres prévus par le contrat d'engagement pour résoudre les conflits ne se soient prononcés.

" Les Frères, dit-il, m'ont répété bien des fois que les revenus ne rencontrent pas les dépenses et qu'ils s'endettent de plus en plus. La vente des biens meubles me paraîtrait se faire pour un remboursement. Les termes du contrat la leur permettent-ils, en loi et en conscience? "... " La municipalité ne les envoie pas. Je ne les envoie pas moi-même. Des observations leur ont été faites relativement aux comptes et à l'enseignement. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils doivent prendre, sans s'entendre avec la municipalité scolaire, la décision de se retirer. D'ailleurs, la paroisse en général désire que les Frères continuent leur œuvre en ce Collège."

Bientôt pourtant les agitateurs, auxquels les Frères associaient volontiers le Curé, allaient être démasqués et mis en échec. Lisons encore l'*Historique* :

" Dans le mois de janvier 1886, la paroisse a fait une requête signée par à peu près 350 des principaux citoyens¹⁶. Le nom du curé était en tête ! Cette

contre-requête fut envoyée au c. f. Provincial le suppliant de vouloir bien laisser les Frères à Sainte-Marie. M. Frs Bilodeau Ecuier, ancien juge de paix, septuagénaire vénérable, et dont le nom est mêlé à toutes les fondations de la paroisse particulièrement à celle de l'église et de notre école, est celui qui se mit en marche et qui fit valoir la nécessité de cette contre-requête. En habile stratéliste, il s'assura des sentiments et de l'appui de tous les paroissiens marquants de Sainte-Marie et fort de leur nombre et de leur influence, il fit annoncer en chaire que le but de cette requête était de remercier les cc. ff. pour les inappréciables services rendus à la cause de l'éducation et à la jeunesse de cette paroisse autant que des autres paroisses du comté, de demander au cher frère Reticius, Provincial, de reconsidérer sa décision sur le retrait des Frères, de lui demander de vouloir bien les laisser continuer leur œuvre de dévouement à Sainte-Marie. Malgré une furieuse tempête de neige la sacristie fut bientôt remplie et les listes se couvrirent promptement de noms de ce qu'il y a de mieux dans la paroisse. Honneur et reconnaissance à ce vieux brave qui a su par son courage, sa persévérance et malgré ses 73 ans se mettre à la tête du bon mouvement. Nous avons toujours considéré M. Frs. Bilodeau comme l'un de nos fondateurs et l'un de nos principaux bienfaiteurs. Cette tempête n'a eu d'autres résultats que de nous raffermir et de nous prouver qu'au besoin la paroisse se lèverait pour défendre les instituteurs de ses enfants contre tous, même contre M. le Curé, que l'on aurait sacrifié volontiers pour garder les Frères. Je dois ici à la vérité de dire que l'on pensait M. le Curé coupable du départ des Frères et que des hommes influents lui ont souvent reproché de se laisser dominer et conduire par quelques têtes croches contre lesquelles il aurait dû s'élever. Soit timidité, soit apathie, soit anti-pathie, il ne s'est décidé à agir que lorsque la tempête est devenue trop menaçante pour sa houlette pastorale. A présent, il me paraît bien revenu et décidé à tout faire pour notre maison. Vers le 15 juillet 1886, il a donné une entreprise de réparation pour un montant de (\$150.) cent cinquante piastres qu'il paiera avec de l'argent que des personnes charitables ont laissé pour l'éducation."

Cette longue relation, écrite sous le coup du ressentiment, jetait avec trop de générosité le blâme sur le Curé. Devant la tournure des événements, les Frères à leur tour réfléchirent sur leur attitude et mirent de l'eau dans leur vin. La requête de la paroisse, aidée probablement par l'intervention de l'Archevêque, ramena le Provincial à Sainte-Marie, le 19 février 1886. Il rédigea par écrit les conditions auxquelles les Frères consentiraient à rester dans la paroisse, conditions étudiées de concert avec le Curé lui-même. La Commission scolaire, par la suite, délibéra à deux reprises sur le sujet, le 15 mars et le 24 mai suivant. Les conditions proposées subirent victorieusement l'épreuve et l'on fit choix de M. Chaperon comme procureur, pour signer les actes authentiques devant notaire¹⁷.

C'est ainsi que, le 21 août, devant le notaire J.-A.-E. Chaperon, de

Québec, le frère du Curé, les Frères des Écoles Chrétiennes, représentés par leur Provincial, le Frère Retitius, résiliaient la donation du 11 novembre 1877 et rétrocédaient à la Commission scolaire les immeubles et les effets du Collège. On renonçait à toute réclamation de part et d'autre. Les Frères gardaient cependant la propriété de leurs meubles, de deux bibliothèques et du terrain acquis pour élargir la cour de récréation. Ils auraient l'usage gratuit de la maison et des effets scolaires dans les trois classes; la Commission scolaire devait voir elle-même à l'entretien, aux réparations et aux assurances. Elle avait d'ailleurs décidé, en reprenant le Collège, de rendre l'arrondissement numéro un indépendant des autres, avec une finance distincte. Moyennant un salaire annuel de \$400., les Frères s'engageaient à "donner un cours commercial", suivant leur propre méthode et le besoin des élèves; ils devaient y mettre "le nombre de Frères nécessaire pour le cours commercial, l'école de l'arrondissement et un pensionnat." Après en avoir décidé autrement, la Commission scolaire avait, en effet, consenti aux Frères le privilège d'administrer eux-même un pensionnat, comme elle leur laissait le droit de charger une rétribution aux parents de tous les élèves du cours commercial.

On semblait satisfait de part et d'autre. Le Curé, dans son intime, était heureux de voir le Collège redevenu propriété de la paroisse. Il se mit tout de suite à y conduire des réparations, pour un montant d'environ \$200. entreprises par Théodule Bilodeau, aux vacances de 1886. Et, le premier août, le Directeur étant allé voir M. Chaperon, celui-ci "offrit de faire annoncer dans les journaux de Québec la réouverture des classes et du pensionnat"¹⁸. L'harmonie était rétablie.

Toutefois, après une seule année d'expérience, la Commission scolaire trouva déjà lourd le budget du Collège. On voulait en remettre le chauffage et l'entretien aux Frères. C'est ce que prétendait le Frère Chrétien, de la maison provinciale, à Montréal, dans une lettre à M. Chaperon, le 21 septembre 1887¹⁹. "D'après le contrat, disait-il, nous sommes déjà réduits à la plus simple expression. Dans nulle autre localité sommes-nous mis aussi à la gêne qu'à Sainte-Marie". Et il refusait d'accepter une modification des conventions sans un dédommagement. C'est à la suite de cet échange de vues que la Commission scolaire, commença à prélever, pour chaque enfant de la paroisse fréquentant le Collège, une taxe spéciale de \$1.00 par année (de \$2.00 à partir de 1899) pour équivaloir au prix moyen d'une corde de bois d'érable en vue du chauffage de l'édifice.

Nous avons déjà parlé de la retraite annuelle au bénéfice des élèves. Au mois de novembre 1880, cette retraite avait revêtu une forme plus im-

posante, ayant eu lieu à l'église et ayant convoqué, en même temps que les jeunes, les anciens du Collège. C'était pour souligner le deuxième centenaire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes²⁰.

Une autre célébration mémorable eut lieu à Sainte-Marie, en 1888. Le fondateur de l'Institut venait d'être béatifié, le 19 février ; on fit à cette occasion une fête paroissiale, le dimanche, 16 décembre. D'après "un ancien élève du Collège", qui en relate le fait dans le *Courrier du Canada* (19 décembre), c'est au Curé que revenait le mérite de l'initiative, "en reconnaissance du bien opéré dans cette belle et pieuse paroisse par les disciples du Bienheureux J.-B. de La Salle." L'église était décorée de tentures et d'inscriptions sur la vie du Bienheureux. Le Curé chanta la grand'messe, avec diacre et sous-diacre. Un chœur de 70 voix, dirigé par le Frère Directeur, exécutait la messe composée par le frère Bardameau, ancien Directeur des Frères à Sorel. Charles Riverin touchait l'orgue. Deux ténors de Québec, MM. Lamontagne et Mercier, apportaient leur concours. Assistaient au chœur plusieurs prêtres du voisinage, le Visiteur provincial des Frères, les Directeurs de Montréal, Québec et Fraserville, etc. . . Sermon de circonstance ou panégyrique du Bienheureux, pendant près d'une heure, par l'abbé Paul-Eugène Roy, de l'Université Laval (futur Archevêque de Québec), "avec cette facilité d'élocution et la richesse de diction qu'on lui connaît". Après la messe, il y eut banquet au Collège, sous la présidence du Curé. Et le chroniqueur ajoutait : "La paroisse de Sainte-Marie, par la voix autorisée, animée et vénérée de son pasteur, vient de montrer qu'elle sait apprécier une œuvre du genre de celle que poursuit l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes". Le récit de cette célébration avec le texte du sermon au complet ont été mis en brochure par la suite et distribués aux amis du Collège.

On avait obtenu, pour la circonstance, des reliques du Bienheureux et chaque année, désormais, on les fit vénérer, à sa fête, au mois de mai, lors d'une messe solennelle pour la paroisse. En 1895, il y eut même bénédiction d'une bannière du Bienheureux, une procession et, le soir, un feu d'artifice.

Dans le domaine profane, l'*Historique* signale quelques faits dignes d'intérêt. Le 7 octobre 1886, un train spécial pour Saint-François (Beauceville) ayant été mis gratuitement à la disposition des électeurs de Sainte-Marie par l'honorable J.-A. Blanchet, Secrétaire de la Province, on réussit, par l'intervention du notaire Thomas Lessard, à y faire accepter les Frères et les pensionnaires et tous "firent un très beau voyage sans qu'il leur en coûtât un sou."

A la distribution des prix, le 27 juillet 1888 (remarquons bien la date), "pour la première fois à Sainte-Marie, plusieurs citoyens marquants parmi lesquels était le Révérend M. le Curé ont payé des prix d'honneurs pour les élèves les plus méritants." Durant les vacances de 1891, le Collège devenait pour la première fois le siège des cours de vacances des Frères ; on s'y trouva si incommodé, la maison n'était pas adaptée à cette fin. que l'expérience ne fut pas renouvelée dans le vieux collège.

En mars 1892 : "deux soirées dramatiques et musicales données par des jeunes gens sous la direction de M. le Vicaire au profit de la chapelle Sainte-Anne", alors en reconstruction. C'est la première mention de séances publiques au Collège et ce ne devait pas être la dernière. . . Mais, cette fois-là, il a fallu suspendre les classes pendant trois jours et démonter les salles du premier étage.

Le 3 avril de la même année, autre dérangement non moins fâcheux : on renvoya les pensionnaires chez eux ou on les mit à loger dans des familles du village, et pourquoi ? Pour recevoir 150 à 200 raquetteurs de Québec, attendus par train, en excursion d'une journée et demie. Or, à l'arrivée du train, à une heure du matin, il n'y avait que 40 visiteurs environ, dont 15 seulement logèrent au Collège, les autres jugeant plus intéressant de loger à l'hôtel. Bien désappointés, les Frères qui avaient fait des dépenses et s'étaient donné du tintouin, pour ne pas mécontenter les gens, "surtout le Curé et le maire qui tenaient à cette manifestation."

Enfin, le 24 juin de cette année déjà fertile en incidents, à l'invitation du Frère Directeur, tous les élèves du Collège ont renoncé à leurs prix, une valeur de \$60. pour en faire cadeau à la souscription de la chapelle Sainte-Anne. Ce beau geste leur mérita les plus grands éloges.

Le journal *La Vallée de la Chaudière*, publié à Sainte-Marie de 1891 à 1893, nous rapporte, au 20 janvier de cette dernière année, le fait divers suivant :

"M. J.-B. St-Hilaire, barbier, étant allé puiser de l'eau dans la citerne du Collège, s'aperçut que l'eau était gelée, s'arma d'une hache et se fit descendre dans le puits au moyen d'une chaîne, pour y pratiquer une ouverture. La descente se fit sans accident et, la besogne terminée, il remonta par le même procédé. Mais, au moment où il arrivait à l'ouverture, la chaîne cassa et M. St-Hilaire alla voir le fond, tombant d'une hauteur de vingt pieds. Heureusement qu'il tomba debout ; sans cela nous aurions un grave accident à déplorer. Il en fut quitte pour un bain forcé et quelques égratignures."

Les plus vieux ont bien connu cette citerne, qui se trouvait dans le parterre du Collège, près de la Caisse Populaire. Les voisins dépourvus de puits venaient y quérir leur eau domestique, avant l'introduction des aqueducs. C'était un puits couvert, avec un treuil à chaîne. Un informateur nous a raconté qu'étant petit gars, dans les rangs, il vint, un dimanche matin, faire jouer cette machine intéressante et nouvelle pour lui. On avait sans doute remplacé la chaîne cassée par une autre plus forte. En tout cas, le poids de cette chaîne opéra suivant la formule mv^2 (la masse multipliée par la vitesse au carré), si bien qu'arrivée au bout de sa longueur, la chaîne arracha sa crampe et disparut au fonds du puits. On pense bien que le gamin disparut aussi, sans laisser sa carte de visite, et qu'il tient encore aujourd'hui à son anonymat.

Quand il fut question pour la première fois d'installer le téléphone à Sainte-Marie, on chercha d'abord à prendre des abonnés en plus grand nombre possible. C'était en février 1894. Le notaire Lessard, promoteur de l'affaire, fit signer une requête par des citoyens du village, à l'adresse du Frère Flavien, Visiteur à Montréal, pour obtenir "l'autorisation d'avoir au Collège une boîte de téléphone. Permission refusée. Seconde lettre écrite par le notaire. Nouveau refus" ²¹. Comme question de fait, le Collège ne devait être relié à la ligne du téléphone de Beauce qu'en septembre 1910. Tôt ou tard, le progrès finit toujours par gagner sur ses adversaires.

Un point, entre autres, où son action est inéluctable, c'est l'augmentation des prix ; mais, dans ce domaine, on est la victime plus souvent que l'auteur. Que dirait-on, par exemple, aujourd'hui, des prix de pension pour 1891, relevés dans un prospectus du Collège ²² que publiait *La Vallée de la Chaudière*? On demandait \$75. par année, pour la pension ordinaire, et \$90., comprenant les couvertures de lit et le blanchissage. On divisait la somme en trois termes payables d'avance.

Malgré la modicité des prix, il fallait encore faire du bon et souvent accorder crédit. Le Palais de Justice de Saint-Joseph conserve les papiers d'une poursuite intentée par les Frères contre un nommé Alfred Ladoo, forgeron de Livermoore Mills, New Hampshire, pour arrérages de pension (\$11.90) de ses deux fils Frank et Stanislas, en 1889-90. Après avoir vainement appelé l'intimé à comparaître par des annonces dans les journaux, ils obtinrent jugement contre lui. ²³ Reste à savoir comment ils se sont pris pour le faire exécuter. Pour deux annonces dans *La Vallée de la Chaudière*, il leur en coûtait déjà \$4.00, et autant, bien sûr, sinon plus, pour annoncer dans un journal de langue anglaise, formalités requises par la loi. Quand le débit mange le profit, n'allez pas dire qu'on s'enrichit !

RÉFÉRENCES

1. APQ, Éducation. Lettres reçues, 1873, no 214.
2. Achat de Pierre Turcotte; not. J.-B. Bonneville, 17 juillet 1862.
3. Greffe du not. Pierre Théberge.
4. Greffe du not. Léonidas Laliberté, 26 oct. 1874.
5. Greffe du not. J.-N. Chassé, 27 déc. 1875.
6. Greffe du notaire Jean-Th. Taschereau.
7. Greffe du notaire Pierre Théberge, 28 mai 1880; Taschereau était à l'endroit de la Caisse Populaire.
8. Pour une idée plus claire et plus complète des terrains du Collège, voir un plan avec sa légende mis en Annexe (2).
9. Remarque de l'*Historique*.
10. *Ibidem*.
11. *Album-Souvenir du Collège Sainte-Marie*, 1923, p. II.
12. Cahiers de Prônes de la paroisse.
13. Documents à la paroisse Sainte-Marie.
14. *Historique du Collège Sainte-Marie*.
15. AAQ, Cartable Sainte-Marie II, no 174, lettre du 2 déc. 1885.
16. La réalité est un peu différente : dès l'Immaculée Conception, 8 décembre 1885, on trouve au livre des prônes du curé cette mention "Requête au Frère déposée à la sacristie" ; ensuite, il répète le même avis les dimanches suivants ; la requête n'a donc pas été signée d'un seul coup.
17. Procès-verbaux de la Commission scolaire du Village Sainte-Marie.
18. *Historique du Collège*.
19. FSM, Papiers des Écoles.
20. Cahiers de Prônes, 21 nov. 1880.
21. *Historique du Collège*.
22. Cf. Annexe (3).
23. Cour de Circuit de Beauce, année 1891, dossier no 70.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The text also mentions the need for regular reconciliations and the use of appropriate accounting methods.

In addition, the document highlights the significance of proper documentation and the role of internal controls in preventing errors and fraud. It suggests that a robust system of internal controls can help in identifying and correcting mistakes before they become significant. The text also touches upon the importance of transparency and communication with stakeholders.

Finally, the document concludes by stating that a strong foundation in accounting principles and practices is essential for any business looking to succeed in a competitive market. It encourages the reader to stay updated with the latest developments in the field and to seek professional advice when needed.

CHAPITRE XXXII

Reconstruction du Collège

1895-1905

La Commission scolaire de Sainte-Marie, depuis **qu'elle** supportait l'entretien du Collège, trouvait ce fardeau bien accablant. Et il fallait de plus en plus de réparations ; car une aussi **grande école construite** en bois ne pouvait faire autrement que se délabrer. Le 9 décembre 1888, on réussissait à faire passer une résolution de fabrique en faveur des commissaires, à savoir " qu'une somme ne dépassant pas douze cents piastres soit prise sur les capitaux de la succession Guay, devant être employée pour l'instruction et l'éducation ". . . " pour être employée à des réparations à la bâtisse du Collège tenu par les Frères des Écoles Chrétiennes " ¹. Avait-on **le droit** d'agir ainsi ? **Les capitaux** en question, administrés par la fabrique, **étaient** une fondation, **constituée** selon les dernières volontés de Luce Guay, ménagère et héritière **de l'ancien** curé Villade. Mais il dut y avoir quelque opposition à la mesure, soit de la paroisse, soit des autorités religieuses, puisqu'elle est restée lettre morte, ainsi qu'on l'a écrit en **marge** du texte, au registre même.

Les commissaires subirent un semblable insuccès, quand ils s'adressèrent, peu après, à la communauté **des Frères**. **Nous avons** retrouvé une réponse du Frère Chrétien, de Montréal, du 8 **mai** 1889, disant que le Conseil de leur corporation a étudié en réunion les propositions des commissaires et qu'on **ne peut** les accepter. Quand les Frères ont eu le Collège, ils ont dépensé **au-delà** de \$4000. pour le maintenir ; les Commissaires les ont forcés à **rétrocéder** le Collège, sans dédommagement. Les nouvelles réparations qu'on propose ne seraient pas une plus-value sur l'immeuble, puisqu'il est trop délabré ².

Le nombre des élèves, dans ces années-là, était stationnaire ; mais on aurait pu en admettre plus, surtout des pensionnaires, si les locaux l'avaient permis. De plus, on dut ajouter une nouvelle classe, au cours de l'année scolaire 1890-1891, ainsi que le révèle *La Vallée de la Chaudière*

(28 août 1891) : " On a doté notre Collège l'année dernière d'une classe académique, afin de rendre le cours plus complet." Et les réparations ne se faisaient toujours pas.

La Commission scolaire se tourna alors du côté de Québec et fit écrire M. Chaperon, le 26 novembre 1894, à Mgr Louis-Nazaire Bégin, devenu administrateur du diocèse et, comme tel, membre du Conseil de l'Instruction publique. Comme le Collège était régional, donnant depuis toujours l'instruction à beaucoup de jeunes gens étrangers à Sainte-Marie, il n'était que juste que le Département vint en aide par " une augmentation de l'octroi d'au moins une centaine de piastres pendant six ou sept ans, ou une somme d'argent équivalente", d'un seul coup³. Une réponse provisoire vint dès le lendemain : " Pas d'octroi avant septembre 1895. Ce sera très difficile, c'est contre l'usage ". Le curé écrivit de nouveau, le 13 août 1895, à l'approche de la réunion du Conseil de l'Instruction publique, pour qu'on ne l'oublie pas⁴. Il demandait maintenant un octroi de \$1000. ou des versements annuels équivalents. L'honorable Gédéon Ouimet lui avait promis verbalement d'appuyer la demande à la réunion. Les Frères étaient disposés à assumer une partie des dépenses. A cette lettre, apparemment, il n'y eut pas de réponse ; et d'octroi, point d'accordé.

Des échecs successifs pour financer les réparations, car on ne parlait pas encore de reconstruction, ne réussirent qu'à ancrer plus fermement les intéressés dans leur décision de faire quelque chose. Et les intéressés, c'était tout le monde, les Frères en premier lieu. Au 27 décembre 1899, *l'Historique du Collège* mentionne : " Fête de notre curé. Nous avons eu une petite séance ; les élèves ont présenté le buste de Léon XIII (valeur \$17.00). Dans l'adresse, nous avons insinué l'idée de rebâtir ; la chose semble avoir pris un peu. Les gens seraient bien contents, mais ils voudraient que les Frères, qu'on croit riches, payent le tiers de la construction ". Le levain est jeté dans la pâte ; pendant un an encore il devra fermenter.

Les commissaires misent toujours sur les bonnes dispositions des Frères, qui ont lancé l'idée. Le 14 octobre 1895, écrit *l'Historique*, " on nous a proposé de faire tout rebâtir, si nous voulions payer la moitié des frais, c'est-à-dire 6,000.00. On a aussi offert un terrain sur la terre de la fabrique. En payant 6,000.00, la maison nous serait donnée une fois finie. Le vieux collège nous resterait. Il paraît que nous pourrions en avoir facilement 4,000.00. Le Frère Visiteur a paru content de ces offres. Il doit en écrire au cher Frère Reticus assistant." Le 5 novembre, la réponse arrive de Paris : " Ne vous embarquez pas en construction sans que

toutes les responsabilités soient bien établies. Jusqu'ici, le plus clair de l'affaire, c'est que nos gens de la Beauce ne seraient pas fâchés si nous leur construisions à nos frais une belle école." Que penser de cette réponse? Les Frères restent perplexes. Dix jours après, un éclaircissement venant de la maison provinciale : " Il nous est permis de fournir 6,000.00. Le Frère Visiteur fait des plans. L'architecte Tanguay prépare les devis ; la construction coûtera 18,000.00 sans les fournaies. Le tout fini reviendra à 20,000.00. On est encore obligé d'écrire à Paris ". La Commission scolaire attend l'issue de tout cela et le temps passe⁵. Enfin, c'est le dénouement de ce premier acte. Quelques jours après, les Frères mentionnent dans l'*Historique* : " Nous comptons commencer cette année la construction du nouveau collège, mais voilà que tout est à l'eau. Paris répond à un télégramme du Frère Visiteur : conditions inacceptables. N'y pensons plus ".

Pour remettre l'entreprise sur le chemin du succès, la Providence ne réclamait rien moins qu'une victime ; tout-à-fait comme dans les drames classiques. Et cette victime inconsciente, pour ne pas dire innocente, ce fut M. le curé Chaperon, à qui peut-être le bon Dieu voulut faire expier les petites misères qu'il avait eues jadis avec les Frères, en lui imposant le sacrifice de ne pas voir ici-bas la reconstruction du Collège, qu'il aurait tant appréciée. Gardons-nous, toutefois, de donner trop de signification à ce qui peut bien n'avoir été qu'une simple coïncidence.

Chose certaine, les relations étaient bien changées, dans les derniers temps. Il faut dire que les Directeurs se montraient plus diplomates et faisaient le siège du curé par son point faible. Pour sa fête patronale, la Saint-Thomas, on s'était mis à lui monter une séance, à lui présenter adresse et cadeau chaque année, en présence d'une grande assistance : il y avait bien 400 personnes, la dernière année, en 1895.

Après une brève maladie de cœur, M. Chaperon mourut dans son presbytère, le 28 août 1896. Le chroniqueur de l'*Historique* donne des détails :

" Tous les Frères, toutes les Sœurs ont assisté quand M. le Curé a été administré par M. Miville "... " Il a été administré le 27 au soir, puis a fait son testament devant le notaire Lessard "... " M. le Curé donne \$100.00 aux Frères à condition que la construction commence d'ici à deux ans. Dans ses dernières années, M. le Curé nous a été bien dévoué. Son plus grand désir aurait été de rebâtir le Collège avant de mourir, comme aussi de finir la chapelle Sainte-Anne "... " Il est à souhaiter que le successeur de M. Chaperon marche sur les traces de ses deux prédécesseurs ".

L'optimisme et l'énergie de décision allaient effectivement succéder, dans la personne de l'abbé Joseph-Édouard Feultault, le jeune curé qui arrivait, le 11 septembre 1896. Heureuse coïncidence :

“ Il nous est arrivé, écrit l'*Historique*, avec le nouveau Visiteur, le frère Edward of Mary. Nous n'attendions ni l'un ni l'autre. M. le Curé s'est arrêté au Collège avant que d'aller au presbytère. Il paraît bien gentil ”. . . “ Tout le monde paraît content. Le dimanche 13 septembre nous lui avons fait une petite réception. Il nous assura qu'il ferait son possible pour nous être utile ”.

Cette rencontre fortuite du nouveau curé avec les Frères et leur Visiteur, au tout premier moment de son règne à Sainte-Marie, était du meilleur augure. Quand on a connu Mgr Feultault, on sait qu'il mordait vite à un hameçon et qu'une fois compromis dans une cause, il n'y avait plus d'obstacle qu'il ne fût capable d'affronter.

En veut-on tout de suite la preuve ? Les Frères sont devenus défaitistes. Le 1er décembre 1896, leur Provincial et leur Visiteur viennent pour régler la construction ; “ visite inutile ”, écrit leur annaliste. Trois jours après le curé écrit sur un autre ton à Mgr Alfred Marois, vicaire général de l'Archevêché ⁶ :

“ La question de notre nouveau Collège fait des progrès et je crois que les choses vont marcher rondement. La dernière entrevue avec les délégués de l'Institut des Frères a été couronnée d'un joli succès ”. . . “ Pourvu que la Fabrique se charge des dépenses, les plus chauds adversaires reconnaissent la nécessité de cette amélioration ”. . . “ Entre deux maux nous devons choisir le moindre ”. . . “ et avec les autorisations nécessaires, nous devons nous résigner à endetter la Fabrique, sauf à nous reprendre d'une autre manière ”.

Comme il était décidé que la Commission scolaire n'emprunterait pas et n'imposerait pas de taxe spéciale pour le Collège, comme le Département de l'Instruction publique se défilait, sous prétexte que les octrois de construction n'étaient pas en usage — les choses ont bien changé depuis lors —, il ne restait donc que la Fabrique à pouvoir endosser l'entreprise. Il s'agissait, après tout, d'une affaire plus religieuse que profane.

Une première assemblée de paroisse se réunit à la sacristie, le 23 mai 1897, où prirent la parole l'avocat J.-Alfred Morency, alors maire de la localité et président des commissaires, d'autres notables, puis le Curé lui-même. Prenant en considération l'éducation supérieure donnée par les Frères, le bienfait de leur présence dans la paroisse et l'offre qu'ils faisaient de contribuer libéralement à une reconstruction du Collège, le Curé fit admettre que la fabrique avait des revenus suffisants pour finan-

cer un nouvel emprunt de \$13,000. en plus des \$12,000. de dettes qu'elle supportait déjà⁷.

Une seconde assemblée de paroisse, le 29 août suivant, confirma la résolution précédente, en désignant le Curé et le marguillier en charge, Magloire Marcoux, pour négocier le nouvel emprunt, avec, comme garantie hypothécaire, la terre de la fabrique, le parterre de l'église, le bocage du curé, devant le presbytère, et même le cimetière et la chapelle Sainte-Anne. On s'arrêtait juste à l'église, que la loi, peut-être, interdisait d'hypothéquer. Le Curé avait réussi à obtenir de Charles Brochu une somme de \$25,000. à 4% d'intérêt, ce qui permettrait de rembourser les vieilles dettes à 5%, et il considérait cela comme une aubaine. De plus, comme il était le grand ami de Mgr Louis-Nazaire Bégin, devenu administrateur du diocèse, par la maladie du Cardinal Taschereau, il lui fut facile d'obtenir les approbations nécessaires à une décision aussi lourde de conséquence, car elle grevait toute la paroisse pour une période indéfinie. Dès le premier septembre 1897, l'autorisation était accordée. Mais déjà, à cette date, toutes les autres procédures étaient remplies, les contrats étaient accordés et les travaux en marche. Ce n'est plus, toutefois, l'*Historique du Collège* qui nous permet de suivre les développements, puisqu'il manque totalement du 21 juin 1897 au 17 août 1910. Nous trouvons nos informations tout de même à droite et à gauche.

Il y a d'abord, à la date du 7 juin, une résolution du Conseil municipal de Sainte-Marie, résolution assez platonique, à la vérité : le Conseil n'avait rien à voir directement dans une question d'éducation. Mais le Maire, J.-Alfred Morency, souhaitait y laisser la marque de son intervention. Voici le texte de cette résolution :

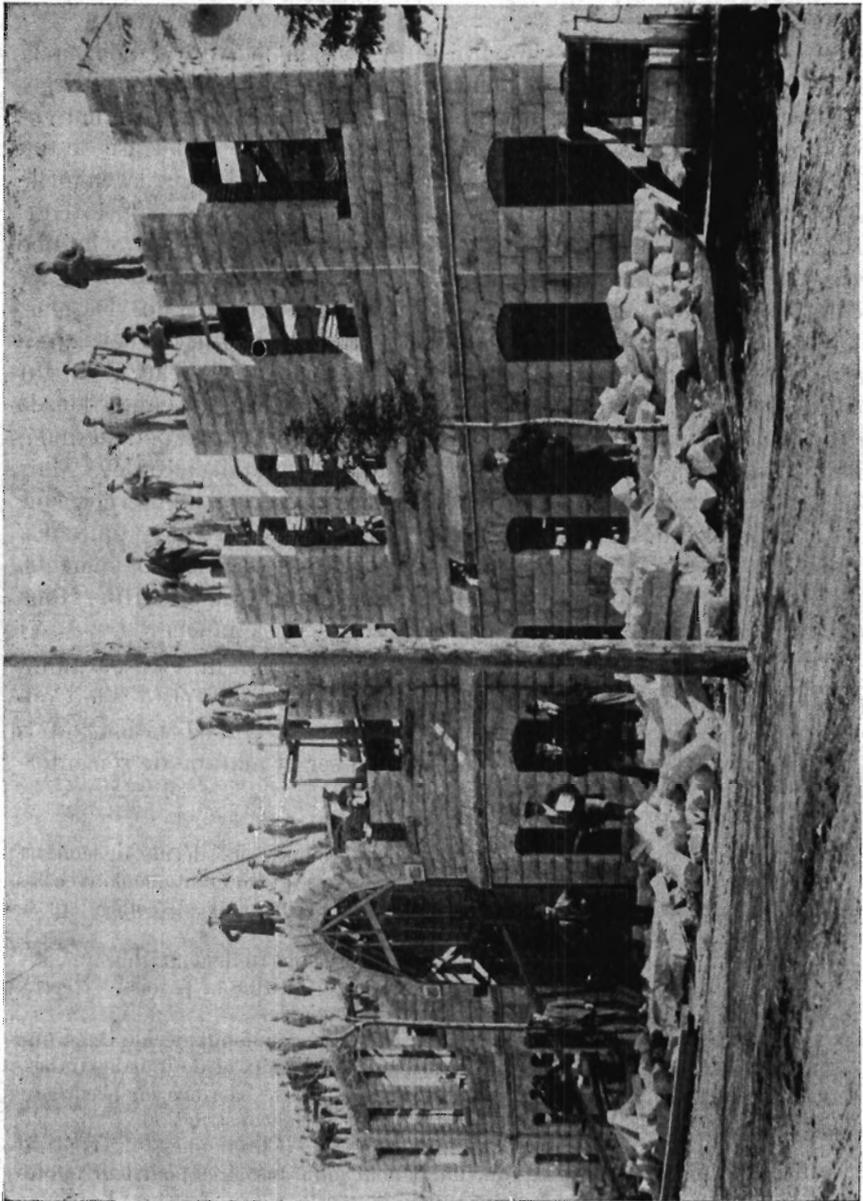
“ Attendu que les Frères des Écoles Chrétiennes ont décidé de concert avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie et conjointement avec les Commissaires d'écoles de la dite paroisse d'ériger un nouveau collège sur le terrain qu'ils occupent actuellement.

“ Attendu que les anciennes constructions sont tellement défectueuses et inhabitables que les Frères avaient décidé de quitter la paroisse si cette dernière ne leur donnait pas un logement convenable.

“ Attendu que tous les contribuables unanimement ont décidé dans une Assemblée générale des Marguilliers anciens et nouveaux et de tous les francs-tenanciers de Sainte-Marie de s'imposer un immense sacrifice en accordant une souscription de treize mille piastres pour cette construction.

“ Attendu la générosité des Frères des Écoles Chrétiennes, qui contrairement à leurs us et coutumes ont offert neuf mille piastres pour leur quote-part.

Attendu les services éminents rendus par les Frères à la paroisse de Sain-



Reconstruction du Collège (1897 — 1898)

te-Marie qui bénéficie de leur travail, de leur énergie et de leur savoir-faire pour toutes ses cérémonies religieuses et civiles.

“ Attendu la grandeur de la cause de l'éducation et de l'instruction qu'ils ont donnée à Sainte-Marie depuis au delà de quarante ans et les grands services qu'ils donnent à notre jeunesse pauvre en lui permettant de se créer des positions enviables dans la société en y puisant là l'éducation commerciale.

“ Attendu qu'il aurait été question d'ouvrir une rue qui devait traverser une partie du terrain actuellement occupé par le Collège et qui nécessairement sera occupé par le nouveau.

“ Proposé par M. George Blouin, secondé par M. Israël Fecteau et résolu unanimement,

“ Ce conseil statue dans le but d'encourager l'instruction publique et de favoriser cette érection d'un nouveau Collège qui sera un honneur pour notre paroisse et considérant l'inutilité de cette rue projetée vu que tous les terrains avoisinants appartiendront aux Frères des Écoles Chrétiennes, que ce projet soit abandonné et que les Frères des Écoles Chrétiennes bénéficient de droit de la présente exemption ”...

Ce que nous apprenons de plus important, par ce document, ce n'est pas l'abandon de la rue Saint-Jacques à l'usage du Collège, car déjà c'était un fait accompli, depuis que les Frères occupaient les terrains de chaque côté, après leur achat de 1879. C'est le fait que les Frères, après avoir proposé de laisser la paroisse, avaient enfin consenti à contribuer à la reconstruction la somme de \$9,000. L'entente finale à ce sujet, avec la Commission scolaire, fut signée le 23 juillet 1897. C'est de ce jour qu'on pourrait dater strictement la construction du nouveau Collège. Et les travaux préliminaires n'ont pas tardé, puisque, deux jours après, dans son prône, le Curé annonçait qu'on déplacerait tout de suite le vieux Collège, pour creuser les fondations. Il demandait aux fidèles de prier la bonne Sainte-Anne pour les succès de l'entreprise⁸. Nous avons su par ailleurs que l'entrepreneur pour le déplacement du vieux collège vers le fonds de la cour, pour servir ainsi en attendant l'édifice neuf, fut Jean Turcotte et qu'il n'eut pas une tâche facile.

Quelques jours après, le 5 août, la Commission scolaire délibérait pour fixer officiellement les termes de l'accord avec les Frères des Écoles Chrétiennes, et autoriser le président J.-Alfred Morency à signer cet accord, ainsi que les entreprises des travaux.

C'est le lendemain, 6 août 1897, que le premier contrat se passa, devant le notaire Thomas Lessard. Les Frères y étaient représentés par le Frère Probatas, de la maison provinciale, à Montréal. Le Collège, une fois bâti, d'après les devis de l'architecte Georges-Émile Tanguay, serait la propriété des Frères, ainsi que l'ancien Collège et toutes les dépendances, moyennant le versement de \$9,000. lors de la prise de possession. La

Commission scolaire se chargeait alors de toutes les dépenses de la construction : les Frères devaient ensuite voir à l'entretien, aux réparations et maintenir en vigueur une assurance d'au moins \$15,000. Le mobilier serait fourni par eux et resterait leur propriété, sauf pour la petite classe de la Commission scolaire. Les allocations annuelles du gouvernement iraient à la Commission, qui paierait aux Frères un traitement de \$650., par année, après le parachevement du Collège, l'engagement du 21 août 1886 et tous les actes antérieurs devenant alors périmés. Les Frères pourraient en plus percevoir à leur profit la rétribution de \$1.00 par mois des externes, sauf pour ceux de la petite classe, au nombre maximum de 60. Enfin, si les Frères voulaient s'en aller, ils remettraient le Collège et seraient remboursés de leurs avances déjà faites pour les immeubles comme aussi pour les améliorations apportées par la suite. M. le Curé Feuiltaut était présent et signa ces conventions.

Restaient les travaux de construction, donnés à l'entreprise. Nous glisserons sur les détails. L'entrepreneur maçon fut Moïse Cantin, un beau-frère de feu Charles Chassé ; Théodule Bilodeau eut l'entreprise de charpenterie et menuiserie ; Sabin Faucher, de Québec, la couverture ; Charles Vézina, de Québec, le chauffage à l'eau chaude ; enfin Napoléon Lainé, de Lévis, la peinture et la décoration. On dit que toutes les entreprises aboutirent à un déficit. Comment imaginer une construction pareille pour seulement \$22,000.00 ?

Le cas de Moïse Cantin fut le plus lamentable. Il avait signé son entreprise pour \$10,623.⁹ En plus de fondations très profondes, il avait à élever un édifice de quatre étages, en pratique, de 124 pieds par 58, mesures extérieures. Cette façade compliquée, en pierre taillée, avec tourelles et portique, était elle seule toute une entreprise. Le granit venait de Sainte-Cécile de Frontenac, en blocs à peine dégrossis, qu'on appareillait sur place; il était fourni par la Whitton Granite Co., dont le sénateur Bolduc, un ancien du Collège, était le président. Les autres côtés de la bâtisse devaient être en brique de Sherbrooke, avec des cordons et embrasures en pierre de Deschambault¹⁰. Dès l'automne de 1897, les murs montèrent rapidement. Il y avait des amendes ou retenues prévues dans le contrat, si les travaux n'étaient pas exécutés dans le temps fixé, ce qui se produisit effectivement. Tout se faisait à bras d'hommes ; la brique et le mortier se portaient sur place avec des oiseaux, sur les épaules de manœuvres payés 50 cents par jour, et l'on travaillait ferme dans ce temps-là. Mais les finances de l'entrepreneur prirent une mauvaise tournure. Les versements périodiques que devait lui faire la Commission scolaire furent saisis par jugement en faveur des fournisseurs, inquiets

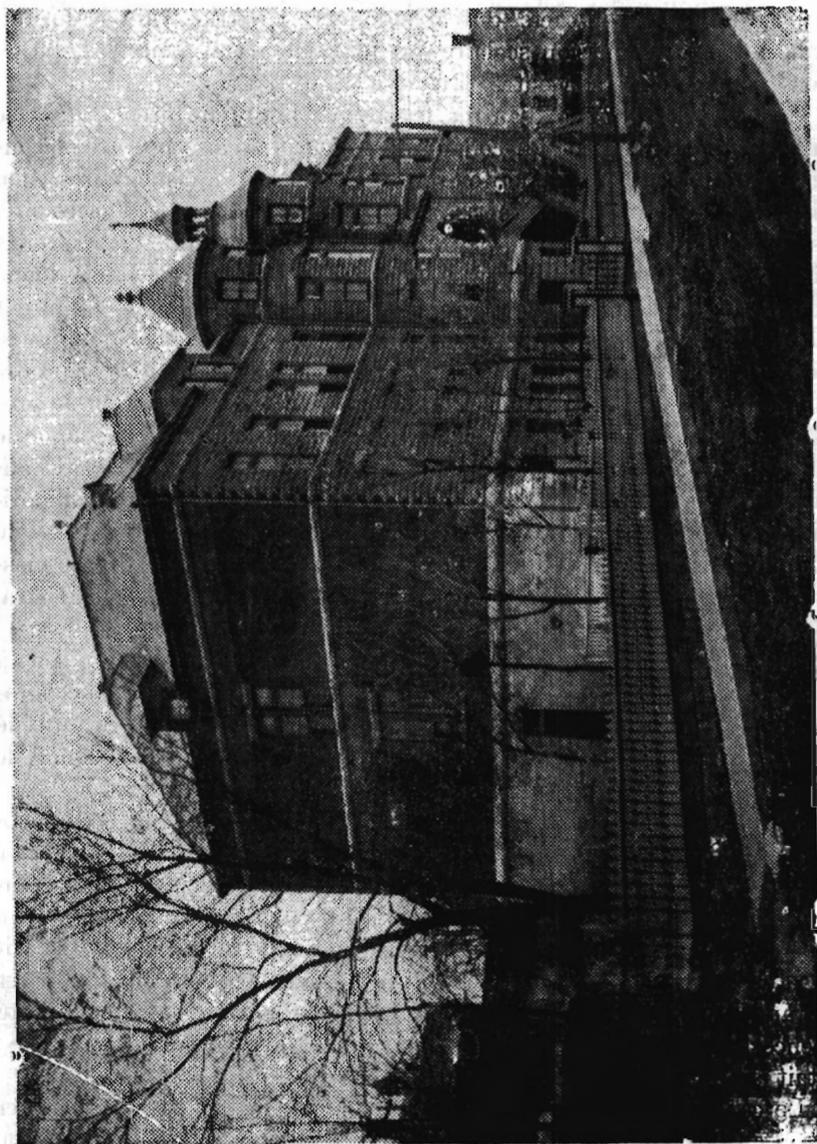
au sujet de leurs crédits. Tant et si bien que Moïse Cantin, n'ayant plus rien pour payer ses ouvriers, dut abandonner la partie avant la fin des travaux, et la Commission scolaire dut faire elle-même pour \$512.00 de dépenses relevant de son entreprise.

Ce supplément avec d'autres frais pour imprévus firent qu'on se trouva avec un déficit et les commissaires, en mauvaise posture, recoururent à la fabrique pour obtenir des subsides complémentaires. On avait endossé le gros de l'entreprise ; on pouvait en absorber l'accessoire, sans faire cette fois de nouvel emprunt, mais en recourant aux revenus ordinaires et à certaines réserves disponibles. Mgr Bégin avait déjà donné verbalement au Curé son consentement. Les marguilliers se réunirent donc, le 12 février 1899, et résolurent que, "pour encourager l'œuvre si belle de l'éducation supérieure et pour terminer une entreprise si propre à maintenir la paroisse de Sainte-Marie dans la bonne réputation de progrès et d'organisation qu'elle s'est méritée dans le passé, la Fabrique de Sainte-Marie se charge de payer toute somme quelconque légitime et authentique dans la construction du Collège de cette paroisse, le crédit primitif étant épuisé, à la condition toutefois que ces nouvelles sommes que devra payer la Fabrique ne dépassent pas le montant de deux mille piastres." Aux comptes de 1899, on peut lire : "Payé pour le Collège, Extra, \$1,748.25" ¹¹.

Le 7 août 1898, M. Feuiltault annonçait à son prône que le soir, à 7 heures et demie, au nouveau Collège, on ferait l'expérience de l'éclairage à l'acétylène. On pourrait y assister gratuitement. C'était un procédé introduit récemment. L'hiver précédent, *l'Événement* avait donné le compte rendu d'une expérience semblable à Québec.

En prévision de l'inauguration du Collège, marquée pour le 1er septembre 1898, dans les contrats de construction, de bonne heure, cette année-là, on conçut l'idée d'un grand conventum des anciens élèves, dans le cours de l'été. Le 20 mars après-midi, il y eut réunion dans ce but, à la sacristie. Un comité de régie et d'organisation y fut formé, qui se mit tout de suite à la besogne et se réunit à plusieurs reprises pour préparer de grandes fêtes. Une bonne photographie des membres de ce comité est encore conservée au Collège. Mgr Wilfrid Lebon en faisait partie ; il était alors ecclésiastique.

Le conventum eut lieu du samedi au lundi, les 30, 31 juillet et 1er août. Le Collège n'était pas fini, mais on pouvait procéder à une certaine inauguration. Le dimanche précédent, le Curé avait écrit deux grandes pages de recommandations dans son livre de prônes. Après avoir expliqué aux paroissiens le caractère spécial de ce conventum, pour lequel on



Le nouveau Collège terminé (1898)

avait invité de grands personnages, il soulignait l'importance du comité d'organisation et l'autorité qu'il devait exercer pour le bon ordre et le succès de la fête. De plus, le curé demandait de réparer les chemins et trottoirs, depuis la chapelle Sainte-Anne jusqu'au cimetière, de mettre tout en état de propreté et de pavoiser dès le samedi matin, avant l'arrivée des visiteurs. Il recommandait d'écouter poliment les orateurs, d'être aimable et empressé envers les étrangers, d'acheter des cartes pour le banquet et la soirée. La quête du dimanche serait faite pour aider aux dépenses du comité. Il y aurait un livre d'or de rédigé et chacun était invité à s'y inscrire, moyennant une souscription quelconque. Pendant cinq ans, les bienfaiteurs participeraient à une grand'messe annuelle et à des prières spéciales de la communauté.

“ C'est pour le Collège, concluait le Curé, c'est pour la paroisse. Donner généreusement ”. . . “ Pas de buvettes de circonstance, dans les maisons, tentes, hangars. Qu'on soit honorable. Gare à ceux qui ont des faiblesses pour la boisson. Qu'on soit tout à la fête, mais non pas en fête.”

Deux dimanches plus tard, en rendant compte des événements, il n'avait que des remerciements à adresser à la population.

Le samedi soir, le conventum débutait par une séance dramatique au troisième étage du nouveau Collège. Le lendemain, journée principale, deux trains spéciaux amenaient des visiteurs le matin, l'un de Lévis, l'autre du côté de Sherbrooke, pour les reconduire après la soirée. La fanfare de la Garde Indépendante Champlain, de Québec, participait à l'excursion. Trois cents anciens environ avaient répondu à l'appel du comité d'organisation. On chanta à l'église la Messe Royale harmonisée ; après le prône du curé, l'abbé Charles Bourque, un ancien élève, curé de Saint-Alexandre, prononça le sermon de circonstance. Après la messe, on se rendit au Collège pour le dévoilement et la bénédiction d'une statue en bois sculpté du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, dressée sur le portique. Ensuite eut lieu un grand banquet dans les salles de l'ancien édifice. Mgr Bégin n'avait pu assister, étant retenu par la visite pastorale. On remarquait, par contre, les curés et vicaires des paroisses environnantes, les sénateurs Joseph Bolduc et Philippe Landry, l'honorable F.-G. Déchéne, ministre provincial de l'Agriculture, les deux députés du comté, Joseph Godbout, aux Communes, et Henri-Séverin Béland, à la Législature, le Rév. Frère Probat, Provincial des Frères, etc. J.-Alfred Morency, maire et président des commissaires, présidait le banquet. Le soir, il y eut une autre séance dramatique et musicale, où l'honorable J.-Hugues Fortier, alors étudiant en droit, prononça un discours pathétique à l'adresse des anciens. Enfin, le lundi matin, à 9 heures, l'abbé

Charles Bourque chantait un service funèbre pour les défunts. Ainsi se terminaient des fêtes qui n'avaient pas eu encore leurs pareilles à Sainte-Marie.

Le Collège neuf n'étant pas terminé à l'intérieur pour le début de septembre 1898, à cause des embarras financiers dont nous avons parlé et pour d'autres raisons, on dut attendre jusqu'à l'Immaculée-Conception. Ce fut le jour de la prise de possession solennelle. Dans l'après-midi.

“ élèves, professeurs, citoyens et clergé de Sainte-Marie parcoururent en procession les trois étages de la maison ; avec ferveur, tous chantaient les litanies tandis qu'un groupe d'enfants de chœur portait sur un brancard orné de fleurs une statue de la Vierge Marie. M. le Curé bénit la maison et la cérémonie se termina à la chapelle dont le maître-autel fut consacré au Sacré-Cœur de Jésus. Au premier congé, les écoliers, avec une joie délirante, déménagèrent le vieux Collège. Quelques jours plus tard, celui-ci disparut sous la hache des démolisseurs ”¹².

Le Frère Probatas, Provincial, était venu encore une fois de Montréal, pour l'acceptation du nouveau Collège. On en passa acte devant le notaire Thomas Lessard, le 7 décembre. Le Provincial acceptait l'édifice tel que terminé, suivant l'accord déjà fait, et le président des commissaires donnait quittance pour les \$9,000. fournis par les Frères.

Le journal *L'Événement*, en rapportant ces faits, laisse entendre que l'entrée des élèves n'eut lieu que le lendemain de la prise de possession, le 8 décembre. Il y avait, paraît-il, 220 élèves, dont 80 pensionnaires. Puis on ajoute : “ Les Révérends Frères sont les plus satisfaits de leur nouveau local. Le Directeur sera le Rév. Frère Mathéus, qui, depuis des années s'est dévoué à cette institution. L'assistant directeur est le Frère Timothée, attaché depuis quatorze ans à ce collège.” Cependant, la joie légitime apportée par la solution de cette longue affaire exigea bientôt une rançon dans la perte du Frère Timothée (Joseph-Alphée Bourdon) décédé à 43 ans, le 19 décembre 1898, et inhumé le 22, à Sainte-Marie.

Dans le Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1898-99, l'évaluation du Collège est passée de \$8,000 à \$30,000 et les dépenses de l'année sont montées de \$3,650 à \$5,203. La hausse était justifiée. Mais, pour autant, l'allocation annuelle du gouvernement n'avait pas changé. En invitant le Surintendant à venir visiter le nouveau Collège, le 13 décembre 1898, le notaire Lessard, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire, insistait pour obtenir une augmentation. Plus tard, le 1er mai 1899, le Curé lui-même revenait à la charge auprès du

Surintendant¹³ puis auprès de Mgr Bégin¹⁴. Mais il nous semble bien que ces démarches sont demeurées vaines. La paroisse avait assumé de lourdes responsabilités ; il était écrit qu'elle payerait seule l'honneur d'avoir un beau collège.

Une fois la cour libérée de la vieille construction, on songea à l'accommoder au nombre croissant des élèves. Le 15 octobre 1899, le Frère Mathéus loua pour 25 ans de la Sœur St-Léandre, supérieure du Couvent, autorisée par sa maison-mère, un lopin de terre de 30 pieds de côté, pour favoriser la construction d'une étable et d'un jeu de balle, en vue de séparer complètement les cours des deux institutions. On prévoyait une indemnité pour les dommages que les élèves ne pourraient manquer de causer dans la petite prairie des Sœurs, en allant quérir les balles égarées.

Restait la chapelle à meubler et aménager, car on sait ce qu'il était advenu des effets de l'ancienne chapelle. Il n'en était resté qu'une statue du Sacré-Cœur, devant laquelle les Frères et les élèves allaient faire leurs dévotions. Le nouveau Collège comportait une belle grande chapelle. Comme la précédente, c'est par des dons de charité qu'on entreprit de la garnir. Il était à peine question de reconstruction que l'abbé Eugène Pelletier, vicaire, se donnait à cette œuvre. Le 25 janvier 1896, il présentait une séance dans la sacristie au profit de la future chapelle, le résultat s'élevant à \$64.50, et répétait ce geste à Pâques. Il exerçait tout lui-même, pièce et chant, et montrait un grand dévouement pour le Collège¹⁵. Le 20 juin 1898, alors que s'achevait le nouvel édifice, les élèves des Frères, avec l'encouragement de M. Feuiltault, venaient encore donner une séance payante dans la sacristie, au profit de leur future chapelle. Enfin, il n'y a pas à douter que, lors du conventum, l'attention des anciens fut orientée vers ce louable objectif.

Tant et si bien que la chapelle fut aménagée suffisamment pour que le Curé songeât à l'ouvrir au culte officiellement. Quelle forme de bénédiction appliquer ? Il écrivit à l'Archevêché et le secrétaire, l'abbé Clovis Arsenault, lui répondit, le 17 janvier 1899¹⁶, qu'il n'avait qu'à prendre la formule du rituel pour la bénédiction des édifices du culte, en tenant compte qu'il s'agissait d'une chapelle intérieure ; certaines oraisons ne pouvaient s'appliquer dans ce cas et devaient être omises.

La bénédiction de la chapelle dut avoir lieu peu après, bien que nulle mention n'en soit faite ; car, le 7 février, on y chantait la première grand'messe, recommandée pour l'âme du Frère Timothée¹⁷. Plus tard, du 4 au 6 décembre 1901, on y tenait aussi pour la première fois, semble-t-il, l'exposition solennelle des Quarante-Heures.



Le Collège, vu du clocher de l'église

RÉFÉRENCES

1. FSM, Comptes et Résolutions, vol. III.
2. FSM, Papiers des écoles.
3. AAQ, Cartable Sainte-Marie II, no 191.
4. *Ibidem*, no 199.
5. Procès-verbaux des commissaires, 18 nov. 1895.
6. AAQ, Cartable Sainte-Marie, II, no 201, lettre du 4 déc. 1896.
7. FSM, Livre de Comptes IV, pp. 89-95.
8. *Ibidem*. Cahiers de prônes, au 25 juillet 1897.
9. Greffe du notaire T. Lessard, 26 août 1897.
10. *L'Événement*, 29 novembre 1897.
11. FSM, Livre de Comptes IV.
12. *Album-souvenir* de 1923.
13. APQ, Éducation. Lettres reçues.
14. AAQ, cartable Sainte-Marie, II, no 217.
15. *Historique du Collège*.
16. FSM, Annexe au Cahier de Prônes.
17. FSM, Cahier de Prônes.

CHAPITRE XXXIV

Le dernier demi-siècle

1905-1955

Rien n'indique que l'on ait fait quelque célébration à l'occasion du cinquantenaire du Collège. Le grand conventum de 1898 était encore trop rapproché. Il nous resterait à raconter ce qui s'est passé depuis lors, et il s'est passé bien des choses. Mais, outre que le temps et l'espace nous font défaut pour les fins du présent travail, on n'a pas les moyens de faire l'histoire définitive, quand un grand nombre de personnages pourraient encore s'y reconnaître. On ne cueille sensément des fruits que lorsqu'ils paraissent assez mûrs. En conséquence, nous nous bornerons à réciter quelques extraits de l'*Album-Souvenir* de 1923, en terminant par de simples éphémérides.

Parmi les moyens employés pour opérer l'œuvre de Dieu dans les âmes, l'un des plus puissants est sans doute la retraite qui se fait chaque année peu de temps après l'ouverture des classes. Jours de grâce qui mettent à l'aise les âmes, les dilatent, les disposent mieux que tout autre moyen à l'étude et au travail de leur formation morale et intellectuelle. Il n'est pas un seul "Ancien" qui ne se rappelle quelque-une de ces retraites, pour lui source de joies et de consolations inoubliables. Qu'on permette au chroniqueur de rappeler, comme exemple, le souvenir d'une de ces retraites. En 1910, on avait fait appel, pour prêcher la retraite, à l'apôtre du Sacré-Cœur, l'organisateur de l'heure d'adoration qui réunit chaque premier vendredi du mois à Saint-Sauveur de Québec plus de trois mille ouvriers. La grâce de Dieu, soutenue par l'onction des sermons du religieux missionnaire, comme par sa tendresse pour les jeunes, s'empara de tous les cœurs et y fit un bien immense. Au mois de janvier suivant, le P. Victor Lelièvre, O.M.I. oubliant ses travaux d'apostolat à Québec, poussa la condescendance jusqu'à venir donner une récollection d'une journée à ses chers retraitants. Cette visite combla de joie le Père et ses enfants.

C'est à la suite de cette retraite que la direction du Collège, dans le but de promouvoir une piété plus ardente chez les élèves, résolut de prendre de nouveaux moyens pour développer les grandes dévotions au Sacré-Cœur de Jésus et à la Bienheureuse Vierge Marie.

La maison fut placée sous le patronage du Divin Cœur de Jésus ; chaque porte reçut son image ; c'était l'intronisation de Jésus-Roi au Collège. Et depuis, le premier vendredi de chaque mois fut marqué par communion générale des élèves, l'adoration du Saint-Sacrement pendant la matinée et un salut solennel pendant lequel un élève récitait au nom de ses camarades une consécration spéciale.

Pour accroître la dévotion à Marie Immaculée, on sollicita de Mgr l'Archevêque par l'entremise de M. le Curé de Sainte-Marie, l'érection d'une congrégation de la Très Sainte Vierge affiliée à la Prima Primaria de Rome. Ce qui fut accordé le 15 septembre 1910, sous la direction appréciée du Frère Palasis. Vingt élèves pensionnaires s'inscrivirent comme approbanistes et, le 14 décembre suivant, avait lieu la cérémonie de réception. Il y eut communion générale, grand'messe solennelle par M. le Curé, et dans l'après-midi, après une ardente allocution de M. l'abbé W. Clavet, les nouveaux congréganistes se consacrèrent pour la vie à la Reine du Ciel. Un salut grandiose clôtura cette inoubliable cérémonie. (. . .) En 1955, la Congrégation fonctionnait encore.

En plus des soins religieux qu'elle donne à tous les écoliers, la direction du Collège, soucieuse de compléter l'éducation morale et sociale des jeunes gens qui fréquentent les classes supérieures, a créé en leur faveur un cercle d'études. On sait qu'un cercle d'études a pour but de préparer à l'apostolat chrétien ceux des jeunes gens que l'énergie du caractère, jointe à l'intégrité de la vie, désigne au rôle d'entraîneurs. C'est un cercle de cette nature qui se fonda au Collège Sainte-Marie, le 28 septembre 1905, sous la direction appréciée du Frère Palasis. Le Cercle Morin fut peu de temps après sa création affilié à l'A.C.J.C. Les documents qui nous sont parvenus nous le montrent actif, amateur de belles lettres et des questions patriotiques. Il cessa d'exister lorsque son fondateur quitta Sainte-Marie, en 1911. C'était dommage ; ses anciens membres en gardent un excellent souvenir.

Dix ans après, le 22 mars 1921, un nouveau cercle d'études prenait naissance sous l'inspiration du Frère Honoré, directeur. Ses fondateurs, au nombre de vingt-quatre, lui donnèrent le nom d'Iberville, nom synonyme de fierté, de courage, de générosité, nom qui rappelle de glorieux combats pour la foi chrétienne et la patrie canadienne. Ils firent confectionner un bouton-insigne aux trois couleurs, où voisinent l'étoile d'or,

symbole de la foi et la feuille d'érable, emblème du Canada français. Sans être affilié à l'A.C.J.C., le cercle d'Iberville en adopta le programme. Enfin, désireux de lui donner de célestes protecteurs, ses membres de l'année 1922 le placèrent sous le haut patronage des Cœurs Sacrés de Jésus et de Marie.

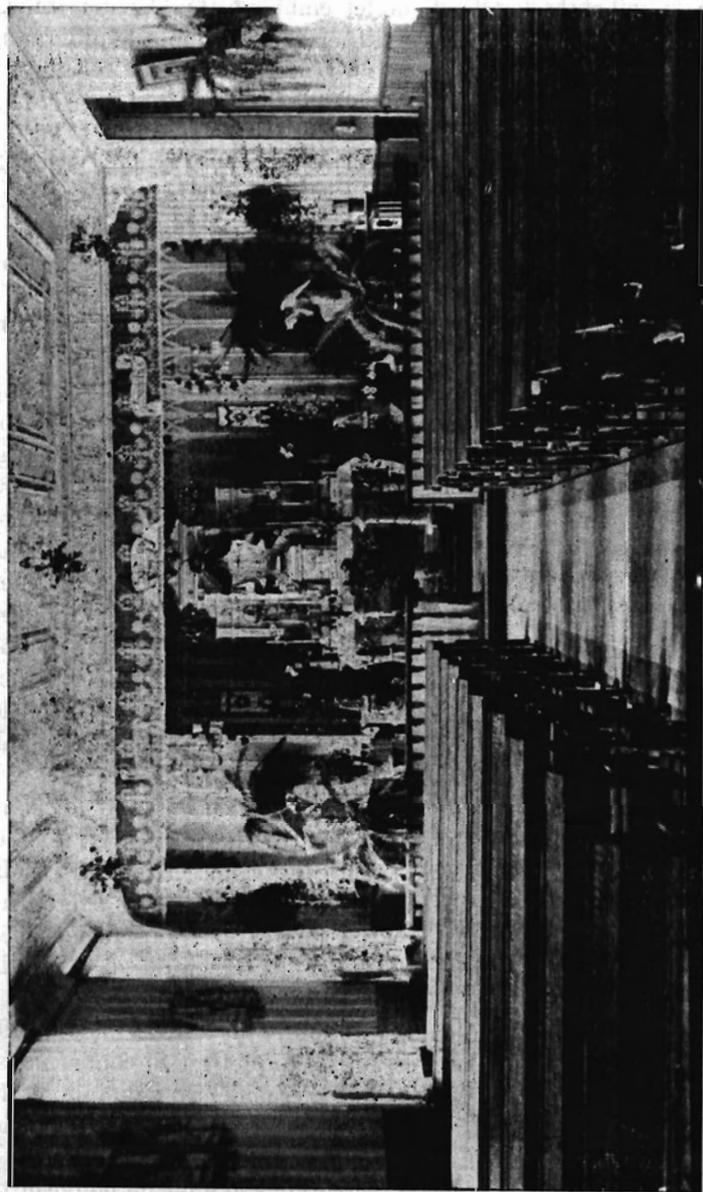
Faisons ici mention des deux orchestres qui virent le jour au collège Sainte-Marie. Le premier naquit en 1908. Sous l'habile direction du Frère Palasis, il remplit le Collège d'harmonie, jusqu'en 1910, année de sa dissolution. Le deuxième vint au monde en mars 1922. Ses débuts furent marqués par de brillants succès. Il se signala spécialement au concert de 1923, mais ne put se maintenir bien longtemps. Vers 1925-26, on organisa aussi un corps de clairons avec batterie et tambours.

Les améliorations successives des locaux scolaires étaient accompagnées de progrès pédagogiques également importants. En 1910, en particulier, les études reçurent une impulsion vigoureuse. On proposa aux grands élèves un nouveau but à atteindre : le brevet académique français et anglais, couronnement des études primaires supérieures. Au programme commercial jusqu'alors suivi s'ajoutèrent donc mathématiques, histoire générale, sciences physiques et naturelles, agriculture, éléments de philosophie et de pédagogie. Trois élèves atteignaient cette année-là, 18 ans, l'âge requis pour les examens officiels ; ils se présentèrent donc, deux réussirent. C'était un succès qu'on osait à peine espérer ; succès qui allait être suivi de beaucoup d'autres (...) Comme ce brevet donnait le droit d'enseigner dans la Province de Québec, un grand nombre de ces jeunes gens se sont lancés dans l'enseignement (...)

" En 1936 (date possible de la cessation de ce régime), le nombre total des élèves brevetés s'élevait à cent quatre-vingt. Et c'est ainsi que le Collège Sainte-Marie, sans délaisser le cours commercial, fut pendant vingt-cinq ans une sorte d'école normale (...). C'est au Frère Rufin que revenait le très grand mérite de cette innovation. Les anciens élèves devenus professeurs se plaisaient à lui faire hommage du succès de leur carrière " (...).

Les nouveaux élèves augmentant toujours, on dut, en janvier 1911, diviser la petite classe de la Commission scolaire et on en confia une section à l'un des grands élèves, M. Sauveur Ferland. On s'y était résolu à la suite d'une requête de plusieurs contribuables, qui en étaient rendus à une action en Cour supérieure contre les commissaires d'Écoles.

Vers le même temps, la cour de récréation s'avérait de nouveau trop petite et peu commode pour le " baseball " et le " foot-ball ", les jeux favoris de la saison d'été ; aussi songea-t-on à se procurer un terrain de



Chapelle du Collège, restaurée en 1916

jeu qui, aux jours de congé permettrait aux pensionnaires de prendre leurs ébats et d'organiser leurs parties. Après bien des recherches, on achéta, en 1911, la ferme Veilleux, située à peu de distance du Collège. Un pâturage, sur la côte, fut transformé en terrain de jeu, à la grande satisfaction des écoliers.

En 1914, l'occasion s'offre d'acquérir un autre terrain plus à proximité du Collège. Un double contrat est vite conclu : vente de la ferme Veilleux et achat d'une grande partie de la terre du seigneur Fortier. C'est là, sur un carré de pré limité par une haie de sapins hauts et serrés et par une rangée d'érables, que nos écoliers, pendant la belle saison se sont rendus durant plusieurs années, à midi et à 4 heures, aux jours d'école, ainsi que les après-midi de dimanche et de congé, pour s'y amuser, développer leurs forces physiques et renouveler dans le jeu leur puissance intellectuelle et leur courage à l'étude.

Dans ce terrain de jeu, à part les trois "back-stops" qui servent pour les parties de "base-ball", vous remarquerez près de l'"avenue des érables", une espèce de taupinière géante sur laquelle semble posé, comme un couvercle, un toit de tôle galvanisée. L'intérieur de cette petite butte gazonnée renferme un puits de vingt pieds de profondeur, creusé dans le lit de sable de la rivière qui dans la période préhistorique, devait couvrir toute la vallée. L'armature de béton qui enserme cette source profonde, supporte, tel le cœur d'un organisme vivant, la pompe électrique minuscule et puissante qui, par le jeu alternatif de ses pistons, envoie au Collège et au réservoir situé sur la côte, au pied du bois de sapins, une eau pure, fraîche et abondante. (. . .)

Cependant, avec les années, la bâtisse du collège commençait à vieillir ; il semble que dans les pays neufs où tout vient et passe rapidement, rien ne vieillisse si vite que les maisons d'école. Des réparations et des améliorations devinrent donc nécessaires. En 1911, on aménage une banque scolaire pour l'enseignement des affaires bancaires. L'éclairage électrique remplace en 1914 les lampes à pétrole mises en réserve pour les jours de disette. L'année suivante, les deux étages inférieurs sont rafraîchis et reçoivent un plancher de bois franc. 1916 voit une amélioration notable en vue de rendre la chapelle moins indigne de l'Hôte divin qui daigne y résider. Celle-ci est revêtue intérieurement de tôle repoussée, style gothique, teinte crème, d'un très bel effet artistique. Puis c'est la construction d'une glacière, la réfection des salles de toilette, la construction d'un système d'égoût pour conduire à la rivière les eaux ménagères du Collège. Petit à petit on avait augmenté les mesures protectrices contre l'incendie : isolation des cages d'escaliers, installation de deux appa-

reils de sauvetage extérieurs, et à l'intérieur un tuyau d'eau de deux pouces avec prise et boyau à chaque étage.

La fièvre typhoïde, maladie commune à Sainte-Marie, faisait de temps en temps quelque visite au Collège ; les médecins hygiénistes consultés l'attribuèrent en grande partie à l'eau distribuée dans le village. En 1920, la maladie, plus maligne que jamais, coucha quatre des professeurs et obligea de licencier leurs classes pendant quelques semaines. Le directeur résolut alors la construction sur la propriété du Collège, d'un aqueduc qui fournirait une eau saine sous tous points de vue. Après avoir tenté, sur la côte, le forage de puits artésiens dont un moulin à vent devait extraire l'eau, on creusa dans le terrain de jeu ce puits dont on a parlé plus haut et qui donne pleine satisfaction. Depuis ce temps, les cas de fièvre sont inconnus au Collège.

En septembre 1920, aux six classes du collège, le nombre des élèves obligeait d'en ajouter une septième qui prit le nom de *spéciale*. On la destina à recevoir les élèves qui, plus âgés et ne voulant pas suivre le cours régulier, désiraient en peu d'années faire un cours commercial et se rendre capables de prendre une position. Un certificat couronna les études des jeunes gens qui suivaient ce cours.

En 1922, une salle de dactylographie fut aménagée dans le couloir



Atelier de travaux manuels

du deuxième étage pour recevoir les machines à écrire qui encombraient la salle d'affaires, et leur nombre fut porté à vingt. (. . .)

De grandes réparations se firent à l'occasion du Congrès des Voyageurs de Commerce (1920) et du Conventum des Anciens (1923). On remit à neuf toute la maison et en particulier l'étage des classes, où des planchers de bois franc furent posés, le mobilier renouvelé, les peintures rafraîchies.

Nombreux sont les visiteurs que le "nouveau Collège" a eu l'honneur ou le plaisir de recevoir. Tantôt c'étaient des excursionnistes qui choisissaient Sainte-Marie comme but de leur promenade, les Cadets de Saint-Damase, en 1911, la Garde Champlain, etc.; tantôt c'étaient des congrès professionnels qui s'y tenaient, les Missionnaires agricoles, en 1916, les Voyageurs de Commerce, etc.; tantôt des retraites fermées. Promeneurs, congressistes, retraitants ont toujours eu la satisfaction de trouver au Collège un accueil empressé et un pied-à-terre confortable.

Jusqu'à l'inauguration du Centre paroissial de Sainte-Marie, en 1948, la salle de théâtre du Collège et la cour de récréation, ont été, pour toutes fins pratiques, le lieu officiel des réunions et des fêtes, dans les genres les plus divers, non seulement du Collège lui-même et de la paroisse, mais encore de tout le district. On en obtenait l'usage pour un prix modique, quand ce n'était pas gratuitement. Nous n'en finirions pas d'énumérer les conférences, congrès, assemblées politiques, les banquets, parties de cartes, les soirées récréatives ou éducatives, dont ces murs ont été les témoins muets et gardent encore les échos. Ils ont vu, précédant l'ère du cinéma, les beaux jours de l'art dramatique, où se sont illustrées des figures anciennes, Johnny Melady, Eusèbe Savoie, Agénor Frerland, Paul Blouin, puis d'autres plus familières, Alexandre Melady, Arthur Pelchat, Alexandre Gagné, Jean-Marie Carette, pour ne nommer que ceux-là. Et qui ne se souviendrait pas du grand bazar de 1921 et du deuxième centenaire de la paroisse, en 1944? Aujourd'hui, la salle du Collège et sa cour de récréation ne servent plus guère qu'à des fins domestiques. C'est le calme et l'uniformité.

ÉPHÉMÉRIDES DU COLLÈGE

1915 - 1955

1915, 6 août — Vente par Cyrille Dulac aux Frères (Fr. Gémel-Martyr, procureur) du futur terrain de jeu, un arpent et trois quarts de front, sur le chemin de fer, par 1,161 pieds de profondeur, avec le droit de pas-

sage pour aller jusqu'au grand chemin à pieds et en voiture. Le vendeur se réservait son réservoir d'aqueduc et le droit de passage pour ceux qui posséderaient le haut de la terre.

1917, 19 juin — Première inondation. L'eau traverse la rue de la Station. Après une distribution de prix simplifiée, les élèves pensionnaires se rendent au train en recourant à des voitures.

1917, 31 juillet — Seconde inondation. L'eau envahit les cours et remplit le premier étage jusqu'à 5 pieds et 7 pouces au-dessus du plancher, déposant un limon gluant qui ne partira qu'après bien des lavages. Un piano ruiné, meubles avariés, plancher à refaire. Les Frères font eux-mêmes les réparations et nettoyages, le reste de la vacance. Dommages de douze à quinze cents dollars.

1917, 23 décembre — Première fois où les vacances commencent avant Noël.

1918, 18 février — Dans la nuit, un coup de tonnerre met le feu au clocher de l'église. L'incendie s'arrête au plancher des cloches, qui sont mises hors de service. Les Frères et les grands élèves aident au sauvetage. L'église est épargnée, grâce aux prières de M. le Curé, et au dévouement du Frère Raymond-Césaire, qui avec M. Taschereau Bilodeau, s'est tenu au front pour arrêter le feu.

1918, 23 septembre — On commence la confection d'un canal d'égoût du Collège à la rivière, en société avec le Couvent. La grippe espagnole se déclare au Collège, atteignant plus ou moins tous les pensionnaires, moins quatre ou cinq, et trois Frères. Aucune mortalité dans la maison, qui ne ferme pas ses portes durant l'épidémie.

1919, 16 mars — Décès d'un élève, Aimé Vallée, 18 ans, de Tring Jonction, le premier élève à mourir au Collège.

1923, 28 au 30 juillet — Conventum des Anciens et fondation de l'Amicale. Environ 350 anciens y prennent part et souscrivent pour secourir les besoins de leur Alma Mater. Banquets sous une marquise extérieure, nombreux discours, procession aux flambeaux, feu d'artifice (on trouvera un récit détaillé de ces fêtes dans *l'Album Souvenir du Collège Sainte-Marie, Beauce*, 1923, pp. 30 à 40).

1923-24 — Achat d'un nouvel harmonium pour la chapelle, au prix de \$450.00. Construction d'une étable moderne.

1926, 15 juillet — Le Collège **est mis en danger**, par la conflagration du centre du village ; le feu s'arrête à quelques pas du Collège ; le système de protection contre l'incendie rend de grands services dans la rue de la Station ; on attribue à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus le changement de direction du vent qui épargne le Collège.

1926, août — Construction d'une grande galerie couverte au nord-ouest du Collège.

1927, 12 juin — Dévoilement et bénédiction solennelle d'un monument à sainte Thérèse, dans l'ancien jardin au bout du Collège ; grande fête paroissiale ; les deux conseils municipaux ont contribué aux dépenses. Tout cela est le fruit de la dévotion suscitée par le Frère Rufin, français d'origine.

1928, 10 juin — Grande fête pour le 150ème anniversaire de la chapelle Sainte-Anne. Présence du Cardinal Rouleau. Dîner au Collège ; à 3 heures, réception par le personnel du Collège : chant, adresse et réponse.

1928, 4 novembre — La chorale du Collège commence à chanter le grégorien à l'église ; l'abbé Placide Gagnon donne une leçon par semaine.

1929, 30 juin — Première messe de l'abbé Régis Lessard, ancien élève du Collège.

1931, 15 mai — Banquet d'ordination de l'abbé Edgar Nadeau, ancien élève.

1931, juillet — Installation, au parloir, des portraits de quatre anciens illustres : l'hon. Joseph Bolduc, l'hon. Pierre-E. Lessard, M. Joseph Samson et M. Édouard Lacroix.

1932, 20 août — Départ du Frère Rufin pour Dijon, France ; il a été 22 ans professeur de la classe commerciale ; il a été miraculeusement guéri par sainte Thérèse, l'année précédente.

1934, 28 janvier — Commencement d'incendie au plancher de la buanderie, au-dessus des fournaies ; les extincteurs chimiques en ont raison.

1934, 1 mars — On ferme le Collège pour 10 jours, à cause d'une épidémie de "gratelle".

1934, 21 octobre — Le Frère Léon, avec la chorale de Sainte-Marie, remporte un brillant succès à la radio.

1934, 20 novembre — L'escalier de sauvetage est installé en arrière du Collège.

1936, 3 septembre — La plus forte entrée de pensionnaires qu'on a jamais eue, 125 élèves, grâce à un recrutement intense du Frère Gérard et du Directeur, le Frère Francis.

1938, 2 janvier — Fête intime du Collège en l'honneur du Dr J.-Eugène Dionne, depuis 38 ans médecin de l'institution.

1938, 11 janvier — L'abbé Jules Pelchat est nommé aumônier, avec résidence au Collège.

1989, juillet — M. Irénée Giguère refait le portique en neuf (\$225.00).

1940, 27 au 29 juillet — Conventum du 85ème anniversaire du Col-



Le Collège est doté d'une galerie (1926)



Le R. Frère RUFIN
et le monument
à sainte Thérèse
(1927)

lège. Des comités préparatoires ont été constitués à Montréal, Sherbrooke, Saint-Georges, etc. Un album-souvenir est donné aux Anciens, qui s'inscrivent en grand nombre. M. Georges Faucher, bon doyen, avec ses 96 ans, est encore de la partie. Banquet champêtre au bocage ; 650 couverts ou plutôt boîtes de lunch préparées par les employés de la pâtisserie Vachon en l'espace d'une heure et demie et distribuées aux convives en 10 minutes. Estrade dans la cour du Collège pour musique et discours. Grand'messe célébrée par l'abbé Lionel Audet, assisté de l'abbé Eugène Marcoux et du R.P. Patrice Corriveau, tous des anciens. Mgr Wilfrid Lebon, un vétéran des conventuels, prononce le sermon.

1941, 10 janvier — Une fête du Père Noël et un grand bingo fournissent les fonds pour costumer 40 petits croisés.

1941, 19 octobre — Soirée patriotique ; formation d'une Saint-Jean-Baptiste juvénile. Discours par le président élu, Tancrede LeBel, et par le Frère Adolphe, directeur.

1941, 21 novembre — Réception des premiers croisés.

1941, 21 avril — Renouvellement du contrat d'engagement des Frères à la Commission scolaire du Village : les Frères s'engagent à fournir l'instruction aux garçons de la municipalité, de la 1ère à la 7ème année inclusivement, en fournissant les locaux et le mobilier, suivant les règlements de l'instruction publique, le tout pour la somme annuelle de \$3,000.; pour les classes de 8ème, 9ème et 10ème commerciales, les Frères sont autorisés à percevoir des élèves externes de la municipalité une rétribution mensuelle de \$1.50. L'entente sera renouvelable d'année en année.

1943, 3 février — On commence à poser la tuile dans le corridor de la communauté et **des parloirs**.

1943, 20 février — Fermeture du Collège pour une semaine, à cause de la grippe.

1943, 28 juin — Vente, devant le notaire Pelchat, par M. Charles Lacroix, d'un emplacement de 65 pieds de front par un arpent de profondeur, avec les bâtisses, venant de la succession Napoléon Gagnon (par vente du 23 juin 1943, notaire Chs Delagrave). Prix, \$5,250. La maison a été vendue peu après par les Frères aux Delles Eva et Alexina Gagnon, qui l'ont déplacée sur leur propre emplacement. Ensuite, les Frères ont construit l'École des Travaux Manuels.

1944, 29 avril — On recule le préau sur la propriété achetée en 1943, ce qui élargit la cour de récréation jusqu'à 223 pieds par 113.

1944, du 5 au 9 juillet — Deuxième centenaire de la paroisse Sainte-Marie. Le Collège est mis à contribution de diverses manières, surtout par l'organisation du Pageant et du banquet.



Le R. Frère FÉLIX
à la console

1944, 6 septembre — Entrée de 127 pensionnaires, ce qui dépasse le sommet de 1936.

1945, 8 juillet — Inauguration des cours d'officiers militaires ; 103 étudiants, dont 10 prêtres et 40 frères.

1946, 11 janvier — Le Frère Félix devient l'organiste attitré de la paroisse. Depuis longtemps déjà, le Frère Henri dirige la chorale.

1946, 24 mars — Noces d'argent de profession du Frère Alfred, directeur. Grande célébration, avec banquet.

1946, 5 septembre — On commence la construction de l'École de Travaux manuels.

1946, 26 septembre — Séance d'adieu à Mgr Jos-Éd. Feuiltault, qui se retire, à 91 ans, après 50 ans de cure à Sainte-Marie. Protecteur du Collège actuel, qu'il a fait construire, il lui laisse en souvenir sa grosse berceuse et quelques cadres.

1946, 17 octobre — Réception du Collège au nouveau curé, l'abbé Joseph Lehoux.

1946, 10 novembre — Concert par la chorale de Saint-Vincent-de-Paul, de Québec, accompagnée du Frère Félix, au profit du Frère Laturen missionnaire au Japon.

1947, 2 mai — Arrivée du Frère Achille, pour organiser la classe des travaux manuels.

1947, 1 juin — Congrès de l'Union régionale des Amicales des Anciens Élèves, président, M. Francis Boudreau ; 225 convives au dîner.

1947, 9 novembre — Bénédiction de l'École de travaux manuels dite " École Omer Côté ".

1947, 21 décembre — Exposition de crèches de Noël fabriquées par les élèves.

1948, 10 février — Le Conseil du district, à Sainte-Foy, décide de résilier le contrat de 1897 avec la Commission scolaire et de fermer le pensionnat, faute d'espace.

1948, 14 mars — La Commission scolaire, dans un but de conciliation, propose de reprendre le Collège puis de le réparer à ses frais.

1948, 20 mars — Des architectes visitent le Collège pour évaluer le coût des réparations projetées.

1948, 4 avril — Béatification du Frère Bénilde, des Écoles Chrétiennes.

1948, 19 avril — Devant le notaire Arthur Pelchat, vente par les Frères (Frère Yves, directeur, autorisé à cette fin) à la Commission scolaire du Village de l'École de Travaux manuels, édifice à deux étages, de 67 pieds 4 pouces par 26 pieds 2 pouces et demi. Cette vente permettait d'obtenir un octroi de \$15,000. promis par le gouvernement

1948, 1 mai — Innovation : un congé de quatre jours, à l'Ascension, vient s'ajouter aux congés de la Toussaint, de Noël et de Pâques.

1948, 31 mai — Les Frères en viennent à une entente provisoire avec la Commission scolaire, le pensionnat est maintenu, le salaire augmenté.

1948, 1 octobre — Introduction des sorties mensuelles pour les élèves ayant de bonnes notes.

1948, 20 novembre—Inauguration du Centre récréatif de Sainte-Marie.

1948, 24 novembre — Décès de Mgr Feultault à l'hôpital de Sainte-Marie, à 93 ans. Les Frères vont veiller le corps à tour de rôle durant la nuit.

1949, 21 mai — **Congrès** régional des 4-H à Sainte-Marie ; le club local les reçoit au Collège

1950, avril — Discussion et adoption des plans de restauration du Collège.

1950, 6 juin — **Devant** le notaire Arthur Pelchat, convention entre les Frères et la Commission scolaire : 1) On annule le contrat de 1897 " purement et simplement " ; 2) la commission scolaire redevient propriétaire des terrains et du Collège et dépendances " tel que le tout est actuel-

lement", les Frères renonçant à la plus-value donnée à la propriété ; 3) la Commission scolaire devient aussi propriétaire de tout le mobilier, tel que décrit dans un inventaire accepté des parties, et ce pour la considération de \$7,050., payables en versements annuels de \$1,000, sans intérêt (la dite somme couverte par un octroi spécial du Gouvernement).

1950, 10 juillet — Les grandes réparations commencent ; entrepreneur, M. Irénée Giguère ; elles ont coûté à la Commission scolaire \$150,000. environ, dont 80% couverts par un octroi du Gouvernement.

1950, 15 juillet — Difficulté à propos du renouvellement du contrat d'engagement avec la Commission scolaire ; le Frère Provincial menace de retirer les Frères. Tout finit par s'arranger.

1950, 30 juillet — Le Frère Albert commence à creuser une piscine au terrain de jeux.

1950, 15 octobre — Entrée des pensionnaires, retardée par les réparations.

1951, 30 avril — A l'occasion du 3ème centenaire de saint Jean-Baptiste de la Salle, la statue du portique a été restaurée par M. Jean Ferland et elle est désormais installée sur un monument dans le parterre de droite, faisant pendant à celui de sainte Thérèse, déjà transporté dans le parterre de gauche.

1951, 2 mai — Bénédiction, par M. le curé Joseph Lehoux, du Collège complètement restauré.

1951, 20 mai — La piscine est inaugurée ; les élèves s'y baignent pour la première fois ; elle promet d'avoir de la vogue. On en attribue le mérite aux Frères Albert et Achille, qui se sont dépensés pour ériger " ce monument qui fera honneur au Collège ".

1952, 25 septembre — Un nouveau chemin ou droit de passage sur le terrain du couvent, environ 60 pieds par 6 de largeur, est inauguré ; les pensionnaires l'appellent le " chemin du raccourci ", pour aller au terrain de jeux.

1953, 18 janvier — Le Frère Visiteur-Auxiliaire, Frère Marie-Frédéric, vient remettre au Docteur Ls-Philippe Dionne le diplôme de Bienfaiteur de l'Institut, pour ses 15 ans de services rendus à la communauté de Sainte-Marie.

1953, 1 mars — Un ancien élève du Collège, de 1914 à 1922, l'abbé Lionel Audet, est nommé évêque auxiliaire de Québec. C'est le deuxième évêque issu de Sainte-Marie ; le premier fut le Cardinal Taschereau.

1953, 13 avril — Sainte-Marie fête un de ses enfants, le Frère Maxence-Gervais (Urbain Carter), sur le point de partir pour le Cameroun ; ses coparoiissiens lui ont présenté une bourse de \$800.

1953, 22 septembre — On apprend la mort arrivée en France, le 10 du mois, du Frère Rufin, qui avait été 22 ans professeur à Sainte-Marie.

1953, 15 novembre — Remise au Frère Félix de la médaille de la Reine, au nom du Département de l'Instruction publique.

1954, 15 janvier — Fête sociale à l'occasion de la présentation du trophée Strathcona, gagné en 1953, par le corps de cadets du Collège.

1955, 30 mai — Décès d'un illustre ancien, Mgr Wilfrid LeBon, P.D. au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

1955, 2, 3 et 4 juillet — Fête du centenaire du Collège et grand conventum des anciens professeurs et élèves. (*Album Souvenir*; Collège Sainte-Marie de Beauce, 1855-1955).

ANNEXES

I — NOTICE BIOGRAPHIQUE DU FRÈRE JÉRÔME

Le Frère Jérôme (Honoré Gagnon), fils de Jean Gagnon et de Basilice Gobeil, né à Château-Richer, le 12 mars 1832, décédé à Montréal (Mont-de-La-Salle), le 13 décembre 1917, dans la 86ème année de son âge, la 68ème de religion et la 59ème de profession religieuse (*Notices nécrologiques trimestrielles des Frères des Écoles Chrétiennes*, No 67, oct. nov. déc. 1917, pages 347-352).

Radicieux de jeunesse et d'ardeur, ce cher confrère abandonna le monde et sa famille foncièrement chrétienne, à l'âge de dix-huit ans, en 1850, ouvrant la voie à ses deux frères (Charles-Séraphin et Éphrem, les Frères Chrysostôme et Hoséa) qu'il précédait au noviciat de Montréal.

C'est dans la petite classe de l'école Saint-Laurent de la même ville, qu'après les épreuves ordinaires le C. F. Jérôme débuta avec succès. Dès lors, en effet, on put constater les bonnes qualités dont il était doué pour conduire la jeunesse. L'ascendant qu'il exerce caractérisera toute sa carrière professorale. Après trois ans passés dans une classe plus élevée aux Récollets, la première classe de Saint-Antoine lui fut confiée, puis celle de Saint-Jacques, qu'il dirigea pendant quatre ans, et celle de Sorel durant une année.

En 1861, la confiance des Supérieurs nommait notre cher confrère directeur à Sainte-Marie, Beauce. L'école, à laquelle était joint un internat, était prospère. C'est dans ce beau champ d'action que le nouveau directeur allait déployer son



zèle pendant quinze années, et donner la mesure de ses qualités pédagogiques et administratives : ce fut la période la plus fructueuse de son apostolat.

Les rares confrères survivants de cette époque rappellent l'activité que déployait le C. F. Jérôme pour faire face à la situation. Il était tout à la fois professeur, surveillant et, avant tout, directeur de la communauté. Ses aptitudes pour le chant en firent bénéficier le chœur de musique religieuse, qui connut de réels succès, tout en contribuant à rehausser l'éclat des cérémonies du culte. Aucune des spécialités du programme scolaire n'était négligée. Les résultats obtenus dans l'enseignement du français étaient particulièrement remarquables : la grand'classe occupait le premier rang dans les compositions données par les frères Visiteurs.

L'enseignement organisé par notre cher confrère était très pratique. Au sortir du pensionnat, les élèves se plaçaient fort avantageusement, et le F. Directeur ne pouvait suffire aux demandes. Beaucoup de ces jeunes gens, après avoir été employés dans le commerce ou l'industrie, devenaient négociants ou chefs de manufactures : presque tous occupaient des places très lucratives.

Cependant le but que se proposait le C. F. Jérôme était d'abord de former des chrétiens qui fussent en même temps des hommes de forte virilité morale ; résultat qu'il obtenait par la piété et la sauvegarde d'une bonne discipline, tempérée par une bienveillante affection. En retour, il gagnait la sympathie de ses jeunes gens et possédait leur confiance. Beaucoup de vocations ecclésiastiques et quelques vocations religieuses ont éclos dans ce bon milieu.

Le pensionnat prospérant, un agrandissement de locaux s'imposait. Le F. Directeur obtint la permission de contribuer de ses propres deniers à la construction. Il ne jouit pas si longtemps qu'il l'espérait peut-être, du fruit de ses travaux. La Providence lui demanda un sacrifice. Une obéissance l'appela subitement à la direction de l'école Sainte-Brigide de Montréal. En enfant d'obéissance, il s'y rendit aussitôt et continua son œuvre de dévouement pendant deux années. Une égale période fut passée à Beauharnois, qu'il ferma ; une année après, la Côte-des-Neiges eut le même sort.

Depuis lors, le C. F. Jérôme professa dans plusieurs de nos maisons, ou fut employé comme inspecteur des classes ou auxiliaire des frères directeurs, à l'exception de cinq années passées à la direction de la communauté de Saint-Roch de Québec, de 1887 à 1892. Les notes de l'un de ses inférieurs d'alors nous disent combien il était respectueux du silence, qu'il faisait observer particulièrement à la chambre des exercices. Comprenant l'importance et la nécessité d'une sérieuse préparation du catéchisme, il veillait avec un soin spécial à ce qu'elle fût consciencieusement faite. Ses conférences étaient préparées avec soin et bien goûtées de ses auditeurs. Il savait aussi rendre fort intéressantes les récréations, qu'il agrémentait de traits édifiants. Chaque semaine, il était très exact à recevoir ses inférieurs en reddition.

En 1902, l'école du Sacré-Cœur, bénéficia de l'apostolat de notre cher confrère. On peut résumer la vie de ce respectable septuagénaire en trois mots : prière, silence, étude. La prière était constamment sur ses lèvres, et sa confiance en son efficacité était sans bornes. Sa tenue pendant l'oraison était énergique, modeste et digne, elle témoignait de sa grande foi et de son

attention à la présence de Dieu. Il communiait tous les jours avec une grande ferveur, visitait souvent Notre-Seigneur et demeurait en adoration pendant que ses confrères faisaient le catéchisme, lui demandant de bénir leur parole.

Un des témoins de sa vie en ces dernières années parle en ces termes de notre cher confrère : " Ce digne vieillard m'a toujours édifié par son esprit foncièrement religieux, par son impeccable régularité, son respect des Supérieurs et son amour passionné pour sa congrégation. Il ne se montrait pas moins charitable envers ses confrères, heureux de saisir l'occasion de leur faire plaisir. Son amour de la pauvreté ne nous édifiait pas moins. Il économisait ses bons de vestiaire pour le noviciat, et portait ses chaussures jusqu'à ce qu'elles fussent tout à fait hors d'usage. Par esprit d'abnégation, il ne se plaignait ni du froid, ni de quoi que ce fût, supportant une privation en silence. " Dans l'ancien temps, aimait-il à répéter, nous ne connaissions pas le confort et les douceurs d'aujourd'hui, et personne ne se plaignait."

Dans la communauté, le C. F. Jérôme se rendait utile dans la mesure de ses forces, aidant le F. Directeur pour les compositions mensuelles et pour la distribution des livrets hebdomadaires. Il profitait de l'occasion pour exhorter les enfants à bien prier, et pour leur distribuer de pieuses petites feuilles. En retour, les enfants l'affectionnaient et le vénéraient. Ce fut pour le cher vieillard un réel sacrifice de quitter cette jeunesse pour se rendre à la maison de retraite, où il arriva en 1914. Déjà plus qu'octogénaire, il ne lui restait plus qu'à se préparer au dernier passage.

Calmé et paisible a été la vieillesse de ce religieux qui bénissait Dieu d'avoir été si bon pour lui. S'il avait éprouvé auparavant quelque appréhension de la mort, elle était bien dissipée lorsqu'il reçut en pleine connaissance, les dernières onctions sacramentelles, quelques jours avant son trépas. Ses funérailles furent solennelles dans leur simplicité. Elles étaient présidées par le C. F. Provincial et le C. F. Visiteur. Un grand nombre de frères directeurs et de frères de Montréal y assistaient.

La Presse de Montréal et *la Semaine religieuse* ont consacré chacune un article élogieux à la mémoire du cher défunt ; nous en extrayons quelques passages. Après avoir constaté que 67 ans de vie religieuse et 25 ans de directorat sont des chiffres éloquents par eux-mêmes. *La Semaine* ajoute : " Le C. F. Jérôme laisse le souvenir d'un maître instruit, aimable, dévoué et sincèrement aimant. Nous ne nous inclinons jamais sans une réelle émotion devant la tombe de l'un de ces modestes frères, dont la vie est toute de dévouement pour ce petit peuple des générations écolières, qui grandit vite, s'éloigne ensuite et presque toujours oubliée. Les maîtres, eux, s'en vont quand même, conscients d'avoir rempli leur sillon vers la grande moisson de l'autre vie "

3 — PROSPECTUS DU COLLÈGE

(La Vallée de la Chaudière)

(jeudi, 26 février 1891)

Collège commercial
de
SAINTE-MARIE, BEAUCE, P.Q.

sous la direction des
Frères des Écoles Chrétiennes

Cet établissement est situé sur la rive droite de la rivière Chaudière, près de l'église paroissiale de Sainte-Marie, et à quelques pas seulement de la station du chemin de fer *Québec Central*, reliant Québec, Sherbrooke et les principaux centres des États-Unis.

L'éducation chrétienne et commerciale de la jeunesse est le but de son existence.

Son enseignement prépare donc les jeunes gens aux carrières du commerce, de l'industrie et à divers emplois dans l'administration publique.

Le cours d'étude embrasse :

Instruction religieuse ; *Anglais et Français* : Lecture et Déclamation ; Grammaire ; Composition littéraire ; *Histoire* ; *Géographie Commerciale* ; *Mathématiques* : Arithmétique, Toisé, Géométrie, Algèbre ; *Commerce* : Tenue des Livres, Correspondance commerciale, Lois de Commerce, Affaires de Banques ; Calligraphie ; Télégraphie ; Sténographie ; Dessin linéaire et d'Ornement, dans leurs diverses applications.

L'étude de la langue anglaise forme une partie essentielle du programme.

Moyens d'émulation

I. - Toutes les semaines, le Frère Directeur se fait lire les notes de chacun des élèves. Ces notes sont inscrites sur un bulletin qui est envoyé aux parents, à la fin de chaque mois.

II. - Le premier lundi de chaque mois, un Billet d'Honneur est décerné à l'élève qui a obtenu 80 notes % pendant le mois précédent.

III. - Toutes les semaines, des compositions sont faites sur les principales branches de l'enseignement.

IV. - Des examens mensuels sont faits sur les différentes parties de l'enseignement ; et le résultat obtenu est porté sur le bulletin.

V. - Un demi-jour de congé est accordé, chaque mois, aux élèves qui ont obtenu leur Billet d'Honneur.

Dispositions réglementaires

I. - Les nouveaux élèves, s'ils ont plus de 12 ans, sont tenus de présenter, en entrant, un certificat de bonne conduite, délivré par Monsieur le Curé de leur paroisse, ou par le Directeur de l'école qu'ils auraient déjà fréquentée.

II. - Le Frère Directeur remettra aux parents tout élève dont la sortie définitive serait devenue désirable. La mauvaise conduite, l'insubordination et la paresse habituelle sont des cas d'exclusion. Toutefois, un élève n'est jamais renvoyé de l'Établissement qu'avec les précautions nécessaires pour ménager l'honneur des familles.

III. - Les dommages qu'un élève pourrait causer sont à sa charge.

Conditions d'admission

Pension incomplète, pour l'année scolaire : \$75.00. L'institution fournit à l'enfant : Bois de lit, sommier élastique, matelas, oreillers, bassin.

Pension complète, pour l'année scolaire : \$90.00. L'enfant a droit à tous les articles susnommés, et aux suivants : Draps de lit, couvertures en laine, couvre-pieds, blanchissage de son linge. Les serviettes, savon, peignes, brosse à dents, cirages et brosses à souliers, brosse pour habits, sont fournis par les parents.

Les livres classiques et tout ce qui concerne le dessin et l'écriture sont à la charge des parents. Télégraphie, \$10.00 pour le cours ; Violon, \$1.50 par mois ; piano : leçons, \$2.00 par mois ; l'usage de l'instrument, \$.500 par année.

Les paiements s'effectuent en trois termes, et d'avance, au 1er jour des mois de septembre, janvier et avril.

Si un élève quitte le pensionnat dans le courant du terme, la pension de ce terme commencé est acquise à l'Établissement, excepté si l'élève est renvoyé par le Directeur.

Le terme commence au 1er du mois, si l'élève entre dans la première quinzaine de ce mois ; et au 15, s'il entre dans la dernière quinzaine.

On ne fait aucune remise à ceux qui s'absentent dans le courant de l'année, à moins que l'absence ne se prolonge au-delà d'un mois.

Pour plus d'informations, s'adresser au Directeur.

4 — LES PLUS ILLUSTRÉS ANCIENS DU COLLÈGE



Son Exc. Mgr LIONEL AUDET,
Auxiliaire de Québec

Années d'études

Son Exc. Mgr Lionel Audet, Aux. de Québec,	1914-22
L'Hon. Joseph Bolduc, député, sénateur,	1860-68
L'abbé Charles Bourque,	vers 1860
L'abbé François Boutin,	vers 1868

L'abbé Wilfrid Carrier,	1876-79
R.P. Patrice Corriveau, o.m.i.,	1921-25
M. J. -E. Croteau, gouverneur du Maine,	1899-00
L'abbé Rosaire Croteau,	1918-19
R. P. Jean-Paul Dallaire, s.j.,	1906-15
Le Dr E. M. Déchéne, sous -ministre,	1880-83
L'abbé Vital Dodier,	1881-84
M. Wilfrid Dufresne, député,	1926-29
L'abbé François Dulac,	1881-82
L'abbé Arthur Ferland,	1903-06
L'abbé Louis-Joseph Ferland,	1911-15
Le Chanoine Maxime Fillion,	1861-68
Le Juge Hugues Fortier, député,	1885-87
L'abbé H. Fortin,	1912-15
R.P. Gabriel Gagnon, c.ss.r.,	1923-25
R.P. Rodolphe Gendron, o.m.i.,	1910-11
R.P. Yvon Guérin, p.m.é.,	1918-19
L'abbé J.-Léonidas Hébert,	1888-89
L'Hon. John Kelly, cons. législatif, sénateur,	1888-92
R.P. Placide Labbé, s.m.,	1923-32
M. Tancrede Labbé, député, ministre d'état,	1903-07
M. Edouard Lacroix, député,	1903-07
R.P. Paul-Emile Lebon, o.p.,	1879-85
Mgr Wilfrid Lebon, P.D.,	1883-91
L'abbé Armand Lessard,	1930-31
L'abbé Joseph-Alphonse Lessard,	1885-86
L'abbé Louis-NazSire Lessard,	1870-71
L'Hon. Prosper-Edmond Lessard, ministre ,sénateur,	1876-77
L'abbé Régis Lessard,	1912-16
L'abbé Amédée Létourneau,	1897-01
L'abbé Eugène Marcoux,	1920-25
R.P. Justinien Mercier, o.f.m.,	1892-99
L'abbé Théodore Mercier,	vers 1869
R.P. Jean-Dominique Montminy, o.p.,	1935-39
L'abbé Edgar Nadeau,	1910-19
Son Exc. Mgr Laurent Noël, Aux. de Québec	1928-30
R.P. Maurice Ouellet, m.s.c.,	1930-33
L'abbé Laurent Paradis,	vers 1870
M. Robert Perron, député,	1929-31
R. P. Rodolphe Pommerleau, o.m.i.,	1913-14

L'abbé L.-Arthur Poulin,	1880-82
M. Antonio Prince, gouverneur du Rhode-Island,	1907-09
L'abbé Fernand Proulx,	1936-37
M. Joseph Samson, député, maire de Québec,	1876-77
M. Wilfrid Samson, député,	1903-06
L'abbé Pierre Savoie,	vers 1856
L'abbé Pierre Théberge,	1858-63
L'abbé Joseph-Philéas Turcotte,	1875-80
L'abbé Sauveur Turcotte,	1874-78
R. P. U. Turcotte, o.m.i.,	1921-25

5 — Liste des Directeurs

Rév. Frère Dioclétien,	1854-58	Rév. Frère Honoré	1920-26
“ Odilard	1858-62	“ Zoël	1926-29
“ Jérôme	1862-76	“ Ferdinand	1929-35
“ Austin	1876-78	“ Hyacinthe	1935-36
“ Servillian	1878-82	“ Francis	1936-37
“ Andaine	1882-87	“ Victor	1937-39
“ Néréus	1887-91	“ Paul	1939-41
“ Mattéus	1891-02	“ Alfred	1941-46
“ Albert	1902-10	“ Yves	1946-49
“ Claude	1910-14	“ Odilon	1949-56
“ Albert	1914-20	“ Hector	1956-57

6 — TABLEAU DU PERSONNEL
(1875 - 1955)

Année	Professeurs	Pensionnaires	Externes	Total
1874-75		40	71	111
1879-80		46	60	106
1884-85	7	40	74	114
1889-90	7*	36	111	147
1894-95	7	55	104	159
1899-00	8	65	136	201
1904-05	7	69	148	217
1909-10	7	73	152	225
1914-15	7	96	169	265
1919-20	8	89	171	260
1924-25	8*	124	147	271
1929-30	8*	106	130	236

1934-35	8*	84	131	215
1939-40	8*	107	167	274
1944-45	9*	127	184	311
1949-50	11*	94	176	270
1950-51	11*	80	209	289
1951-52	11*	83	223	306
1952-53	12*	80	232	312
1953-54	13*	84	233	317
1954-55	14*	87	242	329

* L'asterisque indique qu'un ou plusieurs professeurs laïques sont compris dans le nombre.

7 — CENTENAIRE DU COLLÈGE (2, 3 et 4 juillet 1955)

Comité exécutif :

- M. Joseph Ferland, président de l'Amicale des Anciens,
- M. Léopold Labrecque, secrétaire-trésorier,
- Rév. Frère Odilon, directeur du Collège,
- Rév. Frère Lucien, assistant-secrétaire,
- Dr Roland Giguère, président du comité de propagande,
- M. Paul Vachon, président du comité des finances,
- M. Wilfrid Gagné, président du comité des décorations,
- M. Édouard Boivin, président du comité de réception,
- M. Paul-Émile Doyon, directeur,
- M. Jean Ferland, directeur,
- M. Lucien Gravel, directeur,
- M. Benoît Vachon, directeur,
- M. Émile Bisson, directeur.

Programme :

Samedi, 2 juillet

- 1 h. Inscription des Anciens, temps libre, souper.
- 7 h. 30 Parade par la fanfare de Thetford-les-Mines.
- 8 h. Soirée amicale :
 - Fanfare, allocutions ;
 - Divertissements par les Anciens de Montréal ;
 - La parole aux Anciens des États-Unis ;
 - Film-souvenir du Collège ;
 - Danses canadiennes.

Dimanche, 3 juillet

- 9 h. Inscription des nouveaux venus.
- 10 h. 45 Parade vers l'église, drapeau en tête ;
Messe pour les Anciens ; ils font les frais du chant ;
Célébrant : M. l'abbé Louis-Joseph Ferland ;
Prédicateur : Son Exc. Mgr Lionel Audet.
- 12 h. Photo, sur le perron de l'église
- 12 h. 30 Banquet au centre récréatif
(\$3.00 le couvert, \$5.00 le couple) ;
Santés : aux Fondateurs, à la Congrégation des Frères des Écoles
Chrétiennes, à la Province, au Canada, à l'Éducation, au Pape ;
Remise de la Médaille et du diplôme de Commandeur de l'Ordre
du Mérite scolaire (3ème degré) au Rév. Frère Nicéphore, par
M. Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publi-
que.
- 3 h. 30 Dévoilement d'une plaque commémorative, en face du Collège.
- 5 h. Salut du Très Saint Sacrement, à la Chapelle Sainte-Anne.
- 7 h. 30 Parade par la fanfare.
- 8 h. Soirée du souvenir :
Démonstration par les Anciens de Québec ;
Film-souvenir du Collège ;
Danses canadiennes.

Lundi, 4 juillet

- 9 h. Messe de requiem, à l'église, pour les amicalistes défunts.
- 10 h. Visite au cimetière ; allocutio npar le R.P. Gabriel Gagnon, c.ss.r.

L'histoire de la France

10. La France est le pays de la liberté.
11. La France est le pays de la justice.
12. La France est le pays de la paix.
13. La France est le pays de la prospérité.
14. La France est le pays de la gloire.
15. La France est le pays de la grandeur.
16. La France est le pays de la puissance.
17. La France est le pays de la noblesse.
18. La France est le pays de la science.
19. La France est le pays de la culture.
20. La France est le pays de la civilisation.
21. La France est le pays de la modernité.
22. La France est le pays de la démocratie.
23. La France est le pays de la République.
24. La France est le pays de la loi.
25. La France est le pays de l'égalité.
26. La France est le pays de la fraternité.
27. La France est le pays de la solidarité.
28. La France est le pays de la justice sociale.
29. La France est le pays de la justice économique.
30. La France est le pays de la justice fiscale.
31. La France est le pays de la justice pénale.
32. La France est le pays de la justice administrative.
33. La France est le pays de la justice constitutionnelle.
34. La France est le pays de la justice internationale.
35. La France est le pays de la justice universelle.

L'histoire de la France

1. La France est le pays de la liberté.
2. La France est le pays de la justice.
3. La France est le pays de la paix.
4. La France est le pays de la prospérité.
5. La France est le pays de la gloire.
6. La France est le pays de la grandeur.
7. La France est le pays de la puissance.
8. La France est le pays de la noblesse.
9. La France est le pays de la science.
10. La France est le pays de la culture.
11. La France est le pays de la civilisation.
12. La France est le pays de la modernité.
13. La France est le pays de la démocratie.
14. La France est le pays de la République.
15. La France est le pays de la loi.
16. La France est le pays de l'égalité.
17. La France est le pays de la fraternité.
18. La France est le pays de la solidarité.
19. La France est le pays de la justice sociale.
20. La France est le pays de la justice économique.
21. La France est le pays de la justice fiscale.
22. La France est le pays de la justice pénale.
23. La France est le pays de la justice administrative.
24. La France est le pays de la justice constitutionnelle.
25. La France est le pays de la justice internationale.
26. La France est le pays de la justice universelle.

E — L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE PROTECTION

CHAPITRE XXXV

Un vieux projet

Le 29 décembre 1922, sous le titre suivant : 13 — George V, Chapitre 116, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec sanctionnait un bill d'incorporation pour l'Hôpital Notre-Dame de Protection, situé à Sainte-Marie de Beauce. Les membres de la corporation nommés dans ce bill étaient Mgr Joseph-Édouard Feuiltault, curé, MM. Edmond Savoie, Eugène Rhéaume, Hermias Dupuis et Philéas Simard, agissant tous les cinq au nom de la fabrique de Sainte-Marie. Ils avaient été choisis et autorisés à cette fin d'abord par les marguilliers eux-mêmes, le 22 octobre, puis par une assemblée des paroissiens, le 19 novembre¹.

C'était le couronnement et la reconnaissance légale d'une œuvre entreprise pour de bon dès 1917, "un hôpital ou maison de refuge pour les malades, vieillards et orphelins", qui devait être l'œuvre de prédilection de Mgr Feuiltault, le fruit de son zèle le plus actif, la consolation de sa vieillesse et le séjour de ses derniers moments sur cette terre. Mais il ne faut pas croire que le curé avait attendu à 1917 pour penser à ce projet. Grâce à son ministère de jeune prêtre, il y avait même pris un goût marqué et en quelque sorte un entraînement. Nous savons, en effet, par son registre de messes, que, pendant huit ans de son professorat, il avait été chapelain assidu à l'Hospice Saint-Charles de Québec, et qu'ensuite il avait été durant six ans (1890-1896) aumônier attitré de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis. Les vieillards et surtout les orphelins, il les connaissait et s'y était attaché. L'idée d'un hospice, probablement qu'il l'avait déjà, en arrivant à Sainte-Marie, en 1896 ; sinon, il ne dut pas tarder à la concevoir et elle ne devait plus quitter le champ fertile de ses préoccupations. Quand il voulait une chose, on sait qu'il la voulait pour de bon.

Dès l'année 1901, le 7 novembre, il est déjà en pourparlers sérieux avec Son Excellence Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec,

qui paraît pour le moins réticent. Le curé lui écrit ² : “ Monseigneur, le projet d'un Hospice n'est pas abandonné et que Votre Grandeur ne me taxe pas d'entêtement, car l'idée et la réalisation de ce projet se présentent avec des dehors vraiment souriants (. . .) on prétend que la propriété de M. Taschereau, berceau de S. E. le Cardinal Taschereau est à vendre et un bienfaiteur qui serait prêt à acheter cette propriété de 8 arpents sur 40 et toutes les dépendances, et l'abandonnerait sans aucune charge ; qui pourrait refuser cela ? (. . .) Ne doit-on pas accéder à une telle proposition et lancer le projet ? ” Pas de réponse à cette requête pressante du curé.

Il revient à la charge, le 21 octobre 1903 ³ : il demande la liberté d'action, nonobstant l'obstruction posée par le curé de Saint-François de Beauce, l'abbé Louis-Zoël Lambert, parce que le projet de Sainte-Marie porte ombrage à son propre hospice. “ Nous regretterions, écrit M. Feuiltault à Mgr Bégin, de trouver des entraves dans l'exécution d'une idée sérieuse d'œuvres de charité en faveur de notre paroisse et de nos amis, les voisins au moins immédiats. ” Mais l'Archevêque répondit, tout en louant le zèle et la charité des gens de Sainte-Marie, qu'il était pour lors impossible d'acquiescer au projet sans “ léser d'autres intérêts ou des droits acquis ” ⁴. L'esprit de clocher et l'influence redoutée du curé Lambert produisaient leur effet. Mais ils n'épuisèrent pas la ténacité de l'abbé Feuiltault. Nous avons découvert par un hasard providentiel, un rebondissement de son projet, quelque temps après.

Un industriel du nom de Georges Ball était venu installer à Sainte-Marie un gros moulin à scie et des écorceurs pour le bois de pulpe. Il avait acheté pour cela l'ancienne terre de M. Henri Juchereau-Duchesnay (aujourd'hui chez M. Roland Turmel). C'était un bon canadien français, malgré son nom ; ses affaires allaient bien et il passait pour généreux. M. Henri Marchand était son homme d'affaires et s'était établi pour cela à Sainte-Marie de façon permanente. C'est de lui que nous est venue une lettre adressée à Ball par le curé Feuiltault, le 16 janvier 1905. Nous voudrions la citer en entier. Mais, comme elle est trop longue, nous nous contenterons de quelques extraits ⁵ :

“ Une idée, émise il y a quelques années, a pris racine, a fait son chemin ; elle a pris une consistance telle qu'elle s'impose aujourd'hui ; on doit nécessairement travailler à sa réalisation. C'est la création, l'établissement à Sainte-Marie d'un Hôpital-Hospice. Cette excellente idée est admise, fortement approuvée et secondée par la classe dirigeante et instruite du Village de Sainte-Marie . . . Pour organiser l'institution mentionnée plus haut, nous n'avons que des promesses, des espérances et de l'espoir mêlé de confiance. Aussitôt

que nous pourrons montrer quelque chose de réel, en disant : " voilà un commencement certain, l'existence de l'Hôpital est certaine ", alors les promesses se réaliseront, tout se dessinera en prenant une forme tangible et le succès de l'œuvre sera assuré. Au nom des citoyens-amis qui désirent et qui favorisent ardemment la création d'un Hôpital, au nom des œuvres de charité que vous avez toujours encouragées et largement soutenues, Cher M. Ball, je vous conjure bien respectueusement de consacrer par abandon complet votre propriété entière, dite *du Coleau*, maison, dépendances et le terrain tout entier, pour l'œuvre de l'Hôpital tant désiré et projeté dans notre Village de Sainte-Marie. Sans doute le cadeau sollicité est princier, la demande est hardie, votre réponse affirmative suppose l'abandon absolu de quelques milliers de piastres ; mais ce n'est pas une perte, c'est un placement d'un nouveau genre, qui ne vous est pas inconnu ; car les œuvres de charité sont tellement précieuses aux yeux de Dieu que ceux qui les accomplissent sont amplement récompensés. Vous le savez par expérience personnelle. A la longue liste des villages, des institutions, des œuvres diverses que vous avez favorisés et soutenus, vous ne refuserez pas d'ajouter un nouveau nom et nous serons heureux de vous proclamer nos débiteurs. Si déjà dans bien des endroits on murmure votre nom avec amour et reconnaissance, à Sainte-Marie nous aurons une institution dont vous aurez une bien large part (...) des misères nombreuses seront abritées sous un toit protecteur que vous leur aurez garanti, l'enfance prendra ses bruyants et gais ébats dans des parterres que vous lui aurez tracés, le travail se multipliera dans des champs que vous aurez généreusement abandonnés pour le soutien du pauvre, du malheureux et de l'orphelin (...). Pour vos travailleurs, vous êtes une véritable Providence en leur assurant le pain de chaque jour, qu'ils gagnent sans s'éloigner de leur famille ; pour nos pauvres vieillards, infirmes, délaissés, orphelins, vous serez aussi leur Providence en leur procurant un asile où ils trouveront le bien-être, l'aisance, la paix et le bonheur (...). Un coup de téléphone me prévient de vos intentions ; à votre désir je réunirai les citoyens-amis, vous ferez connaître votre volonté et les conditions et la grande Oeuvre sera en bonne voie de réalisation "

À cette requête audacieuse du curé, aucune trace de réponse par écrit. Et, s'il y eut réponse par téléphone, il faut présumer qu'elle fut négative, ou du moins dilatoire. Ball, n'était peut-être pas mûr pour une telle libéralité. Mais son secrétaire et agent, Henri Marchand, garda la lettre — c'était tout de même significatif — et, certain jour, il la communiqua aux notaires Théberge et LaRue, qui la lui retournèrent le 1er juillet 1908. Était-ce une simple curiosité du notaire Théberge, qui a toujours cultivé un peu des velléités de fondation ? Était-il plutôt question de transaction à préparer en vue de l'Hôpital ? On peut toujours le supposer ; mais, chose certaine, rien n'aboutit et Georges Ball, entré dans de coûteux procès avec les familles Beaulieu et Morency, finit par abandonner ses affaires à Sainte-Mairie, sans y devenir le bienfaiteur insigne qu'il aurait bien pu être.

Cependant, la Providence en suscita un autre, en 1917, dans la personne d'un nommé Louis Bilodeau. Né à Sainte-Marie, le 18 octobre 1830, de Joseph Bilodeau et de Marie-Josette Hébert, Louis Bilodeau partit pour Québec, encore jeune et sans le sou, peut-être en quête d'aventure, comme il arrivait souvent dans cette période. S'il eut d'autres frères et sœurs, une seule demeura à Sainte-Marie, Marie-Adèle (la Puce), qui se maria, le 24 août 1863, à Louis Carrier, pour devenir la mère de Henri Carrier, notre ancien organiste. Rendu à Québec, il commença par apprendre et exercer le métier de cordonnier, tout en vendant des pipes et du tabac. La chance lui sourit : il devint un opulent marchand de chaussures, faisant affaires à la Basse-Ville, où les voyageurs des goélettes faisaient de préférence leurs emplettes, aux abords du marché. Bien que marié, il demeura sans postérité. Comment eut-il l'idée de fonder un hospice à Sainte-Marie ? Son attachement à sa paroisse natale, la présence de sa sœur, comme lien vivant, et sans doute des rencontres avec le curé Feultault doivent être à l'origine de la décision qu'il prit et consigna dans son testament, devant le notaire A. Gauvreau de Québec, le 8 novembre 1910 : " Je donne et lègue à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce en fidéicommiss pour la dite paroisse, pour être employée par cette dernière à aider la construction dans la dite paroisse d'un hôpital ou maison de refuge pour les malades, vieillards et orphelins en la dite paroisse, une somme de vingt mille piastres ; ce legs devra être accepté par la dite paroisse aux conditions susmentionnées, dans les trois mois qui suivront mon décès, et la dite construction commencée dans le courant de la même année, sans quoi le présent legs deviendra caduc et la dite somme de vingt mille piastres retombera dans le résidu de ma succession ". Louis Bilodeau mourut, dit-on, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, de Québec, en février 1917, donc à l'âge respectable de quatre-vingt-six ans et quelques mois.

La teneur de son testament ayant alors été communiquée au curé de Sainte-Marie, celui-ci convoqua, le premier avril, une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, à l'effet d'accepter le legs de \$20,000.00, ce qu'on vota " avec joie et fierté ", décidant de faire chanter immédiatement une grand'messe pour le repos de l'âme du bienfaiteur et un service funèbre, à six mois de son décès, service qui fut effectivement célébré le 23 août suivant.

Le Cardinal Bégin, à qui cette résolution de fabrique fut soumise, lui donna par écrit son approbation, le 4 avril 1917, ajoutant : " Le regretté M. Louis Bilodeau mérite bien la profonde reconnaissance de sa paroisse natale. . . Qu'on veuille bien ne pas oublier de prier pour le repos de son âme " ⁶.

Pour donner suite à la première résolution, une autre assemblée de fabrique, pareillement sanctionnée par le Cardinal, se tint le 11 novembre suivant. C'était bien tard dans la saison ; on en verra plus loin la raison, ainsi que les conséquences. A cette assemblée de l'automne, la fabrique résolut 1^o de céder pour le futur hôpital et ses dépendances, au lieu le plus approprié, un emplacement de 4 à 5 arpents, sur la terre du curé ; 2^o de constituer un comité de construction, avec comme directeur, le marguillier en charge, M. Edmond Savoie ; 3^o de commencer immédiatement les fondations, vu la saison avancée, et pour remplir la clause résolutoire du testament Bilodeau accordant tout juste une année de délai. Le curé ajoutait au procès-verbal " qu'un don de mille piastres a été fait par un particulier ", ce qui permettait à la fabrique d'entreprendre les travaux sans encourir de déboursés immédiats. Aucun don de cette sorte n'apparaît dans les documents qui nous sont parvenus. Nous voyons seulement que le curé lui-même a couvert les premiers frais de la mise en chantier. Il est vraisemblable que le bienfaiteur en question, c'était lui. Et il ne fait pas de doute que par la suite, il a donné à l'Hôpital plus que ses moyens le permettaient.

Pour aborder maintenant le chapitre de la construction, nous emprunterons la plume de Mgr Feuiltault lui-même. Quand il put tenir enfin son projet par la bride, il le mena de main vigoureuse et attentive et n'eut plus de préoccupation que pour cela. Le comité de construction, il en était l'âme et plus encore. Mais sa persistance même à demander la collaboration, quelques embarras matériels et humains qui surgirent inévitablement suscitèrent des critiques. Aussi bien prétendit-il rétablir les faits et transmettre à la postérité la vérité intégrale, en rédigeant lui-même un historique de la fondation de l'Hôpital. Il fallait cela pour le décider et c'est le seul texte un peu élaboré que nous ayons de lui. Car, s'il avait beaucoup d'esprit, un vocabulaire fécond et une rare facilité pour tourner des allocutions, il n'était pas un *écrivain* et se bornait aux rédactions officielles requises par ses fonctions. C'est donc un double intérêt qu'il y a à reproduire intégralement le texte en question, même s'il comporte des longueurs : d'abord parce qu'il constitue un document historique assez complet ; ensuite et surtout, pour ceux qui ont connu l'ancien curé, sa rédaction demeure un spécimen évocateur de la pensée, de la tournure d'expression et de l'éloquence de Mgr Feuiltault, pour tout dire, de l'homme lui-même, puisque " le style, c'est l'homme ", selon le vieux dicton.

Le texte que nous utilisons se trouve au début d'un assez gros registre conservé aux archives de l'Hôpital. La date, à la fin, se lit : 30 octobre 1947. Mais, à cette date-là, Mgr Feuiltault, retiré à l'Hôpital et dési-

rant mettre ordre à ses affaires, était complètement aveugle et l'écriture est celle d'une Sœur qui a servi de copiste. Ou bien elle a écrit sous sa dictée, ou bien elle a transcrit en ordre des notes rédigées autrefois par le Curé. Et nous inclinons vers cette seconde hypothèse, en raison du contexte et de l'ensemble des circonstances. Seul le dernier chapitre a dû être complété après 1945.

HISTORIQUE DE LA FONDATION (par MGR J.-E. FEUILTAULT)

Article I

Origine, raisons de l'Hôpital

Vers le 21 février 1917, décédait à Québec un marchand bien connu dans le monde commercial, Monsieur Louis Bilodeau faisant affaire en particulier dans le commerce des chaussures. Monsieur Bilodeau était enfant de Sainte-Marie de Beauce ; et dans son testament il songea à sa paroisse natale. Heureux dans son commerce, Monsieur Bilodeau acquit une jolie fortune et voilà en quel terme dans son testament il laissa un montant de ses biens : " Je lègue à la Fabrique de Sainte-Marie de Beauce \$20,000, pour aider à la construction d'un hôpital pour recevoir les vieillards, les infirmes, les malades et les orphelins, à la condition que la Fabrique de Sainte-Marie accepte ce legs dans les trois mois de mon décès et que la construction de l'Hôpital soit commencée dans l'année de mon décès, sinon cette somme de \$20,000. retournera à ma succession ". Notons que Monsieur Bilodeau, précis dans toutes ses affaires, s'est affirmé d'une manière bien claire qu'il voulait arriver à son but, forçant la Fabrique de Sainte-Marie à agir avec précision dans l'espace d'un an.

Remarquons également la générosité de Monsieur Bilodeau pour sa paroisse quoique les circonstances difficiles du temps semblaient être un obstacle très sérieux pour accepter l'offre de Monsieur Bilodeau. La grande guerre de 1914-1918 était dans sa grande crise, circonstance qui rendait presque impossible la construction d'une importance même secondaire, étant donné la difficulté de toutes les communications commerciales, la rareté des matériaux de construction et le désarroi général dans lequel le monde était plongé.

La Fabrique de Sainte-Marie, nécessairement, consulta l'autorité supérieure, S. E. le Cardinal L.-N. Bégin, archevêque de Québec, et son très digne Auxiliaire S. Exc. Monseigneur P.-E. Roy, et tous deux, malgré toutes les circonstances difficiles du temps que nous traversons, conseillèrent vivement d'accepter le legs de Monsieur Bilodeau, nous encourageant à compter sur l'assistance de la Divine Providence qui prendrait soin pour le résultat de la nouvelle entreprise et pleins de confiance dans les paroles encourageantes de nos Seigneurs les Évêques, nous avons rempli la première condition posée par Monsieur Bilodeau et son legs fut accepté dans les trois mois de son décès.

ARTICLE II

Le site de l'hôpital

La nouvelle connue, que la Fabrique acceptait le legs de Monsieur Bilo-deau, ce fut un élan général chez les citoyens du haut, du centre et du bas du village, à qui aurait l'Hôpital chez lui. On offrit plusieurs terrains pour la nouvelle construction, mais des circonstances particulières ne permirent pas d'accepter toutes ces générosités. Une offre très alléchante fut faite à cette occasion, mais comme elle était accompagnée de circonstances dangereuses fut poliment remerciée vu le danger de voir tout ce beau projet d'Hôpital tombé dans le néant et tout était fini.

Ne pouvant satisfaire toutes les ambitions et répondre aux désirs d'un chacun, les représentants de la Fabrique de Sainte-Marie jetèrent les yeux sur la propriété de la Fabrique elle-même, pour construire le futur hôpital. Le projet, soumis à S. E. le cardinal Bégin et à Mgr Roy, fut favorablement accueilli, à la condition toutefois de remplir toutes les formalités, assemblée de paroisse, consentement de tous les intéressés, afin d'éloigner toutes difficultés qui pourraient surgir plus tard.

Toutes ces formalités eurent lieu avec la meilleure entente générale et le consentement unanime des paroissiens. La superficie du terrain cédé à l'Hôpital est bien déterminée et ne devra présenter sujet pour aucune difficulté.

Notre reconnaissance la plus vive est assurée aux Révs. SS. de la Congrégation de N.-Dame du Couvent de Sainte-Marie propriétaires du terrain avoisinant de l'Hôpital. Ces bonnes SS. du couvent ont gracieusement donné droit de passage sur leur propriété pour arriver directement sur le terrain de l'Hôpital.

ARTICLE III

Quelques notes et réflexions

L'été de 1917 fut marqué à Sainte-Marie de Beauce par deux événements d'une nature à donner des émotions profondes et durables. Je veux signaler les deux inondations qui submergèrent les rives de la rivière Chaudière. La première inondation eut lieu les 18-19 juin et l'eau inonda le village couvrant la ligne du chemin de fer, la plus grande partie du village, se rendant jusqu'à l'avenue du Collège pénétrant même dans le sous-bassement de l'édifice de la Banque Nationale. A cette époque du 18-19 juin, il y avait sur la rivière Chaudière flottant 50,000 cordes de bois de papier, longueur de quatre pieds. Sous la poussée des eaux abondantes ce bois retenu par des estacades solides, s'accumula et diminua d'autant le lit de la rivière. Les estacades tinrent bon et cette masse de bois attendit la seconde inondation qui eut lieu le 31 juillet de la même année 1917. Des pluies torrentielles grossirent la rivière Chaudière d'une manière inconnue jusqu'alors et l'abondance des eaux fut telle que le niveau atteint lors de cette seconde inondation dépassa de 8 pieds le niveau de la première, de telle sorte que le village tout entier de Sainte-Marie fut complètement submergé ; les embarcations pouvaient circuler très facilement

dans toutes les rues du village. L'eau s'éleva jusqu'au point de recouvrir entièrement la seconde marche inférieure du perron de l'Église. Devant cette abondance d'eau les estacades cédèrent et l'immense quantité de bois de papier fut dispersée et en partie perdue pour la Cie Brown. Le pont lui-même fut entraîné ; une première arche du côté ouest fut enlevée par le pont de Beauce-Jonction qui l'entraîna avec lui-même jusque près de la Chapelle Sainte-Anne, où il s'en dégaa ; l'autre partie du pont soulevée par un amas considérable de débris de toutes sortes enchevêtrés dans ses cables plongés dans l'eau, partit d'elle-même soutenue par ce pilier d'un nouveau genre, navigua par elle-même jusqu'à moitié chemin entre l'Église et la chapelle et tomba à la renverse. Ces deux évènements causèrent des dommages très considérables, en même temps créèrent un certain désarroi qui n'était pas propre à stimuler la population dans le mouvement pour la construction d'un hôpital.

Le temps nécessaire pour accomplir régulièrement toutes les formalités exigées pour le site de l'Hôpital et les inondations ci-haut mentionnées, tout cela n'empêchait pas les semaines et les mois de s'écouler et il fallait songer à commencer la nouvelle construction du futur hôpital.

Remarquons que les ressources pour cette future institution ne consistaient pas en sommes d'argent entassées par les millionnaires. Il ne s'agissait pas de demander des soumissions et de commencer un travail comme la plupart de tous ces édifices pour recueillir les malades, infirmes, les vieillards. Nous commençons un travail absolument basé, appuyé sur la charité. Le legs de \$20,000. par Monsieur Bilodeau était un beau geste mais il avait besoin d'être accompagné de sommes beaucoup plus considérables pour arriver à l'exécution du projet signalé et encouragé par Monsieur Bilodeau lui-même, qui déclare vouloir "aider" à la construction d'un hôpital. Remarquons de plus que l'Hôpital de Notre-Dame de Protection n'a pas reçu un seul sou noir d'encouragement par les autorités supérieures, c'est-à-dire, le gouvernement et la municipalité de Sainte-Marie elle-même. Toutes les sommes dépensées pour la construction et l'organisation de notre hôpital sont le résultat uniquement de la charité tant de la paroisse de Sainte-Marie que de quelques amis et personnes charitables de l'extérieur. Tout est dû à la charité.

Voici qu'à la nouvelle de la décision prise, que nous aurions un Hôpital, il y eut dans toute la population de Sainte-Marie un élan d'émulation, d'ambition pour trouver des moyens divers de créer des revenus, des ressources pour le succès de l'entreprise. Alors il y eut des séances dramatiques, soirées de toutes sortes, réunions amicales, râfles d'un grand nombre d'objets ; chacun rivalisait de zèle, d'idées nouvelles. Signalons des confréries, Dames de Sainte-Anne, Enfants de Marie, les élèves du Collège et du Couvent, les institutrices et toutes les associations paroissiales, qui apportèrent leur quote-part de revenu suscité par leur industrie, leur dévouement et leur sacrifice. Toutes ces démarches de bonne volonté se sont surtout multipliées à l'occasion d'un grand bazar, ouvert le 3 juillet 1920 jusqu'au 17 juillet, tenu pendant deux semaines et dont le résultat final de toutes ces ressources approcha le montant de \$19,000. Une foule très considérables d'étrangers, visita ce bazar qui se tenait dans la sacristie. Bazar remarquable par l'abondance et la richesse des objets très variés qui constituaient le bazar, lui-même très attrayant par la disposition tout-à-fait originale des différents départements,

qui excitait l'admiration des visiteurs. Pour avoir une idée de la générosité et du contentement de la population de Sainte-Marie travaillant pour l'Hôpital, des objets très nombreux et très importants étaient offerts pour constituer des râflés ; mentionnons des chevaux, des vaches, et autres objets aussi précieux.

L'enthousiasme pour la bonne œuvre du bazar ne se ralentit nullement et le résultat mentionné plus haut en est la meilleure preuve. Toutes les familles de Sainte-Marie contribuèrent largement pour un si beau succès, dû entièrement au grand esprit de charité qui animait la foule en faveur de l'œuvre de l'Hôpital.

Signalons un autre genre de travaux qui prouve le même désir de contribuer toujours gratuitement à l'érection de l'Hôpital à savoir, le transport par corvées nombreuses de tous les matériaux qui ont servi à la construction de l'Hôpital, matériaux venant de l'extérieur par les chars ou fournis dans la paroisse de Sainte-Marie elle-même, par exemple briques, ciment, sable, gravelle, bois de construction et de toute dimension, portes et fenêtres et tous les autres objets employés dans la distribution des appartements de l'Hôpital. Tous ces objets qui ont demandé des centaines et des centaines de voyages de la gare du chemin de fer au site de l'Hôpital ont été transportés comme par enchantement par la charité toujours joyeuse des paroissiens de Sainte-Marie et on ne pourra jamais cesser de proclamer que "l'Hôpital de Notre-Dame de Protection à Sainte-Marie de Beauce est une œuvre strictement et uniquement due à la charité".

ARTICLE IV

Commencement de la construction

L'été de 1917 est passé ; l'automne s'écoule rapidement il faut songer à la seconde condition posée par Monsieur Bilodeau, c'est-à-dire "commencer l'Hôpital dans l'année de mon décès".

Nous sommes au 10 novembre 1917, un dimanche : au prône de la grand' messe paroissiale, on annonce officiellement que les travaux de construction du nouvel Hôpital vont commencer incessamment et tous les paroissiens sont invités à répondre aux invitations qui leur seront faites. C'est une série de corvées qui commence, espérant que la bonne volonté de tous sera à la hauteur de cette question si importante de l'Hôpital, œuvre paroissiale par excellence. La paroisse sera divisée en districts, les paroissiens seront invités par groupe en temps et lieu pour des jours distincts, avec l'espoir qu'ils seront toujours fidèles à leur belle générosité et à leur désir de contribuer à la belle œuvre de l'Hôpital.

C'est le lendemain, 11 novembre, que Monsieur Eugène Rhéaume, Monsieur Edmond Savoie et quelques autres se rendirent sur le site du futur hôpital pour en déterminer l'alignement afin de présenter une belle apparence sur le coteau dominant le village de Sainte-Marie.

Tous les points de direction furent bien déterminés les endroits d'excavation également fixés pour préparer le premier travail nécessaire pour établir les fondations de l'Hôpital. C'est le lendemain, 12 novembre, que commença

cette série de corvées qui contribua à faire sortir de la terre cet édifice imposant qui s'appelle "Notre-Dame de Protection". Les ouvriers furent fidèles à l'invitation et les travaux accomplis dans les cinq jours de cette première semaine furent réellement remarquables et encourageants. Il fallut enlever des centaines de pieds cubes pour préparer l'endroit où devait reposer la plateforme de ciment et de béton sur laquelle repose l'Hôpital lui-même. Cette plate-forme, large de six pieds, épaisse de deux pieds et longue de 80 pieds pour les deux côtés est et ouest et longue de 45 pieds sur 2 d'épaisseur et 6 de large pour les deux côtés nord et sud.

Pendant que ces travaux d'excavation s'exécutaient, de nombreuses voitures transportaient sur place sable, gravelle et cailloux pour confectionner le mur du sous-bassement de l'Hôpital. Quelle quantité il a fallu pour la plate-forme elle-même et ce mur du premier étage de l'Hôpital ! La plate-forme tout entière fut exécutée et on installa les formes nécessaires pour confectionner le mur lui-même du sous-bassement. Les travaux commencèrent à la porte centrale pour se diriger vers le nord, puis la partie du nord elle-même puis tout le côté est pour venir se terminer à la cheminée du côté sud. Ces travaux se terminèrent le 27 décembre 1917, par une température de 25 degrés en dessous de zéro. Qu'il me soit permis de louer l'endurance, le courage et la grande générosité de tous ces ouvriers soutenus par leur grande charité, leur faisant affronter hardiment toutes les intempéries de la saison, la pluie, la grêle, la neige, les vents violents accompagnés de gros froid. Je me plais à reconnaître hautement l'immense charité de tous ces généreux travailleurs. Il est bon de remarquer que si la Divine Providence nous a parfois accordé une belle température pour ces travaux en plein air, parfois nous avons eu à subir des froids rigoureux devant lesquels des ouvriers salariés largement auraient abandonné la partie. Pour assurer la valeur et la bonté des travaux de ciment exécutés par une semblable température, nous avons installé près de notre champ de travail, une bouilloire pour préparer le béton à la vapeur, le protéger contre le froid et par conséquent en assurer la valeur et solidité, tout cela suivant le conseil de notre architecte, Monsieur Tanguay. Sans doute nous devons y voir une protection spéciale de la Très Sainte Vierge, qui a veillé sur les fondations de l'édifice que devait lui être consacré, comme elle a veillé et elle veillera encore sur l'Hôpital Notre-Dame de Protection de Sainte-Marie de Beauce. Ces travaux préliminaires accomplis, Monsieur l'Architecte Tanguay certifia qu'il y avait certainement la base d'un édifice imposant demandé par Monsieur Bilodeau dans son testament. Les exécuteurs testamentaires reconnurent la valeur du certificat donné par Monsieur Tanguay et déclarèrent que la fabrique de Sainte-Marie de Beauce s'étant conformée aux conditions de Monsieur Bilodeau, avait droit de recevoir la somme de \$20,000, la somme déterminée par Monsieur Bilodeau.

ARTICLE V

Les travaux de 1918

L'hiver 1918 à Sainte-Marie de Beauce, fut signalé par un événement inouï et presque unique dans l'histoire, arrivé dans la nuit du 19 février 1918,

c'est-à-dire le fameux coup de tonnerre qui frappa le clocher de notre église, vers onze heures et quarante-cinq p.m., et dont le feu fut aperçu trois heures plus tard, a.m., au sommet du clocher, c'est-à-dire à une hauteur de 225 pieds. Impossible d'exposer les émotions multiples et très pénibles de toute la population voyant son église remarquable exposée à une destruction complète, vu le manque de moyens nécessaires pour combattre l'incendie qui menaçait notre église. Heureusement, la très Sainte Vierge, patronne de notre paroisse veillait d'un œil jaloux sur la conservation de l'église qui a été confiée par nos ancêtres à sa puissance et sa tendresse maternelles. Le feu de la foudre déposé au sommet du clocher, humainement parlant, aurait dû se répandre avec rapidité dans tout l'édifice et le consumer en quelques instants puisque l'incendie aurait été général et répandu partout. Rendons grâce à la Divine Providence, qui s'est servie de la bonté de la Sainte-Vierge pour conserver notre église, se voyant toutefois aux petites heures du matin du 19 février privée de son clocher, mais l'édifice lui-même **sauvé par la Très Sainte-Vierge** ; après avoir **contemplé** la superbe flèche et **incomparable** de notre église paroissiale, il était vraiment douloureux de jeter les regards sur ce portique remarquable privé de son couronnement, commandant l'admiration universelle que lui méritait son superbe clocher. Cet événement terrifiant laissa des traces profondes chez tous les paroissiens : on ne pouvait se dépouiller de la terreur qui s'était emparée de tout le monde devant le danger de voir disparaître cette église renommée de Sainte-Marie. Toutefois la reconnaissance venait tempérer cette frayeur irrésistible et laissait dans les âmes des consolations et des espérances appuyées sur la bonté très évidente de la très Sainte-Vierge pour la paroisse de Sainte-Marie. Des circonstances locales, particulières, jointes à ce grand événement du 19 février, furent causes que les travaux de l'Hôpital marchèrent à petite vitesse pendant l'été 1918.

Au milieu de juillet on allait reprendre et continuer les travaux qui avaient cessé le 27 décembre 1917. On termina les travaux du mur qui constitue le sous-bassement, à savoir la partie sud de la cheminée pour venir se terminer au centre, point de départ des travaux exécutés en automne 1917.

Comme le temps pressait, au commencement des travaux en 1917, on s'était contenté d'enlever la terre pour placer la plate-forme qui supporte tout l'édifice ; alors une quantité considérable de terre était restée dans l'intérieur de l'Hôpital ; on continua à enlever cette terre de tout l'intérieur pour préparer le sous-bassement. On accomplit d'autres travaux nécessaires étant donné la nature du terrain sur lequel repose l'Hôpital. Quoique l'Hôpital soit situé dans un endroit élevé, le sol est humide, c'est-à-dire sourceux ; il a fallu ajouter dans tout l'intérieur de l'édifice de petits tuyaux de drainage accompagnés de quantité de moyennes roches pour recevoir l'eau et la conduire hors de l'Hôpital d'où elle sort à l'angle Sud-Ouest. Ces tuyaux et ces roches ont été recouverts d'une bonne couche de ciment, sur lequel repose le plancher actuel du dit sous-bassement. On prépara également des supports en béton pour recevoir les colonnes sur lesquelles reposeraient les grandes pièces de bois, soliveaux, lambourdes, destinés à recevoir le plancher du premier étage véritable. C'est ainsi que ces travaux constituaient les préparatifs pour la construction proprement dite de l'Hôpital, travail de briques et autres, qui devaient commencer et s'exécuter en l'année 1919. Avec d'autres

travaux extérieurs d'aplanissement, pour donner un beau coup d'œil, et autres ouvrages de préparation pour les travaux de la maçonnerie, voilà de quelle manière la saison de 1918 fut employée pour continuer les travaux futurs de la construction véritable.

ARTICLE VI

Le nom de l'Hôpital

A l'Hôpital Général, à Québec, il existe une dévotion toute particulière en l'honneur de la Très Sainte Vierge connue et invoquée sous le nom de Notre-Dame de Protection. Cette dévotion doit son origine à la présence d'une petite statue de la Sainte Vierge, statue réputée miraculeuse, par les événements vraiment extraordinaires qu'on lui attribue. La spécialité des faveurs obtenues par Notre-Dame de Protection regarde une assistance toute particulière contre les dangers du feu et des incendies. Les Directrices de l'Hôpital Général honorent la petite statue miraculeuse d'une manière particulière surtout par une procession, chaque dimanche, dans les salles de la communauté elle-même et il est remarquable de noter que l'Hôpital Général n'a jamais subi quelque dégât un peu notable causé par l'incendie. Mettons ce fait en regard de tous les désastres causés par le feu, dont toutes les communautés religieuses de Québec ont été éprouvées jusqu'à voir leur maison, leur monastère, leur couvent complètement détruits par les flammes, par exemple l'Hôtel-Dieu, le Couvent des Ursulines, l'Asile du Bon Pasteur, l'édifice des SS. de la Charité. Ces faits publics et connus de tout le monde proclament hautement l'intervention quasi miraculeuse de la Très Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Protection. En reconnaissance des faveurs passées et pour faire connaître davantage la dévotion à la très Sainte-Vierge sous ce titre de Notre-Dame de Protection, il a été décidé sans discussion que le nouvel hôpital à Sainte-Marie aurait pour nom officiel "Hôpital de Notre-Dame de Protection", avec l'espoir, même la certitude, que la Très Sainte Vierge accepterait avec plaisir cette nouvelle marque de confiance et de reconnaissance et nous verrons de quelle manière la Très Sainte Vierge a répondu à notre choix. De fait la Très Sainte Vierge n'a pas retardé longtemps pour nous prouver sa satisfaction et son assentiment à reconnaître la confiance que nous lui témoignons par cette décision du choix du titre de "Notre-Dame de Protection" et ce premier témoignage donné par la très Sainte Vierge, nous le trouvons dans la protection toute spéciale exercée par la très Sainte Vierge, dans la nuit du 19 février 1918, sauvant d'une destruction complète notre église paroissiale dédiée à la très Sainte Vierge elle-même.

¶ Nous avons un témoignage encore plus éloquent de la satisfaction de la très Sainte Vierge dans le fait que, le 13 juillet 1921, dans la soirée, un coup de foudre terrifiant, résonna sur le côté du village de Sainte-Marie donnant l'impression à plusieurs citoyens qui se dirent "le tonnerre frappe l'Hôpital", et, dans leur anxiété, jetèrent les regards vers le site de l'Hôpital et ne virent absolument rien d'anormal — tout était paisible et dans l'état normal — et furent très heureux de constater que leur crainte ne se fût pas réalisée, appa-

remment. Le fait est que la foudre avait frappé l'Hôpital, comme la chose fut découverte et connue quelques jours plus tard.

Nous sommes au 22 juillet 1921, neuf jours après le fameux coup de tonnerre. Un ancien citoyen de Sainte-Marie, M. Wilfrid Perreault, alors en promenade à Sainte-Marie, eut l'idée de visiter l'Hôpital à la construction duquel il avait été un des premiers ouvriers, à l'automne 1917. Arrivé à l'Hôpital il rencontra un ancien compagnon de travail, Monsieur Léo Rhéaume ; il lui dit : " Viens avec moi, nous allons visiter l'Hôpital ". Alors on était à terminer les travaux. Nos deux visiteurs se dirigent vers le toit de l'hôpital, pour examiner la construction. En entrant dans ce demi-étage, ils aperçoivent à gauche les deux fenêtres, intérieures et extérieures dont les vitres étaient complètement brisées. Monsieur Perreault dit à son compagnon par badinage : " Quand vous avez fait le ménage dans le toit vous étiez pressés, ne prenant pas le temps d'ouvrir les fenêtres, vous avez lancé à travers les vitres les morceaux de bois et autres objets qui n'étaient pas à leur place ". Son compagnon très surpris de voir l'état dans lequel se trouvaient ces deux fenêtres, lui répondit qu'il était lui-même très étonné de constater ces dégâts, qui étaient certainement arrivés après le nettoyage complet du toit de l'Hôpital. Revenus de leur étonnement les deux visiteurs examinèrent de près les fenêtres et les endroits voisins, et c'est alors qu'ils constatèrent le coup de tonnerre qui avait frappé la fenêtre nord-ouest brisant la pierre de recouvrement de la fenêtre extérieure, avec trois ou quatre briques cassées. Quant à l'intérieur, ils constatèrent que les fenêtres elles-mêmes très blanches étaient devenues jaunes, tablettes inférieures, boiseries supérieures avaient reçu la visite d'un agent, qu'elles avaient bruni et tout ce travail, pierres cassées, fenêtres et garnitures jaunies, même un peu grillées, tout cela était le travail du coup de foudre du 13 juillet. La très Sainte Vierge, Notre-Dame de Protection, était à son poste et chassa plus rapidement qu'il était venu l'intrus, c'est-à-dire le tonnerre. Avouons que cette nouvelle protection de la très Sainte Vierge pour la conservation de l'institut qui lui est confié peut être considérée comme une preuve éloquente de la satisfaction qu'éprouve la Sainte Vierge d'avoir confié à sa tendresse, à son amour, à sa puissance l'Hôpital de Sainte-Marie de Beauce, œuvre de charité accomplie par les citoyens de Sainte-Marie, confiée à la sollicitude si maternelle de la Très Sainte Vierge. Avec ces deux événements, c'est-à-dire le 19 février 1818 et le 13 juillet 1921, nous nous croyons obligés de proclamer hautement la bienveillance, l'amour, la puissance de la très Sainte-Vierge sur ces deux monuments de Sainte-Marie à savoir l'Église et l'Hôpital, visiblement protégés contre une destruction complète et nous proclamons tous ces faits pour chanter et redire notre plus vive reconnaissance envers la Très Sainte Vierge, que nous ne cessons jamais de proclamer comme Notre-Dame de Protection.

ARTICLE VII

Construction de l'Hôpital

La belle saison de 1919 a été consacrée exclusivement à la construction de l'extérieur de l'Hôpital tout entier. Les travaux se sont exécutés régulière-

ment et sans aucun incident particulier; les différents ouvriers, maçons, briqueleurs et menuisiers s'entendaient parfaitement pour accomplir leurs travaux particuliers à chacun et concourir tous ensemble à l'amiable, sans retard, les travaux qui convenaient à chacun, de manière à s'entraider et s'encourager tous ensemble pour accomplir ce travail important de notre hôpital. C'est dire que la question des corvées en quelque sorte avait pris fin et que tous ces travailleurs recevaient un salaire raisonnable, sous la direction de chacun des ouvriers chefs dans leurs spécialité. La saison s'écoula sans événement absolument remarquable, si ce n'est que la construction elle-même sans aller avec une grande rapidité, avançait sûrement et donnait satisfaction générale. Tous étaient heureux de voir surgir, s'annoncer un édifice assez imposant, dans les fondations duquel ils avaient versé des sueurs, accompli des sacrifices, qu'ils voyaient bénis par le succès et l'avancement de l'Hôpital. Les deux autres saisons, 1920 et 1921, furent consacrées au parachèvement complet de l'Hôpital, travail définitif pour assurer la mise en opération des œuvres de charité qui devaient s'accomplir dans notre Hôpital. Signalons en passant tout ce qui constitue l'installation complète de la moindre résidence particulière, à plus forte raison, ce qui est nécessaire dans un édifice consacré en quelque sorte au bien être et à l'utilité du public; par conséquent il faut voir à la distribution et à la disposition des appartements nombreux qui se trouvent dans une habitation de ce genre. Mentionnons également toutes les installations nécessaires pour l'utilité et la nécessité des besoins d'une maison de ce genre. Voilà autant de travaux nécessaires pour constituer un édifice utile, confortable et en même temps agréable.

Tous les travaux de tout genre exécutés avec soin, attention, nécessitent le passage d'autres personnes qui ont leur mérite et leur talent. Les ouvriers de tout genre, malgré leur expérience, leur bonne volonté, ont besoin d'être suivis par des ouvrières d'un genre unique qu'on appelle les ménagères. A la grande louange des personnes du sexe de Sainte-Marie, je proclame la bonne volonté, l'habileté et la grande bienveillance des dames et des demoiselles de Sainte-Marie, qui ont accompli le grand travail du dernier ménage après le départ des ouvriers de tout genre. Si ces travailleurs avaient accompli de beaux ouvrages, ils avaient dû laisser après eux quelques objets inutiles, des poussières et autres choses déplacées qu'il fallait faire disparaître, afin de mieux faire ressortir le travail accompli par le sexe fort. Il appartenait au sexe faible de passer en dernier lieu, et faire briller, ressortir la beauté des travaux accomplis par les ouvriers. Si les paroissiens de Sainte-Marie se sont empressés de répondre généreusement à toutes les invitations de corvée dans le commencement de l'Hôpital, déclarons hautement que les dames et les demoiselles de Sainte-Marie ont imité leurs prédécesseurs par l'entrain, l'ardeur et par un vrai plaisir dans l'accomplissement du grand ménage de l'Hôpital tout entier, du haut en bas et cela absolument par bienveillance, charité, gratuitement avec un entrain incomparable et indescriptible. A toutes les âmes si bien disposées, ouvrières, reconnaissance profonde avec les bénédictions les plus abondantes et les plus précieuses de la Divine Providence par l'intercession de la très Sainte Vierge, "Notre Dame de Protection."

Tout ce travail accompli avec une si bonne volonté devait être suivi par une autre opération également accomplie avec bienveillance et avec joie :